

RAPPORT FINANCIER ANNUEL AU 31 DECEMBRE 2022

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	
FAITS MARQUANTS	3
RAPPORT D'ACTIVITE	
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES	17
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	11

Chiffres clés consolidés

En 2022, les chiffres clés du groupe Casino ont été les suivants :

En millions d'euros	2021 retraité [*]	2022	Variation totale	Variation TCC ¹
Chiffre d'affaires consolidé HT	30 549	33 610	+10,0%	+3,8%
Marge commerciale	7 617	7 895	+3,7%	
EBITDA ²	2 516	2 508	-0,3%	-5,5%
Dotations aux amortissements nettes	(1 329)	(1 391)	+4,6%	
Résultat opérationnel courant (ROC)	1 186	1 117	-5,9%	-12,1%
Autres produits et charges opérationnels	(656)	(512)	+22,0%	
Résultat financier, dont :	(813)	(939)	-15,5%	
Coût de l'endettement financier net	(422)	(581)	-37,6%	
Autres produits et charges financiers	(391)	(358)	+8,4%	
Résultat avant impôts	(283)	(334)	-18,0%	
Produit (Charge) d'impôt	86	9	-89,5%	
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	49	10	-79,1%	
Résultat net des activités poursuivies	(147)	(314)	n.s.	
Dont part du Groupe	(280)	(279)	+0,3%	
Dont intérêts minoritaires	132	(35)	n.s.	
Résultat net des activités abandonnées	(255)	(31)	+87,8%	
Dont part du Groupe	(254)	(37)	+85,5%	
Dont intérêts minoritaires	(1)	6	n.s.	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(402)	(345)	+14,2%	
Dont part du Groupe	(534)	(316)	+40,9%	
Dont intérêts minoritaires	132	(29)	n.s.	
Résultat net normalisé, Part du Groupe ³	89	(102)	n.s.	n.s.

¹ A taux de change constant. Le chiffre d'affaires est présenté en variation organique hors essence et calendaire ² EBITDA = ROC + dotations aux amortissements opérationnels courants

³ Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies corrigé des effets des autres produits et charges opérationnels, des effets des éléments financiers non récurrents, ainsi que des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et de l'application des règles IFRIC 23

^{*}Les comptes 2021 ont été retraités permettant leur comparabilité aux comptes 2022. Voir note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Faits marquants 2022

Impact de la guerre en Ukraine et de la crise économique

La situation géopolitique en Europe de l'Est s'est aggravée le 24 février 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le Groupe n'est pas exposé directement aux pays en conflit et ne constate pas d'effet significatif direct sur sa performance du fait de l'absence de magasins en Ukraine et en Russie et d'achats très limités dans ces deux pays.

Cependant, le conflit continue d'affecter fortement l'économie et les marchés des capitaux mondiaux et exacerbe une situation déjà difficile sur le plan économique du fait de l'accélération de l'inflation et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales.

Les effets indirects du conflit (hausse de l'inflation, fluctuation des prix de l'énergie et des matières premières) entraînent une augmentation des coûts de transport et des coûts d'achat de certains produits et peuvent avoir des effets négatifs sur la chaîne d'approvisionnement du Groupe. Tous ces effets peuvent interrompre la capacité du Groupe à fournir certains produits et entraîner des changements dans les habitudes d'achat des clients et des modifications de la structure des coûts.

Le Groupe n'opère pas dans ces pays en conflit mais continue de surveiller les effets de la guerre et ses expositions indirectes.

Plan de cession d'actifs en France

Le groupe Casino a lancé un vaste programme de cession d'actifs en France afin de se concentrer sur les formats porteurs. Le plan de 1,5 milliard d'euros lancé en juin 2018 a été porté à 2,5 milliards d'euros en mars 2019 puis complété par un plan supplémentaire de 2,0 milliards d'euros annoncé en août 2019 pour atteindre 4,5 milliards d'euros.

Le total des cessions d'actifs signées ou sécurisées au 31 décembre 2022 s'élève à 4,1 milliards d'euros depuis 2018. En 2022, le Groupe a réalisé les cessions suivantes :

- Le 31 janvier 2022, le groupe Casino et Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont réalisé la cession de FLOA à BNP Paribas pour 200 millions d'euros (dont 192 millions d'euros ont été encaissés net de frais début 2022), le Groupe Casino disposant en outre d'un earn-out de 30% sur la valeur future créée à horizon 2025;
- Le 21 février 2022, le Groupe a procédé à la cession de 6,5% du capital de Mercialys au travers d'un total return swap (TRS) pour 59 millions d'euros. Le 4 avril 2022, le Groupe a cédé le solde de sa participation portant sur 10,3% du capital de Mercialys dans le cadre d'un nouveau TRS de maturité décembre 2022 pour 86 millions d'euros ;
- Le 18 octobre 2022, le groupe Casino a finalisé la cession de GreenYellow à Ardian. Au 31 décembre 2022, le groupe Casino reste partie prenante à la création de valeur de la société, par le biais d'un réinvestissement s'élevant à 150 millions d'euros. Le produit de cette cession pour le groupe Casino, déduction faite du montant réinvesti, s'élève à 617 millions d'euros, dont 30 millions d'euros versés sur un compte séquestre qui seront libérés sous réserve du respect d'indicateurs opérationnels ;
- Le Groupe a enregistré 152 millions d'euros de cessions diverses sécurisées en 2022 (Sarenza, CChezVous, immobilier) ;
- Par ailleurs, le Groupe a sécurisé et constaté d'avance 12 millions d'euros de complément de prix dans le cadre des JV Apollo et Fortress en 2022, en plus des 118 millions d'euros déjà sécurisés en 2021.

Au vu des perspectives actuelles et des options disponibles, le Groupe est confiant dans sa capacité à finaliser le plan de cession de 4,5 milliards d'euros en France (dont 0,4 milliard d'euros restant à réaliser) au plus tard fin 2023.

Désendettement en France : remboursement de 1 062 millions d'euros de dette financière¹ en 2022

- Rachats obligataires : 673 millions d'euros d'obligations annulées en 2022 Sur l'année 2022, le Groupe a procédé à l'annulation d'obligations de maturités 2022, 2023, 2024 et Quatrim 2024 pour un montant nominal total de 673 millions d'euros. Depuis le début de l'année 2023, le Groupe a procédé à l'annulation d'obligations de maturité janvier 2023, 2024 et 2026 pour un montant nominal total de 66 millions d'euros.
- Remboursement de la dette Segisor 2023 : 150 millions d'euros
- Remboursement de la première moitié du PGE Cdiscount en août 2022 : 60 millions d'euros
- Réduction de 179 millions d'euros de dette financière court terme² (principalement NeuCP)

Réorganisation des activités du Groupe en Amérique latine

Après la simplification de la structure du Groupe en Amérique latine et la scission des activités de GPA et Assaí fin 2020, le groupe Casino a poursuivi la réorganisation de ses activités.

GPA et Assaí ont annoncé fin 2021 un projet de cession de 70 Hypermarchés Extra de GPA à Assaí en vue de leur conversion au format Cash & Carry, ainsi que la transformation par GPA des Hypermarchés Extra non cédés aux formats Mercado Extra, Compre Bem et Pão de Açúcar. En 2022, le processus de conversion des hypermarchés Extra au format cash & carry d'Assaí a progressé rapidement, totalisant 47 conversions sur l'année. Par ailleurs, GPA a achevé la conversion des 23 hypermarchés non cédés.

Afin d'accélérer son désendettement, le Groupe a cédé 10,44% du capital d'Assaí pour un montant d'environ 491 millions d'euros en novembre 2022.

Après le succès du spin-off de GPA et Assaí, un projet de spin-off de Grupo Éxito a été lancé le 5 septembre 2022 afin d'extérioriser la pleine valeur de Grupo Éxito. Le Conseil d'administration de GPA a annoncé envisager la distribution d'environ 83% du capital de Grupo Éxito à ses actionnaires et la conservation d'une participation minoritaire d'environ 13% qui pourrait être cédée ultérieurement. Le spin-off de Grupo Éxito a été approuvé par l'AG de GPA le 14 février 2023 et devrait être finalisé au cours du premier semestre 2023, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires.

A l'issue de l'opération, le groupe Casino détiendrait des participations dans trois actifs cotés distincts en Amérique latine, ouvrant la voie à des options de monétisation de ces actifs. A l'issue du spin-off, le Groupe aurait une détention directe de 34% dans Grupo Éxito et une détention indirecte via la participation minoritaire de 13% de GPA (soit globalement 47% des droits de vote et 39% d'intérêts). Au 31 décembre 2022, le groupe Casino détient une participation de 30,5% dans Assaí³ et de 40,9% dans GPA.

Réorganisation juridique des activités en France

Le 15 juin 2022, le Groupe a annoncé envisager de simplifier et accroître la lisibilité de son organisation juridique en France en placant l'ensemble de ses filiales de distribution alimentaire (principalement Franprix, Monoprix, Distribution Casino France, Easydis et AMC) sous une société holding commune détenue à 100% par Casino, Guichard-Perrachon.

Cette société, dénommée CGP Distribution France a été constituée au second semestre 2022. À la suite de l'information et de la consultation des institutions représentatives du personnel des filiales concernées, les entités du périmètre Monoprix ont d'ores et déjà été placées sous cette société holding détenue à 100% par Casino, Guichard-Perrachon. L'apport des activités de Distribution Casino France, ultime étape de cette réorganisation, interviendra durant le premier semestre 2023.

¹ Les données sont présentées en valeur nominale

² Billets de trésorerie, tirage RCF

³ Le groupe Casino a annoncé un nouveau placement secondaire d'actions Assaí le 7 mars 2023. A l'issue de la transaction, le Groupe Casino détiendra une participation de 11,7% du capital Assaí (voir Événements récents page 15)

Renforcement des partenariats

- Le 17 février 2022, le groupe Casino et Ocado ont annoncé la signature d'un protocole d'accord visant à étendre leur partenariat privilégié en France. Ce protocole prévoit :
- La création d'une société commune qui fournira des services logistiques d'entrepôts automatisés équipés de la technologie d'Ocado à destination des acteurs de la distribution alimentaires en ligne en France ;
- L'intégration dans la plateforme de services Ocado de la solution marketplace d'Octopia, ce qui permettra aux partenaires internationaux d'Ocado de lancer leur propre marketplace ;
- Le déploiement par le groupe Casino de la solution de préparation de commandes en magasin d'Ocado dans son parc de magasins Monoprix.

• Le 30 juin 2022, le groupe Casino et Gorillas ont signé un accord stratégique en vue d'étendre le partenariat à l'enseigne Frichti

Cet accord permet à Frichti d'avoir accès aux produits de marque nationale et aux produits de marque Monoprix. Ces produits sont désormais disponibles sur la plateforme Frichti et livrés aux consommateurs en quelques minutes, dans les zones géographiques où Frichti opère déjà.

Par ce partenariat, qui fait suite à l'acquisition de l'enseigne française Frichti par Gorillas, le groupe Casino souhaite renforcer les liens entre le leader français du Quick Commerce et Monoprix. Le groupe Casino devient ainsi directement associé à la création de valeur de Frichti via une participation au capital de l'entreprise.

Conversion du parc d'hypermarchés traditionnels

Durant l'année 2022, les enseignes du Groupe ont adapté leurs offres aux nouveaux modes de consommation. Le Groupe a ainsi accéléré la conversion de son parc d'hypermarchés traditionnels Géant en (i) Supermarchés Casino (20 conversions réalisées en 2022) et (ii) Casino #Hyper Frais, nouveau concept lancé en 2022 destiné à remplacer les 61 magasins restants sous enseigne "Géant Casino" en France. A fin 2022, 51 conversions ont été réalisées et les 10 hypermarchés restants seront convertis au format Casino #Hyper Frais au cours du premier semestre 2023. Ce nouveau concept permet aux hypermarchés de renforcer la part des produits frais en magasin, en passant de 35% à 50%, tout en maintenant leurs fondamentaux (prix accessibles et produits de qualité et diversifiés). Les produits régionaux seront également plus nombreux, pour correspondre davantage aux terroirs d'implantation de chacun des magasins.

Rapport d'activité

Les commentaires du Rapport Financier annuel sont réalisés en comparaison à l'exercice 2021 sur les résultats des activités poursuivies.

Les comptes 2021 ont été retraités suite à l'application rétrospective de la décision de l'IFRS IC portant sur les coûts d'implémentation, de configuration et de personnalisation des logiciels en mode SaaS.

Les chiffres organiques sont présentés à périmètre constant, taux de change constant, hors essence et hors calendaire. Les chiffres comparables sont hors essence et hors calendaire.

Principales variations du périmètre de consolidation

- Finalisation de la cession de Floa Bank le 31 janvier 2022
- Finalisation de la cession de Mercialys au travers de deux TRS entièrement dénoués en 2022
- Finalisation de la cession de GreenYellow le 18 octobre 2022
- Cession de 10,44% du capital d'Assaí le 29 novembre 2022

Effets de change :

Les effets de change ont été positifs en 2022 avec une appréciation moyenne du BRL contre l'EUR de +17,3% par rapport à 2021.

Activités poursuivies (En millions d'euros)	2021 retraité	2022	Var. totale	Var. TCC ¹
Chiffre d'affaires	30 549	33 610	+10,0%	+3,8%
EBITDA	2 516	2 508	-0,3%	-5,5%
ROC	1 186	1 117	-5,9%	-12,1%
Résultat Net normalisé, Part du Groupe	89	(102)	n.s.	n.s.

PRINCIPAUX ELEMENTS DE L'ACTIVITE DU GROUPE CASINO EN 2022

EN FRANCE

• France Retail :

Le Groupe a poursuivi le développement de ses formats porteurs :

- Reprise de la croissance sur les enseignes parisiennes et de proximité (croissance comparable² des ventes de respectivement +6,6%, +3,4% et +11,2% sur la proximité, Franprix et Monop'), en lien avec la reprise du tourisme et de la consommation en région parisienne;
- Forte croissance sur les formats de proximité : succès du plan d'expansion avec 879 ouvertures de magasins (Franprix, Vival, Spar...) ainsi que des ralliements de supermarchés ;
- Croissance de l'e-commerce alimentaire de +17% sur l'année, confirmant la pertinence du choix de la livraison à domicile et des partenariats noués avec des leaders mondiaux (Amazon et Ocado) ;
- Développement d'une offre discount (Leader Price) adaptée au contexte inflationniste dans les hypermarchés et supermarchés (+95% au T4) et en franchise.

La marge d'EBITDA des enseignes de distribution s'établit à 9,9% au S2 (8,4% sur l'année). Le ROC des enseignes de distribution est stable au second semestre, avec une progression du ROC et de la marge de ROC chez Monoprix, Franprix et en proximité Casino.

¹ A taux de change constant. La variation du chiffre d'affaires est présentée en organique, hors essence et calendaire

² Hors essence et calendaire

• Cdiscount¹:

La transformation du modèle s'est poursuivie avec une progression sur les moteurs de croissance et de rentabilité: (i) augmentation de la quote-part marketplace, à 52% du GMV en 2022 (+6 pts), (ii) croissance des Services Advertising (+5% sur un an, x1,8 vs 2019) avec le déploiement de la plateforme CARS fondée sur l'IA, et (iii) accélération des services B2B avec Octopia (+66% sur un an). La mise en œuvre rapide du plan d'économies a conduit à une amélioration séquentielle de l'EBITDA au cours de l'année après un premier semestre difficile (EBITDA de 15 millions d'euros au S1 et de 39 millions d'euros au S2).

• Plan de Cession France :

Le plan de cession initié en 2018 totalise 4,1 milliards d'euros à fin 2022. Au vu des perspectives actuelles et des options disponibles, le Groupe reste confiant dans sa capacité à finaliser le plan de cession de 4,5 milliards d'euros en France au plus tard fin 2023.

• Dette nette France:

La dette nette en France² diminue à 4,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022 (contre 4,9 milliards d'euros fin 2021), notamment grâce au remboursement anticipé de l'intégralité de la dette bancaire souscrite par Segisor (échéance initiale juillet 2023) avec les produits de la cession partielle d'Assaí.

Les covenants du RCF sont respectés³ avec une marge de 270 millions d'euros sur la dette brute pour le covenant dette brute sécurisée / EBITDA après loyers, et une marge de 115 millions d'euros sur l'EBITDA pour le covenant EBITDA après loyers / Coûts financiers nets.

EN AMERIQUE LATINE

En Amérique latine, l'EBITDA ressort en hausse de +11,9% sur l'année (+14,9% hors crédits fiscaux)⁴ :

- Excellente progression de +41,0% de l'EBITDA d'Assaí (+49,4% hors crédits fiscaux)⁴
- Hausse de +8,7% de l'EBITDA de Grupo Éxito
- Recul de l'EBITDA de GPA dans un contexte de repositionnement du modèle après la cession des hypermarchés Extra

La réorganisation des activités se poursuit au Brésil, avec un plan de conversion du parc d'hypermarchés Extra bien avancé (47 conversions au format cash & carry en 2022, plan de conversion des 23 hypermarchés non vendus à Assaí achevé chez GPA).

Le spin-off de Grupo Éxito a été approuvé par l'AG de GPA le 14 février 2023 et devrait être finalisé au cours du premier semestre 2023, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires. Le Groupe détiendrait alors des participations dans trois actifs cotés distincts, ouvrant la voie à des options de monétisation de ces actifs.

Dans ce cadre, le Groupe a procédé à la cession de 10,44 % du capital d'Assaí pour un montant d'environ 491 millions d'euros en novembre 2022⁵.

² Périmètre France dont Cdiscount, GreenYellow et Segisor

¹ Données publiées par la filiale

³ Covenants testés le dernier jour de chaque trimestre – en dehors de ces dates, le montant du tirage n'est pas limité

⁴ Crédits fiscaux retraités par les filiales brésiliennes dans le calcul de l'EBITDA et du ROC ajustés

⁵ Le groupe Casino a annoncé un nouveau placement secondaire d'actions Assaí le 7 mars 2023 (voir Événements récents page 15)

FRANCE RETAIL

En millions d'euros	2021 retraité	2022
Chiffre d'affaires HT	14 071	14 205
EBITDA	1 351	1 268
Marge d'EBITDA	9,6%	8,9%
Résultat opérationnel courant	530	482
Marge opérationnelle courante	3,8%	3,4%

Le chiffre d'affaires France Retail s'élève à 14 205 millions d'euros en 2022 contre 14 071 millions d'euros en 2021. Les ventes sont en progression de + 1,5 % en comparable, hors essence et calendaire. Toutes les enseignes ont renoué avec la croissance dès le deuxième trimestre et ont maintenu une bonne dynamique au troisième trimestre, avec une forte accélération des enseignes parisiennes (Franprix, Monoprix) dans un marché marqué par le retour des touristes. Le quatrième trimestre est resté stable, avec une performance toujours solide sur les formats porteurs (parisiens, proximité et premium) et un contexte plus difficile pour les hypermarchés et supermarchés.

L'année a été marquée par une nette accélération de la stratégie d'expansion, avec l'ouverture de 879 nouveaux magasins sur les formats de proximité (Franprix, Spar, Vival...), surpassant l'objectif initial de 800 ouvertures en 2022. Le Groupe a également accéléré le rythme de conversion de ses hypermarchés traditionnels Géant en Casino Hyper Frais avec 32 nouvelles conversions réalisées au quatrième trimestre (après 15 conversions au troisième trimestre et 4 au deuxième trimestre), portant le nombre de conversions totales à 51 à fin 2022. Les 10 hypermarchés restants seront convertis au format Casino Hyper Frais au cours du premier semestre 2023. Cette stratégie s'est traduite par le renforcement de la fidélisation des clients à travers le succès des abonnements dans les enseignes Casino, Monoprix et Naturalia. Le Groupe compte plus de 370 000 abonnements payants à fin 2022.

Par format, on notera les points suivants sur l'année :

- Monoprix¹ enregistre un chiffre d'affaires de 4 393 millions d'euros en 2022, en variation comparable de + 1,2 %. La croissance a été tirée par le dynamisme des magasins Monoprix City et Monop', qui enregistrent une croissance comparable des ventes de +2,1% sur l'année et une hausse du trafic client de +9,2%. L'e-commerce alimentaire est resté dynamique, porté par les partenariats avec Ocado, Amazon, Gorillas, Uber Eats et Deliveroo. L'enseigne a poursuivi l'expansion de son parc de magasins, avec 54 ouvertures sur l'ensemble de l'année, et prévoit une accélération de l'expansion, avec près de 100 nouvelles ouvertures prévues en 2023, principalement sous l'enseigne Monop'. Par ailleurs, Monoprix a continué de privilégier l'innovation avec l'ouverture, en octobre 2022, du premier Monoprix Maison exclusivement dédié à la maison et à la décoration.
- Franprix fait état d'un chiffre d'affaires de 1 477 millions d'euros en 2022, en hausse de + 3,4 % en comparable, soutenu par le redressement de la consommation à Paris avec le retour des touristes et des flux de bureaux. L'enseigne a bénéficié d'une bonne dynamique du trafic clients, de la vente des produits Leader Price (quote part cible de 10% en magasin en 2023) et de l'accélération du e-commerce. Le volume d'affaires progresse de +4,1% sur l'année. La stratégie d'expansion dans les zones cibles (Paris et région Ile de France, région Rhône-Alpes et arc méditerranéen) s'est poursuivie avec l'ouverture de 181 magasins sur l'année, dont 136 en Ile de France (parc de 960 magasins en Ile de France à fin 2022). Pour 2023, l'enseigne prévoit de maintenir ce rythme d'ouverture et d'intensifier sa stratégie de ralliement au premier semestre.
- Le chiffre d'affaires de la **Proximité** ressort à 1 507 millions d'euros. L'enseigne affiche une bonne dynamique commerciale avec une croissance comparable du chiffre d'affaires de +6,6% et une progression de +7,8% du volume d'affaires, tirée par l'attractivité d'un format adapté aux besoins des clients dans les zones porteuses (notamment Rhône-Alpes et Côte d'Azur) et le développement des partenariats avec Uber Eats, Deliveroo et le site « mescoursesdeproximité.com ». L'expansion du parc

¹ Monoprix City y compris e-commerce, Monop' et Naturalia

de magasins s'est accélérée sur l'année avec 652 ouvertures, soit près de deux nouveaux magasins par jour.

• Les ventes des Casino Supermarchés et des Hypermarchés se sont élevées respectivement à 3 402 millions d'euros et 3 091 millions d'euros en 2022, en variations comparables de respectivement -0,4% et -0,1%. En croissance sur les 9 premiers mois de l'année, les deux enseignes ont montré une inflexion de tendance au quatrième trimestre dans un environnement concurrentiel plus difficile en fin d'année, dans lequel le Groupe a maîtrisé ses dépenses de promotions et de communication. Sur l'année, le E-commerce reste néanmoins bien orienté, en croissance à deux chiffres, notamment grâce aux partenariats avec Uber Eats, Deliveroo et Shopopop. Les enseignes Casino Hypermarchés/Supermarchés et Proximité ont par ailleurs poursuivi le développement de l'abonnement avec l'application Casino Max qui présente une croissance continue du nombre d'abonnés.

L'EBITDA France Retail ressort à 1 268 millions d'euros (1 351 millions d'euros en 2021), reflétant une marge de 8,9%. L'EBITDA des enseignes de distribution (France Retail hors GreenYellow et promotion immobilière) s'établit à 1 199 millions d'euros (1 273 millions d'euros en 2021), reflétant une marge de 8,4% en amélioration au second semestre (9,9%) grâce à la reprise de la croissance chez Monoprix, Franprix et la proximité.

Le ROC France Retail s'établit à 482 millions d'euros (530 millions d'euros en 2021), reflétant une marge de 3,4%. Le ROC des enseignes de distribution (France Retail hors GreenYellow et promotion immobilière) ressort à 421 millions d'euros (479 millions d'euros en 2021), reflétant une marge de 3,0%.

RELEVANC

RelevanC poursuit sa stratégie de développement vers l'extérieur après avoir construit son expertise auprès des enseignes du Groupe :

- Lancement en marque blanche de la solution retail media lancée avec GPA au Brésil
- Déploiement en marque blanche de l'offre de catalogue digital personnalisé lancée avec Monoprix

RelevanC a continué de nouer des partenariats stratégiques et ambitieux au cours de l'année, avec notamment la signature d'un partenariat de 5 ans avec In The Memory au quatrième trimestre. A l'international, la forte dynamique se poursuit en Amérique latine après l'ouverture de nouveaux bureaux en Colombie.

E-COMMERCE (CDISCOUNT)

En millions d'euros	2021 retraité	2022
GMV (volume d'affaires) publié par Cnova	4 206	3 497
EBITDA	105	54
Marge d'EBITDA	5,2%	3,3%
Résultat opérationnel courant	18	(42)
Marge opérationnelle courante	0,9%	-2,6%

En 2022, Cdiscount¹ a accéléré sa transformation vers un modèle économique rentable.

Cdiscount enregistre une forte augmentation de sa marge brute à 23,2 % des ventes nettes en 2022 (+1,3 pt sur un an. +5.4 pts par rapport à 2019), tirée par l'amélioration du mix en faveur du GMV marketplace, qui représente 52% du GMV total sur l'exercice (+6 pts sur un an, +13 pts par rapport à 2019);

Les revenus de la marketplace atteignent 191 millions d'euros en 2022 (-2% sur un an), en croissance de +28 % par rapport à 2019, avec une augmentation solide et régulière du taux de prise du GMV² à 16,2% (+0.7 pt sur un an, +1.7 pt par rapport à 2019);

Cdiscount poursuit le développement du marketing digital, dont les revenus ont progressé de +5% sur l'année (x1,8 par rapport à 2019), avec une augmentation régulière du taux de prise du GMV² sur les dernières années, atteignant 3,1% en 2022 (+0,7 pt par rapport à 2021, +1,6 pt par rapport à 2019);

L'expansion des activités B2B reste un axe majeur de la création de valeur à long terme. Octopia enregistre une croissance de +66 % de ses revenus B2B en 2022, avec 14 nouveaux clients sur l'année pour sa solution de marketplace clé en main, permettant d'atteindre un total de 26 clients à fin 2022, dont 17 sont déjà sur la plateforme;

L'exécution du plan d'économie de 75 millions d'euros en année pleine à fin 2023 se poursuit, surperformant les objectifs initialement fixés. Il a permis de générer 47 millions d'euros d'économies en 2022 (29 millions d'euros de baisse des frais généraux et 18 millions d'euros de baisse des investissements), soit 17 millions d'euros de plus que les économies attendues.

L'EBITDA E-commerce³ s'élève à 54 millions d'euros (vs 105 millions d'euros en 2021), en amélioration séquentielle au S2 2022 grâce à l'efficacité du plan d'économies (39 millions d'euros au S2 après 15 millions d'euros au S1).

Le ROC E-commerce³ ressort à -42 millions d'euros (vs 18 millions d'euros en 2021), impacté notamment par la hausse des amortissements liée aux investissements réalisés pour le développement d'Octopia au cours des derniers exercices.

Données publiées par la filiale

² Ratio de revenu sur volume d'affaires hors taxes

³ Données contributives

LATAM RETAIL

En millions d'euros	2021 retraité	2022
Chiffre d'affaires HT	14 448	17 785
EBITDA	1 060	1 186
Marge d'EBITDA	7,3%	6,7%
Résultat opérationnel courant	638	677
Marge opérationnelle courante	4,4%	3,8%

Le chiffre d'affaires du segment Latam Retail s'établit à 17 785 millions d'euros en 2022, en croissance organique de +10,5% et de +12,3% en comparable hors essence et calendaire. Les ventes alimentaires au Brésil sont en hausse de +6,9% en organique et de +9,1% en comparable hors essence et calendaire.

- En 2022, **Assaí** a accéléré son développement avec (i) un chiffre d'affaires en croissance de +30%¹, (ii) une hausse de +27%¹ de l'EBITDA, et (iii) une expansion record avec l'ouverture de 60 magasins sur l'année, dont 47 conversions d'hypermarchés Extra, portant le parc total de magasins à 263 à fin 2022.
- **Grupo Éxito** poursuit également sa dynamique commerciale avec une hausse de +21% de son chiffre d'affaires, tiré par les formats innovants et l'omnicanal. Le groupe a également favorisé son expansion avec l'ouverture de 92 magasins sur l'année.
- **GPA** concentre son développement sur les formats premium et de proximité après la cession des hypermarchés Extra.

L'EBITDA de l'Amérique latine enregistre une progression de +14,9% sur un an hors crédits fiscaux, tiré par Assaí (+49,4% hors crédits fiscaux). Y compris crédits fiscaux² (28 millions d'euros en 2021, 0 euro en 2022), l'EBITDA s'élève à 1 186 millions d'euros, en hausse de +11,9%.

Le ROC de l'Amérique latine enregistre une variation hors crédits fiscaux de +10,9% sur un an, tiré par Assaí (+44% hors crédit fiscaux), en ligne avec la croissance de l'activité. Y compris crédits fiscaux², le ROC s'établit à 677 millions d'euros, en progression de +6,1%.

² Crédits fiscaux retraités par les filiales brésiliennes dans le calcul de l'EBITDA et du ROC ajustés

¹ Variations à change constant, hors crédits fiscaux

Commentaires sur les comptes consolidés du Groupe

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting-fr

Les méthodes comptables exposées dans l'annexe aux comptes consolidés ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires HT consolidé de 2022 s'élève à 33 610 millions d'euros, contre 30 549 millions d'euros en 2021, en hausse de +5,2% en comparable¹, +3,8% en organique¹ et +10,0% en données publiées après prise en compte d'un effet de change de +6,4%, d'un effet essence de +0,3%, d'un effet calendaire de -0,2% et d'un effet périmètre de -0,3%.

L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité de chacun des trois segments du Groupe.

EBITDA

L'**EBITDA Groupe** s'établit à 2 508 millions d'euros, soit une variation de -0,3% après impact du change et de -5,5% à taux de change constant.

L'examen détaillé de l'évolution de l'EBITDA a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité de chacun des trois segments du Groupe.

Résultat opérationnel courant (ROC)

Le **résultat opérationnel courant** en 2022 s'établit à 1 117 millions d'euros, soit une variation de -5,9% après impact du change (-3,6% hors crédits fiscaux) et de -12,1% à taux de change constant (-5,2% hors crédits fiscaux).

L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué plus haut dans les commentaires sur l'activité de chacun des trois segments du Groupe.

Résultat financier

Le **Résultat financier** de la période fait apparaître une charge nette de -939 millions d'euros (-813 millions d'euros en 2021) qui est composée :

- du coût de l'endettement financier net de -581 millions d'euros (-422 millions d'euros en 2021)
- **des autres produits et charges financiers** pour une charge nette de -358 millions d'euros (-391 millions d'euros en 2021).

Le **Résultat financier normalisé** de la période est de -935 millions d'euros (-592 millions d'euros hors intérêts sur passifs de loyers) contre -813 millions d'euros en 2021 (-500 millions d'euros hors intérêts sur passifs de loyers), reflétant une baisse des charges financières en France, en lien avec les remboursements et rachats de dette, et une augmentation des charges financières en Amérique latine du fait du plan d'investissement d'Assaí et de la hausse des taux.

Les **Autres produits et charges opérationnels** s'établissent à -512 millions d'euros (-656 millions d'euros en 2021). En France (y compris Cdiscount hors GreenYellow), leur montant s'élève à -170 millions d'euros (-309 millions d'euros en 2021), soit une amélioration de +139 millions d'euros principalement liée aux plus-values nettes liées au plan de cession en France. En Amérique latine leur montant s'élève à -336 millions d'euros (-300 millions d'euros en 2021) en lien avec la finalisation du plan de transfert des hypermarchés Extra à Assaí.

¹ Hors essence et calendaire

Résultat Net Part du Groupe

L'impôt sur les bénéfices s'établit à +9 millions d'euros contre +86 millions d'euros en 2021.

La quote-part de résultat des entreprises associées et coentreprises est de 10 millions d'euros contre 49 millions d'euros en 2021.

La part des intérêts minoritaires dans le résultat net des activités poursuivies s'établit à -35 millions d'euros contre 132 millions d'euros en 2021. Après retraitement des éléments exceptionnels non récurrents, les intérêts minoritaires normalisés s'élèvent à 117 millions d'euros en 2022 contre 272 millions d'euros en 2021.

Le Résultat Net des activités poursuivies, Part du Groupe s'établit à -279 millions d'euros (contre -280 millions d'euros en 2021), ne tenant pas compte de la plus-value de cession Assaí enregistrée en capitaux

Le Résultat Net des activités abandonnées, part du Groupe, s'établit à -37 millions d'euros en 2022 contre -254 millions d'euros en 2021 traduisant la fin de l'impact de la cession de Leader Price.

Le Résultat Net de l'ensemble consolidé, Part du Groupe s'établit à -316 millions d'euros contre -534 millions d'euros en 2021.

Le Résultat net normalisé¹ des activités poursuivies Part du Groupe s'élève à -102 millions d'euros contre 89 millions d'euros en 2021 en lien avec la baisse du ROC liée à l'activité du premier trimestre en France et à Cdiscount, à la hausse du coût de l'endettement financier net en Amérique latine et à une charge d'impôt comptable (non cash) de -240 millions d'euros liée à la revue des déficits fiscaux activables en France

Le **Bénéfice Net par action normalisé dilué²** est de -1,38 euro contre 0,49 euro en 2021.

Situation financière

La **Dette financière nette du Groupe** ressort à 6,4 milliards d'euros (vs 5,9 milliards d'euros en 2021), dont 4,5 milliards d'euros en France³ (vs 4,9 milliards d'euros en 2021) et 1,9 milliard d'euros en Amérique latine (vs 979 millions d'euros en 2021). En France³, la diminution de la dette s'explique notamment par les remboursements obligataires et le remboursement de Segisor (150 millions d'euros). La hausse de la dette en Amérique latine résulte d'une augmentation de la dette chez Assaí, liée au plan d'investissement.

Au 31 décembre 2022, la liquidité du Groupe en France (y compris Cdiscount) est de 2,4 milliards d'euros, dont 434 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et 2,0 milliards d'euros de lignes de crédit confirmées non tirées disponibles à tout moment⁴. Le solde du compte séquestre non sécurisé est de 36 millions d'euros au 31 décembre 2022, montant permettant de couvrir l'échéance de maturité janvier 2023.

Informations financières relatives aux covenants⁵

Au 31 décembre 2022, les covenants du RCF sont respectés. Le ratio Dette brute sécurisée / EBITDA après loyers⁶ est de 3,1x⁷, inférieur au plafond de 3,5x, soit une marge de manœuvre de 270 millions d'euros sur la dette et de 77 millions d'euros sur l'EBITDA. Le ratio EBITDA après loyers / coûts financiers nets est de 3,0x, supérieur au seuil de 2,5x, soit une marge de manœuvre de 115 millions d'euros sur l'EBITDA.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale 2023 de ne pas verser de dividende en 2023 au titre de l'exercice 2022.

Voir définition page 2

Le BNPA normalisé dilué intègre l'effet de dilution lié à la distribution des titres subordonnés TSSDI

Périmètre France dont Cdiscount, GreenYellow et Segisor

Sous contrainte du respect des covenants testés à chaque fin de trimestre

⁵ Périmètre France (y compris Cdiscount), hors GreenYellow

Tel que défini dans la documentation de refinancement

Dette sécurisée de 2,1 milliards d'euros et EBITDA après loyers de 690 millions d'euros

Perspectives

Les priorités pour 2023 en France sont l'amélioration opérationnelle et la réduction de la dette :

- Efficience opérationnelle et développement
 - Plan de baisse des stocks : -190 millions d'euros dès le premier semestre compensant le surstock fin 2022
 - Nouveau plan de réduction des coûts : -250 millions d'euros dans les enseignes de distribution
 - Accélération du plan d'expansion en proximité: +1 000 magasins représentant un niveau supérieur à 500 millions d'euros de volume d'affaires en année pleine

Désendettement

- Finalisation du plan de cession en France : 400 millions d'euros avant fin 2023
- Poursuite de la monétisation d'actifs en Amérique latine
- Baisse de la dette

Evénements récents

TERACT et le groupe Casino signent un accord d'exclusivité en vue de créer le leader français de la distribution responsable et durable

Le 9 mars 2023, TERACT et le groupe Casino ont annoncé entrer en discussions exclusives autour de la creation de deux entités distinctes :

- Une entité, contrôlée par Casino, qui regrouperait les activités de distribution en France. Le groupe Casino apporterait ainsi au nouvel ensemble plus de 9 100 magasins, son leadership incontesté dans la proximité, la force de ses enseignes, son offre digitale et ses bonnes pratiques RSE. TERACT apporterait son savoir-faire et son expertise dans l'exploitation des jardineries-animaleries et l'alimentaire;
- Une entité nouvelle, nommée TERACT Ferme France, contrôlée par InVivo, en charge de l'approvisionnement en produits agricoles, locaux et en circuit court permettant la promotion des territoires et une meilleure valorisation des productions agricoles. TERACT Ferme France bénéficiera d'une proximité forte avec le monde agricole au travers du groupe InVivo, son actionnaire majoritaire.

L'opération valoriserait les activités mises en commun par le groupe Casino et TERACT à un poids relatif respectivement de 85% et 15% en valeur d'entreprise, avant prise en compte de la structure de bilan du nouvel ensemble.

Ce projet reste conditionné à la conclusion d'un accord engageant entre le groupe Casino et TERACT, qui pourrait être atteinte avant la fin du second trimestre de l'année 2023. Ce projet serait soumis à la consultation des instances représentatives du personnel des deux groupes ainsi qu'aux gouvernances respectives du groupe Casino, de TERACT et de InVivo. L'accord engageant ferait l'objet à sa signature d'une nouvelle communication au marché et serait soumis à l'approbation des autorités de concurrence et des actionnaires et créanciers des deux parties.

Cession d'une partie de la participation dans Assaí

Afin d'accélérer son désendettement, le groupe Casino a annoncé le 7 mars 2023 avoir engagé l'étude d'un nouveau projet de cession d'une partie de sa participation dans Assaí pour un montant d'environ 600 millions de dollars qui pourrait, le cas échéant, être augmenté en fonction des conditions de marché.

Le 17 mars 2023, le Groupe a annoncé avoir finalisé le processus de book building en vue du placement secondaire d'actions Assaí. Dans le cadre du placement, 254 millions actions Assaí détenues par le Groupe Casino (représentant 18,8% du capital d'Assaí) ont été allouées pour un montant total d'environ 723 millions d'euros². Le réglement-livraison des titres cédés est prévu le 21 mars 2023.

A l'issue de la transaction, le Groupe Casino détiendra une participation de 11,7% du capital d'Assaí et ne contrôlera plus la société.

² En considérant un taux de change de 5,62 BRL par euro

¹ La participation totale detenue par Casino est de 30,5% du capital au 31 décembre 2022

Annexe: Indicateurs alternatifs de performance

Les définitions des principaux indicateurs non-gaap sont disponibles sur le site du groupe Casino (https://www.groupe-casino.fr/fr/investisseurs/information-reglementee-amf-documents-amf/), notamment le résultat net normalisé qui est repris ci-dessous.

Le résultat net normalisé correspond au résultat net des activités poursuivies corrigé (i) des effets des autres produits et charges opérationnels tels que définis dans la partie « principes comptables » de l'annexe annuelle aux comptes consolidés, (ii) des effets des éléments financiers non récurrents ainsi que (iii) des produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements et (iv) de l'application des règles IFRIC 23.

Les éléments financiers non récurrents regroupent les variations de juste valeur des dérivés actions et les effets d'actualisation monétaire de passifs fiscaux brésiliens.

Cet agrégat permet de mesurer l'évolution du résultat récurrent des activités.

en millions d'euros	2021 retraité	Eléments de normalisation	2021 normalisé	2022	Eléments de normalisation	2022 normalisé
Résultat opérationnel courant	1 186	0	1 186	1 117	0	1 117
Autres charges et produits opérationnels	(656)	656	0	(512)	512	0
Résultat opérationnel	530	656	1 186	605	512	1 117
Coût de l'endettement financier net	(422)	0	(422)	(581)	0	(581)
Autres produits et charges financiers ⁽¹⁾	(391)	(0)	(391)	(358)	3	(354)
Charge d'impôt ⁽²⁾	86	(147)	(61)	9	(185)	(176)
Quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises	49	0	49	10	0	10
Résultat net des activités poursuivies	(147)	509	362	(314)	330	15
dont intérêts minoritaires ⁽³⁾	132	140	272	(35)	153	117
dont part du Groupe	(280)	369	89	(279)	117	(102)

⁽¹⁾ Sont retraités des autres produits et charges financiers, principalement les effets d'actualisation monétaire des passifs fiscaux, ainsi que les variations de juste valeur des dérivés action.

⁽²⁾ Sont retraités de la charge d'impôt, les effets d'impôt correspondants aux éléments retraités ci-dessus, ainsi que les produits et charges d'impôts afférents à ces retraitements.

^{ži} Sont retraités des intérêts ne donnant pas le contrôle les montants associés aux éléments retraités ci-dessus.



CASINO, GUICHARD-PERRACHON
COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2022

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	.19
ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	.20
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	.21
ÉTAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	.22
ÉTATS DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	.23
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	24

ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé

n millions d'euros Notes		2022	2 2021 retraité (i)	
ACTIVITES POURSUIVIES				
Chiffre d'affaires, hors taxes	5 / 6.1	33 610	30 549	
Autres revenus	6.1	394	504	
Revenus totaux	6.1	34 004	31 053	
Coût d'achat complet des marchandises vendues	6.2	(26 109)	(23 436)	
Marge des activités courantes	6.2	7 895	7 617	
Coûts des ventes	6.3	(5 366)	(5 122)	
Frais généraux et administratifs	6.3	(1 413)	(1 308)	
Résultat opérationnel courant	5.1	1 117	1 186	
Exprimé en % du CA HT		3,3%	3,9%	
Autres produits opérationnels	6.5	764	349	
Autres charges opérationnelles	6.5	(1 275)	(1 005)	
Résultat opérationnel		605	530	
Exprimé en % du CA HT		1,8%	1,7%	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	11.3.1	61	27	
Coût de l'endettement financier brut	11.3.1	(642)	(449)	
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	(581)	(422)	
Autres produits financiers	11.3.2	300	116	
Autres charges financières	11.3.2	(658)	(507)	
Résultat avant impôt		(334)	(283)	
Exprimé en % du CA HT		-1,0%	-0,9%	
Produit (Charge) d'impôt	9.1	9	86	
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	3.3.3	10	49	
Résultat net des activités poursuivies		(314)	(147)	
Exprimé en % du CA HT		-0,9%	-0,5%	
dont, part du Groupe		(279)	(280)	
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle		(35)	132	
ACTIVITES ABANDONNEES				
Résultat net des activités abandonnées	3.5.2	(31)	(255)	
dont, part du Groupe	3.5.2	(37)	(254)	
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle	3.5.2	6	(1)	
ENSEMBLE CONSOLIDE				
Résultat net de l'ensemble consolidé		(345)	(402)	
dont, part du Groupe		(316)	(534)	
dont, intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	(29)	132	

Résultat net par action

en euros	Notes	2022	2021 retraité (i)
Des activités poursuivies, part du Groupe	12.10.2		
de base		(3,02)	(2,93)
 dilué 		(3,02)	(2,93)
De l'ensemble consolidé, part du Groupe	12.10.2		
de base		(3,36)	(5,29)
dilué		(3,36)	(5,29)

⁽i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)

État du résultat global consolidé

en millions d'euros	2022	2021 retraité ⁽ⁱ⁾
Résultat net de l'ensemble consolidé	(345)	(402)
Eléments recyclables ultérieurement en résultat	203	(84)
Couvertures de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture (ii)	9	38
Écarts de conversion (iii)	194	(108)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI	(1)	(1)
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises dans les éléments recyclables	2	(3)
Effets d'impôt	(1)	(10)
Eléments non recyclables en résultat	5	2
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI	(30)	-
Écarts actuariels	46	2
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises dans les éléments non recyclables	-	-
Effets d'impôt	(11)	-
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice, nets d'impôt	208	(82)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice, net d'impôt	(138)	(484)
Dont part du Groupe	(237)	(533)
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	99	49

Les mouvements de chaque exercice sont présentés à la note 12.7.2.

 ⁽i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)
 (ii) La variation de la réserve de coût de couverture relative aux exercices 2022 et 2021 n'est pas significative

⁽iii) La variation positive de l'exercice 2022 de 194 millions d'euros résulte principalement de l'appréciation de la monnaie brésilienne pour 299 millions d'euros compensée par la dépréciation de la monnaie colombienne pour 123 millions d'euros. En 2021, la variation négative de 108 millions d'euros résultait principalement de la dépréciation de la monnaie colombienne pour 124 millions

État de la situation financière consolidée

ACTIFS	Notes	Notes	Notes	31 décembre	31 décembre	1 ^{er} janvier
en millions d'euros	Notes	2022	2021 retraité	2021 retraité		
Goodwill	10.1	6 933	6 667	6 656		
Immobilisations incorporelles	10.2	2 065	2 006	2 048		
Immobilisations corporelles	10.3	5 319	4 641	4 279		
Immeubles de placement	10.4	403	411	428		
Actifs au titre de droits d'utilisation	7.1.1	4 889	4 748	4 888		
Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	3.3.3	382	201	191		
Autres actifs non courants	6.9	1 301	1 183	1 217		
Actifs d'impôts différés	9.2.1	1 490	1 195	1 022		
Actifs non courants		22 781	21 053	20 728		
Stocks	0	3 640	3 214	3 209		
Créances clients	6.7	854	772	941		
Autres actifs courants	6.8	1 636	2 033	1 770		
Créances d'impôts courants		174	196	167		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	2 504	2 283	2 744		
Actifs détenus en vue de la vente	3.5.1	110	973	932		
Actifs courants		8 917	9 470	9 763		
TOTAL ACTIFS		31 698	30 523	30 491		

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31 décembre	31 décembre	1er janvier
en millions d'euros		2022	2021 retraité	2021 retraité
Capital social	12.2	166	166	166
Primes, titres auto-détenus, autres réserves et résultats		2 625	2 577	3 135
Capitaux propres part du Groupe		2 791	2 742	3 301
Intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	2 947	2 880	2 855
Capitaux propres	12	5 738	5 622	6 155
Provisions pour retraites et engagements assimilés non courantes	8.2	216	273	289
Autres provisions non courantes	13.1	515	376	374
Dettes financières brutes non courantes	11.2	7 377	7 461	6 701
Passifs de loyers non courants	7.1.1	4 447	4 174	4 281
Dettes non courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	3.4.1	32	61	45
Autres dettes non courantes	6.10	309	225	201
Passifs d'impôts différés	9.2.2	503	405	508
Passifs non courants		13 398	12 975	12 398
Provisions pour retraites et engagements assimilés courantes	8.2	13	12	12
Autres provisions courantes	13.1	229	216	189
Dettes fournisseurs		6 522	6 099	6 190
Dettes financières brutes courantes	11.2	1 827	1 369	1 355
Passifs de loyers courants	7.1.1	743	718	705
Dettes courantes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	3.4.1	129	133	119
Dettes d'impôts exigibles		19	8	98
Autres dettes courantes	6.10	3 069	3 196	3 059
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente	3.5.1	12	175	210
Passifs courants		12 563	11 926	11 937
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31 698	30 523	30 491

⁽i) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)

État des flux de trésorerie consolidés

en millions d'euros	Notes	2022	2021 retraité (
Résultat avant impôt des activités poursuivies		(334)	(283)
Résultat avant impôt des activités abandonnées	3.5.2	(29)	(330)
Résultat avant impôt de l'ensemble consolidé		(363)	(613)
Dotations aux amortissements	6.4	1 391	1 329
Dotations aux provisions et dépréciation	4.1	398	299
Pertes / (gains) liés aux variations de juste valeur	11.3.2	(2)	(5)
Charges / (produits) calculés liés aux stocks options et assimilés	8.3.1	13	14
Autres charges / (produits) calculés		(119)	(47)
Résultats sur cessions d'actifs	4.4	(81)	(128)
Pertes / (profits) liés à des variations de parts d'intérêts de filiales avec prise / perte de contrôle		(386)	20
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises	3.3.1 / 3.3.2	11	17
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	581	422
Intérêts financiers nets au titre des contrats de location	11.3.2	343	313
Coûts de non tirage, coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	11.3.2	108	88
Résultats de cession et retraitements liés aux activités abandonnées		(7)	114
Capacité d'Autofinancement (CAF)		1 888	1 824
Impôts versés		(139)	(184)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement (BFR)	4.2	(475)	(24
Impôts versés et variation du BFR liés aux activités abandonnées		(119)	(97
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		1 155	1 519
Dont activités poursuivies		1 310	1 832
Décaissements liés aux acquisitions :			
■ d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	4.3	(1 651)	(1 122
d'actifs financiers	4.11	(232)	(174
Encaissements liés aux cessions :	4.11	(232)	(174
	4.4	467	15
d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	4.4	467	156
d'actifs financiers	4.11	712	163
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	4.5	587	(15
Incidence des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises	4.6	280	1
Variation des prêts et avances consentis		(12)	(30)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		(42)	(81)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		108	(1 101
Dont activités poursuivies		150	(1 020
Dividendes versés :			
aux actionnaires de la société mère	12.9	-	
aux intérêts ne donnant pas le contrôle	4.7	(66)	(102
■ aux porteurs de TSSDI	12.9	(42)	(35
Augmentation et diminution de capital de la société mère		-	
Transactions entre le Groupe et les intérêts ne donnant pas le contrôle	4.8	442	15
Cessions / (acquisitions) de titres auto-détenus	12.4	-	
Augmentation emprunts et dettes financières	4.9	1 973	4 203
Diminution emprunts et dettes financières	4.9	(1 984)	(3 514
Remboursement des passifs de loyer		(602)	(623
Intérêts financiers nets versés	4.10	(985)	(752
Autres remboursements		(49)	(30
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		(3)	(10
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(1 317)	(848
Dont activités poursuivies		(1 314)	(838
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités poursuivies Incidence des variations monétaires sur la trésorerie des activités abandonnées		97	(22
Variation de trésorerie	4.9	43	(452
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets d'ouverture	7.0	2 223	2 67
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies	11.1	2 224	2 67
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente		(1)	(1
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets de clôture		2 265	2 22
	11.1	2 265	2 22
- Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités noursuivies			
 Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités poursuivies Dont trésorerie et équivalents de trésorerie nets des activités détenues en vue de la vente 	11.1	2 200	(1

État de variation des capitaux propres consolidés

En millions d'euros (avant affectation du résultat)	Capital	Réserves liées au capital ⁽ⁱ⁾	Titres auto- détenus	TSSDI	Réserves et résultats consolidés	Autres réserves ⁽ⁱⁱ⁾	Capitaux propres Part du Groupe (iii)	Intérêts ne donnant pas le contrôle ^(iv)	Capitaux propres Totaux
Au 1 ^{er} janvier 2021 publié	166	3 901	(22)	1 350	1 000	(3 087)	3 309	2 856	6 165
Incidences décision de l'IFRS IC relative aux coûts SaaS (note 1.3)	-	-	-	-	(8)	-	(8)	(2)	(10)
Au 1 ^{er} janvier 2021 retraité (*)	166	3 901	(22)	1 350	992	(3 087)	3 301	2 855	6 155
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	-	1	1	(83)	(82)
Résultat de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	(534)	-	(534)	132	(402)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice retraité (*)	-	-	-	-	(534)	1	(533)	49	(484)
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus (v)	-	-	8	-	(8)	-	-	-	-
Dividendes versés / à verser aux porteurs d'actions (vi)	-	-	-	=	-	-	-	(69)	(69)
Dividendes versés / à verser aux porteurs de TSSDI (vi)	-	-	-	-	(36)	-	(36)	-	(36)
Paiements en actions	-	-	-	-	8	-	8	12	20
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	=	-	-	-	-	-
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	=	(21)	-	(21)	(3)	(25)
Autres mouvements (ix)	-	-	-	-	25	-	25	37	62
Au 31 décembre 2021 retraité (*)	166	3 901	(14)	1 350	426	(3 086)	2 742	2 880	5 622
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	79	79	129	208
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	(316)	-	(316)	(29)	(345)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice	-	-	-	-	(316)	79	(237)	99	(138)
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus (v)	-	-	12	-	(12)	-	-	-	-
Dividendes versés / à verser aux porteurs d'actions (vi)	-	-	-	-	-	-	-	(53)	(53)
Dividendes versés / à verser aux porteurs de TSSDI (vi)	-	-	-	-	(47)	-	(47)	-	(47)
Paiements en actions	-	-	-	-	5	-	5	11	15
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales (vii)	-	-	-	-	22	-	22	(140)	(118)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales (viii)	-	-	-	-	211	53	264	85	348
Autres mouvements (ix)	-	-	-	-	42	-	42	65	107
Au 31 décembre 2022	166	3 901	(2)	1 350	331	(2 955)	2 791	2 947	5 738

^(*) Les comptes antérieurement publiés ont été retraités (note 1.3)

⁽i) Réserves liées au capital = primes d'émissions, prime d'apport, primes de fusions, réserves légales

⁽ii) Voir note 12.6

⁽iii) Attribuable aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon

⁽iv) Voir note 12.8

⁽v) Voir note 12.4 pour les opérations sur titres auto-détenus

⁽vi) Voir note 12.9 pour les dividendes versés et à verser aux porteurs d'actions et TSSDI. Les dividendes de l'exercice versés et à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle concernent principalement l'Uruguay, Sendas et Exito à hauteur respectivement de 20, 14 et 13 millions d'euros (2021 : Sendas, GPA et Exito pour respectivement 28, 11 et 19 millions d'euros)

⁽vii) L'incidence de -118 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe reflète principalement la perte de contrôle de GreenYellow (note 3.1.3)

⁽viii) L'incidence de 348 millions d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe reflète principalement la cession de 10,44% de la participation dans Assaí (note 3.1.4)

⁽ix) Principalement lié à la réévaluation chez Libertad en application de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste

COMPTES CONSOLIDES

SOMMAIRE DETAILLE DES NOTES ANNEXES

NOT	E 1	PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX	_	REMUNERATIONS BRUTES ALLOUEES AUX MEMBRES DU
1.1	Decer	RENTIEL	CON	
		S DE PREPARATION ET DE PRESENTATION DES COMP	TEC D'AL	DMINISTRATION66
1.2			0.5	EFFECTIF MOYEN DU GROUPE66
1.3		GEMENTS DE METHODES COMPTABLES	ET NO	TE 9 IMPOTS 67
RETR	AITEME	NT DE L'INFORMATION COMPARATIVE	28	123 11111 010
			9.1	CHARGE D'IMPOT67
NOT	E 2	FAITS MARQUANTS	- 30 9.2	IMPOTS DIFFERES68
			0.2	0.00 2.120
		DEDUKETDE DE GONGOLIDATION		TE 40
NOT	E 3	PERIMETRE DE CONSOLIDATION		TE 10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES,
3.1	Open	ATIONS DE PERIMETRE REALISEES EN 2022	COI	RPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT 70
				1 Goodwill70
3.2		ATIONS DE PERIMETRE REALISEES EN 2021		
3.3		CIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET		2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES71
COEN		SES		3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES73
3.4	ENGA	GEMENTS LIES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION	38 10.4	4 IMMEUBLES DE PLACEMENT74
3.5	ACTIF	S DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIV	TES 10.5	5 Depreciation des actifs non courants
ABAN	DONNE	ES	39 (INC	ORPORELS, CORPORELS, IMMEUBLES DE PLACEMENT ET
			GOO	DDWILL)76
NOT	= 1	COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE		,
_		DE FLUX DE TRESORERIE	41 NO	TE 11 STRUCTURE FINANCIERE ET COUTS
IADI	LEAUI	DE FLUX DE TRESURERIE		ANCIERS 79
4.1	RECO	NCILIATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS	41 FIN	ANCIERS /9
4.2		NCILIATION DE LA VARIATION DU BFR AVEC LES POS		1 Tresorerie nette81
		NCILIATION DE LA VARIATION DU BER AVEC LES POS		2 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES82
4.3		NCILIATION DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS		RESULTAT FINANCIER
4.4		NCILIATION DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS88
4.5		ENCE SUR LA TRESORERIE DES VARIATIONS		5 Objectifs et politiques de gestion des risques
PERIN	IETRE A	VEC CHANGEMENT DE CONTROLE	42 FINA	NCIERS91
4.6	INCIDE	ENCES DES VARIATIONS DE PERIMETRE EN LIEN A	VEC	
DES E	NTREP	RISES ASSOCIEES ET DES COENTREPRISES	42 NO	TE 12 CAPITAUX PROPRES ET RESULTAT PAR
4.7	RECO	NCILIATION DES DIVIDENDES VERSES AUX INTERETS		TION100
DONN	IANT PA	S LE CONTROLE		100
4.8	INCIDE	ENCE SUR LA TRESORERIE DES TRANSACTIONS AVEC	LES 12.1	1 GESTION DU CAPITAL101
INTER		DONNANT PAS LE CONTROLE		2 ELEMENTS SUR CAPITAL SOCIAL101
4.9		NCILIATION ENTRE LA VARIATION DE TRESORERIE E		3 TITRES DONNANT ACCES A DES NOUVELLES ACTIONS . 101
-		E DETTE FINANCIERE NETTE		4 ACTIONS PROPRES ET D'AUTOCONTROLE101
				5 TSSDI
		NCILIATION DES INTERETS FINANCIERS NETS VERSES		
		DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT LIES A DES AC		6 COMPOSITION DES AUTRES RESERVES102
FINAN	ICIERS .			7 AUTRES INFORMATIONS SUR LES RESERVES
				ISOLIDEES102
NOT	E 5	INFORMATION SECTORIELLE		B PRINCIPAUX INTERETS NE DONNANT PAS LE
			CON	ITROLE104
5.1	INDICA	ATEURS CLES PAR SECTEUR OPERATIONNEL	45 12.9	DIVIDENDES105
5.2	INDICA	ATEURS CLES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	. 46 12.1	10 RESULTAT NET PAR ACTION106
NOT	F 6	DONNEES LIEES A L'ACTIVITE	- 46 NO	TE 12 AUTDES DROVISIONS 107
11011	_ •	DOMINELO LILLO A L'AOTIVITE	-to NO	TE 13 AUTRES PROVISIONS107
6.1	PROD	UITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	46 13 1	1 DECOMPOSITION ET VARIATIONS
6.2		D'ACHAT COMPLET DES MARCHANDISES VENDUES		2 DETAIL DES PROVISIONS POUR LITIGES DU BRESIL107
6.3		RE DE CHARGES PAR FONCTION		3 PASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS107
6.4		TISSEMENTS) I ASSIFS ET ACTIFS EVENTUELS108
6.5		ES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS	- NO	TE 14 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES
6.6		<s< td=""><td></td><td>ES110</td></s<>		ES110
6.7	-	NCES CLIENTS		
6.8	Autri	ES ACTIFS COURANTS	52	TE 15 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA
6.9	AUTR	ES ACTIFS NON COURANTS		TURE111
6.10	AUTRI	ES DETTES	54	710KE111
		GEMENTS HORS BILAN	54	
			NO	TE 16 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX
		001170.470.05 : 00.770	COI	MPTES111
NOT	L 7	CONTRATS DE LOCATION	- 55	
7.1	Dock	EUR	EO NO	TE 17 DDINCIDALES SOCIETES CONSOLIDEES 443
				TE 17 PRINCIPALES SOCIETES CONSOLIDEES 112
7.2	DAILL	EUR		
			NO	TE 18 NORMES ET INTERPRETATIONS PUBLIEES
NOT	E 8	CHARGES DE PERSONNEL	- 60 MAI	IS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR115
8.1	FRAIS	DE PERSONNEL	60	
8.2	Prov	SION POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILE	s 60	
8.3	PAIEM	ENT EN ACTIONS	63	

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE CASINO, GUICHARD-PERRACHON

Casino, Guichard-Perrachon est une société anonyme de droit français, cotée sur Euronext Paris, compartiment A. La Société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe Casino ». Le siège social de la Société est situé 1, Cours Antoine Guichard, 42008 Saint-Etienne.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2022 reflètent la situation comptable de la Société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises.

En date du 9 mars 2023, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2022.

Note 1 Principes comptables généraux

1.1 Référentiel

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Casino sont établis conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) telles qu'adoptées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration qui sont applicables au 31 décembre 2022.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, après prise en compte des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire à partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2022

L'Union européenne a adopté les textes suivants qui sont d'application obligatoire par le Groupe pour son exercice ouvert le 1^{er} janvier 2022 et sans incidence significative sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements à IFRS 3 Référence au cadre conceptuel

 Ces amendements sont d'application prospective et obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022.

 Ils mettent à jour une référence au Cadre conceptuel sans changer les dispositions comptables pour les regroupements d'entreprises
- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles produits antérieurs à l'utilisation prévue

 Ces amendements sont d'application rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2022. Ils suppriment l'exception au principe général prévue au paragraphe IAS 16.17e, ce qui interdit à l'entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments sera nécessairement reconnu au compte de résultat
- Amendements à IAS 37 Contrats déficitaires coûts d'exécution d'un contrat

 Ces amendements sont d'application rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2022. Ils précisent les coûts qu'une entreprise
 doit inclure pour déterminer si un contrat est déficitaire et notamment que les coûts d'exécution d'un contrat incluent à la fois
 les coûts marginaux, tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et des matières, et l'imputation d'autres coûts directement
 liés au contrat, comme par exemple la charge d'amortissement relative à une immobilisation corporelle utilisée entre autres
 pour l'exécution du contrat.
- Améliorations annuelles des normes IFRS Cycle 2018-2020
 Les principales normes concernées sont :
- IFRS 9: ces amendements précisent qu'il faut inclure les honoraires dans le critère des 10 % relatif à la décomptabilisation de passifs financiers ;

- IFRS 16 : ces amendements modifient l'exemple illustratif 13 afin de supprimer l'exemple traitant des paiements au titre des améliorations locatives versés par le bailleur ;
- IFRS 1 et IAS 41 qui font l'objet d'amendements mineurs qui ne sont pas applicables au Groupe.

Décision de l'IFRS IC portant sur les coûts d'implémentation, de configuration et de personnalisation des logiciels en mode SaaS (accord de cloud – « Software as a Service »)

L'IFRS IC a publié en avril 2021 une décision relative à la comptabilisation des coûts de configuration ou de personnalisation d'un logiciel utilisé en mode SaaS (Software as a Service).

Au cours du 1er semestre 2022, le Groupe a finalisé le recensement des contrats et les analyses relatives aux différentes natures de coûts engagés afin d'identifier ceux affectés par cette décision. Ces analyses ont conduit le Groupe à changer la méthode de comptabilisation de ces coûts de personnalisation et de configuration lorsqu'ils ne remplissent pas les critères de capitalisation selon IAS 38 et lorsqu'ils ne correspondent pas au développement d'une interface avec cette solution SaaS. Ces coûts sont désormais comptabilisés en charge, dans la plupart des cas quand ils sont encourus, et notamment si les travaux sont réalisés en interne ou par un intégrateur tiers (non lié à l'éditeur de la solution SaaS). Ces coûts sont étalés sur la durée du contrat SaaS si les travaux sont réalisés par l'éditeur de la solution Saas ou par son sous-traitant et ne seraient pas séparables de l'accès à la solution SaaS mais le Groupe n'est pas significativement concerné par ce dernier cas. Les incidences liées à l'application rétrospective de cette décision sont détaillées dans la note 1.3.

Décision de l'IFRS IC relative aux dépots bancaires à vue avec restrictions d'utilisation

En avril 2022, l'IFRS IC a publié une décision concernant la présentation d'un dépôt à vue en tant que composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie lorsque le dépôt à vue est soumis à des restrictions contractuelles d'utilisation convenues avec un tiers.

Dans sa décision, l'IFRS IC a conclu que les restrictions d'utilisation d'un dépôt à vue découlant d'un contrat avec un tiers n'ont pas pour effet de modifier la nature de trésorerie du dépôt à vue, à moins que ces restrictions ne modifient la nature du dépôt de telle sorte qu'il ne réponde plus à la définition de la trésorerie selon IAS 7.

Le Groupe a mené un recensement des contrats et une analyse de ces derniers qui n'ont conduit à aucun changement significatif de présentation dans les comptes consolidés du Groupe.

1.2 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

1.2.1 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique à l'exception :

- des actifs et passifs réévalués à leur juste valeur dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, conformément aux principes énoncés par la norme IFRS 3;
- des instruments financiers dérivés et actifs financiers évalués à la juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui sont des éléments couverts par une couverture de juste valeur, et qui seraient par ailleurs évalués au coût, est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société. Les montants indiqués dans les états financiers consolidés sont arrondis au million le plus proche et comprennent des données individuellement arrondies. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

1.2.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le classement et l'évaluation d'actifs selon IFRS 5 (note 3.5);
- la reconnaissance, la présentation et l'évaluation de la valeur recouvrable des crédits d'impôt ou de taxes (principalement ICMS, PIS et COFINS au Brésil) (notes 5.1, 6.9 et 13);
- les modalités d'application de la norme IFRS 16 dont notamment la détermination des taux d'actualisation et de la durée de location à retenir pour l'évaluation du passif de loyer de contrats disposant d'options de renouvellement ou de résiliation (note 7);
- l'évaluation des impôts différés actifs (note 9);
- les évaluations des actifs non courants et goodwill (note 10.5);

- le risque de liquidité du Groupe (note 11.5.4);
- l'appréciation de contrôle de Sendas et GPA (note 12.8);
- ainsi que les provisions pour risques (note 13), notamment fiscaux et sociaux au Brésil.

1.2.3 Prise en compte des risques liés au changement climatique

Le Groupe a mis en place en 2021 un département dédié à la Finance Durable, dont les missions sont, entre autres, d'assurer la connectivité entre les états financiers et les enjeux climatiques, de répondre aux nouvelles réglementations sur ce sujet, et de garantir l'intégration des problématiques environnementales dans les processus de prise de décision, notamment sur des investissements.

Par ses implantations géographiques, le groupe Casino est exposé à des risques pays significatifs liés au changement climatique. Ces risques sont de différentes natures, risques physiques et risques de transition, puisque les dérèglements climatiques en cours peuvent avoir un impact à différents niveaux sur :

- Les activités du Groupe avec l'augmentation des événements climatiques extrêmes : notamment sécheresse ou pluies diluviennes au Brésil, inondations, tempêtes, glissements de terrains, tremblements de terre en Colombie ;
- L'offre de produits commercialisés par les magasins avec des changements significatifs de comportement d'achat des clients :
- La chaîne d'approvisionnement avec des tensions sur la disponibilité des matières premières ;
- L'accès aux financements en cas de non-respect des objectifs de réduction des gaz à effet de serre liés à l'Accord de Paris :
- L'image et la réputation de l'entreprise auprès des clients et des parties prenantes, exigeant des entreprises de lutter activement contre le changement climatique ;
- Ses collaborateurs dont les conditions de travail pourraient être impactées notamment dans des zones qui subiront des épisodes de fortes chaleurs.

L'augmentation de la fréquence des événements extrêmes peut avoir des conséquences directes sur l'activité du Groupe (interruption d'activité / difficulté d'approvisionnement) mais aussi indirectes : augmentation du prix des matières premières, de l'énergie et des coûts de transport et de distribution, perte de la saisonnalité des ventes des produits, changement des habitudes de consommation et augmentation des primes des polices d'assurances, le tout pouvant être accentué par les nouvelles réglementations des pays dans lesquels le Groupe opère.

La prise en compte des risques climatiques et de ses opportunités se retrouve également à travers l'engagement du Groupe à :

- Abaisser de 18% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2025 par rapport à 2015 sur les scopes 1 (émissions directes des combustions) et 2 (émissions indirectes générées par l'énergie consommée) et de 38% d'ici 2030 par rapport à 2015;
- Abaisser de 10% ses émissions de scope 3 (émissions indirectes liées aux activités du Groupe) entre 2018 et 2025. Cet engagement pourrait faire évoluer certains choix en termes d'investissements liés à son activité.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe appréhende les risques identifiés liés au changement climatique au niveau des plans d'affaires. Les risques sont notamment pris en compte :

- dans l'évaluation de la valeur de certains de ses actifs à travers leur durée d'utilité ou lorsqu'il s'agit des actifs incorporels à durée de vie indéfinie l'appréciation d'évènements pouvant conduire à l'identification d'un indice de perte de valeur ;
- dans la mise en place des feuilles de route de décarbonation au travers de l'identification des actions de réduction et l'évaluation des impacts financiers afférents, concernant notamment le transfert des meubles froids traditionnels vers des meubles froids hydrides ou au gaz naturel, l'installation d'équipement d'efficacité énergétique ou encore le déploiement de mode de transport bas carbone;
- dans le développement de gamme de produits répondant aux comportements futurs potentiels des consommateurs, plus attentifs à l'impact carbone de leur consommation. Le groupe développe en ce sens des gammes des produits et des concepts magasin 100% Vegan, des produits eco certifiés, des offres de produits locaux, la vente en vrac ou encore de produits de seconde main ou reconditionné;
- dans l'analyse des perspectives de financements.

En 2022, le Groupe a engagé un cabinet externe afin de mener une étude sur les risques climatiques physiques en France, en Colombie et au Brésil pour identifier les risques potentiels pesant sur les actifs. Cette étude a révélé une faible exposition du Groupe aux risques climatiques physiques aigus et chroniques. Les résultats de cette étude et les solutions d'adaptation continueront d'être étudiés et déployées pour celles retenues. Par conséquent, à ce stade, les impacts du changement climatique sur les états financiers sont estimés comme étant peu significatifs.

1.3 Changements de méthodes comptables et retraitement de l'information comparative

Les tableaux ci-dessous présentent les incidences sur le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, l'état des flux de trésorerie consolidés et l'état de la situation financière consolidée précédemment publiés, résultant de l'application rétrospective de la décision de l'IFRS IC portant sur les coûts d'implémentation, de configuration et de personnalisation des logiciels en mode SaaS (note 1.1).

Impacts sur les principaux agrégats du compte de résultat consolidé au 31 décembre 2021

en millions d'euros	2021 publié	Incidences décision IFRS IC - Coûts SaaS	2021 retraité
Chiffre d'affaires	30 549	-	30 549
Autres revenus	504	-	504
Revenus totaux	31 053	-	31 053
Coût d'achat complet des marchandises vendues	(23 436)	-	(23 436)
Coût des ventes	(5 122)	-	(5 122)
Frais généraux et administratifs	(1 302)	(6)	(1 308)
Résultat opérationnel courant	1 193	(7)	1 186
Résultat opérationnel	537	(7)	530
Coût de l'endettement financier net	(422)	-	(422)
Autres produits et charges financiers	(391)	-	(391)
Résultat avant impôt	(276)	(7)	(283)
Produit (charge) d'impôt	84	2	86
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	49	-	49
Résultat net des activités poursuivies	(142)	(5)	(147)
Dont part du Groupe	(275)	(4)	(280)
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	133	(1)	132
Résultat net des activités abandonnées	(255)	-	(255)
Dont part du Groupe	(254)	-	(254)
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	(1)	-	(1)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(397)	(5)	(402)
Dont part du Groupe	(530)	(4)	(534)
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	133	(1)	132

Impacts sur les principaux agrégats de l'état du résultat global consolidé au 31 décembre 2021

en millions d'euros	2021 publié	Incidences décision IFRS IC – Coûts SaaS	2021 retraité
Résultat net de l'ensemble consolidé	(397)	(5)	(402)
Eléments recyclables ultérieurement en résultat	(84)	=	(84)
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat	2	-	2
Autres éléments du résultat global au titre de l'exercice, nets d'impôt	(82)	-	(82)
Résultat global de l'ensemble consolidé au titre de l'exercice, net d'impôt	(479)	(5)	(484)
Dont part du Groupe	(529)	(4)	(533)
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	50	(1)	49

Impacts sur les principaux agrégats de l'état de la situation financière consolidée au 1er janvier 2021

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2021 publié	Incidences décision IFRS IC – Coûts SaaS	1 ^{er} janvier 2021 retraité
Actifs non courants	20 738	(10)	20 728
Dont immobilisations incorporelles	2 061	(12)	2 048
Dont actifs impôts différés	1 019	2	1 022
Actifs courants	9 763	-	9 763
Total actifs	30 501	(10)	30 491
Capitaux propres	6 165	(10)	6 155
Dont capitaux propres part du Groupe	3 309	(8)	3 301
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	2 856	(2)	2 855
Passifs non courants	12 398	-	12 398
Passifs courants	11 937	-	11 937
Total capitaux propres et passifs	30 501	(10)	30 491

Impacts sur les principaux agrégats de l'état de la situation financière consolidée au 31 décembre 2021

en millions d'euros	31 Décembre 2021 publié	Incidences décision IFRS IC – Coûts SaaS	31 Décembre 2021 retraité
Actifs non courants	21 067	(14)	21 053
Dont immobilisations incorporelles	2 024	(18)	2 006
Dont actifs impôts différés	1 191	4	1 195
Actifs courants	9 470	-	9 470
Total actifs	30 537	(14)	30 523
Capitaux propres	5 638	(15)	5 622
Dont capitaux propres part du Groupe	2 755	(13)	2 742
Dont intérêts ne donnant pas le contrôle	2 883	(3)	2 880
Passifs non courants	12 975	-	12 975
Passifs courants	11 925	1	11 926
Dont dettes fournisseurs	6 097	2	6 099
Dont autres dettes courantes	3 197	(1)	3 196
Total capitaux propres et passifs	30 537	(14)	30 523

Impacts sur les principaux agrégats de l'état des flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2021

en millions d'euros	2021 publié	Incidences décision IFRS IC – coûts SaaS	2021 retraité
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	1 529	(10)	1 519
Dont résultat avant impôt de l'ensemble consolidé	(606)	(7)	(613)
Dont dotations aux amortissements	1 334	(4)	1 329
Dont autres éléments de la CAF	801	2	803
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 111)	10	(1 101)
Dont décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et immeubles de placement	(1 131)	10	(1 122)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(848)	-	(848)
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	(22)	-	(22)
Variation de la trésorerie nette	(452)	-	(452)
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture	2 675	=	2 675
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture	2 223	-	2 223

Note 2 Faits marquants

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

Impact de la guerre en Ukraine et de la crise économique sur les comptes consolidés

La situation géopolitique en Europe de l'Est s'est aggravée le 24 février 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Le Groupe n'exerce pas d'activités en Ukraine, en Russie, ni en Biélorussie; il n'y détient aucun actif, aucune participation dans des entités, et n'est bénéficiaire d'aucun contrat de franchise. Le Groupe n'est pas affecté de manière significative par les restrictions et les sanctions commerciales imposées par certains États à la Russie. Cependant, le conflit continue d'affecter fortement l'économie et les marchés des capitaux mondiaux et exacerbe une situation déjà difficile sur le plan économique, découlant notamment de l'accélération de l'inflation et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement mondiales. Ainsi, les contrôles à l'exportation/importation et les sanctions économiques prises à l'encontre de la Russie peuvent avoir des effets négatifs sur les activités du Groupe, sa chaîne d'approvisionnement, ses partenaires commerciaux ou ses clients. De même, les effets indirects se traduisant par une hausse de l'inflation, la fluctuation des prix de l'énergie et des matières premières entraînent une augmentation des coûts de transport et des coûts d'achat de certains produits.

Tous ces effets peuvent interrompre la capacité du Groupe à fournir certains produits et entraîner des changements dans les habitudes d'achat des clients et des modifications de la structure des coûts (notamment stocks, frais de transport ainsi que masse salariale) et en conséquence se traduire par des incidences potentiellement défavorables sur notre résultat d'exploitation, notre situation financière et nos flux de trésorerie. Le groupe Casino n'a pas rencontré de problèmes significatifs d'approvisionnement au cours de l'exercice, malgré quelques ruptures localisées et temporaires. Toutefois, dans un contexte d'approvisionnement tendu, le Groupe est pleinement mobilisé pour assurer un approvisionnement régulier, en augmentant par exemple les stocks de sécurité dans certaines catégories sensibles, afin d'améliorer la disponibilité des produits à des conditions d'achat favorables.

Le Groupe n'opère pas dans ces pays en conflit mais continue de surveiller les effets de la guerre et ses expositions indirectes.

Réalisation de la cession de FLOA à BNP Paribas

Le 31 janvier 2022, le groupe Casino et Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont réalisé la cession de FLOA à BNP Paribas (note 3.1.1).

Signature d'un protocole d'accord avec OCADO visant à étendre leur partenariat

Le 17 février 2022, le groupe Casino et OCADO ont annoncé la signature d'un protocole d'accord visant à étendre leur partenariat privilégié en France. Ce protocole prévoit :

- la création d'une société commune qui fournira des services logistiques d'entrepôts automatisés équipés de la technologie d'Ocado et à destination de l'ensemble des acteurs de la distribution alimentaires en ligne en France;
- un accord aux termes duquel Ocado intégrera dans sa plateforme de services la solution marketplace d'Octopia (filiale de Cdiscount), ce qui permettra aux partenaires internationaux d'Ocado de lancer leur propre marketplace;
- le déploiement par le groupe Casino de la solution de préparation de commandes en magasin d'Ocado (In-Store Fulfilment) dans son parc de magasins Monoprix.

La signature de ce partenariat n'a entrainé aucune conséquence comptable significative dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2022.

Opérations de financement chez GreenYellow

Le 21 février 2022, GreenYellow a annoncé avoir levé près de 200 millions d'euros de financements dont :

- 109 millions d'euros d'obligations convertibles en actions, avec bons de souscription d'actions d'une maturité de 5 ans, souscrites auprès d'un investisseur institutionnel, Farallon Capital. Cette opération a été traitée comme un instrument hybride composé d'un instrument de dette et d'un dérivé incorporé enregistrés respectivement en dette financière pour 101 millions d'euros et en dérivé à la juste valeur par le résultat pour 8 millions d'euros (10 millions d'euros au 30 juin 2022) :
- 87 millions d'euros de crédit syndiqué auprès d'un pool de banques de premier plan, d'une maturité initiale d'un an (31 décembre 2022).

Cession de la totalité de la participation au capital de Mercialys

Le groupe Casino a procédé à la cession définitive du solde de sa participation dans Mercialys au travers de deux TRS qui sont désormais dénoués : un premier TRS portant sur 6,5% du capital conclu le 21 février 2022 et un second portant sur 10,3% du capital conclu le 4 avril 2022 (note 3.1.2).

Cession de GreenYellow

Le groupe Casino a cédé le 18 octobre 2022 une participation majoritaire dans GreenYellow pour une valeur d'entreprise de 1,4 milliard d'euros et une valeur des capitaux propres de 1,1 milliard d'euros. Le produit de cette cession pour le groupe Casino, déduction faite du montant réinvesti, s'élève à 587 millions d'euros auxquels s'ajoutent 30 millions d'euros versés au closing dans un compte séquestre sous réserve du respect d'indicateurs opérationnels. Le résultat de cession net de frais s'élève à 302 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, la participation résiduelle de 11,8% est comptabilisée en titres mis en équivalence (note 3.1.3).

Réorganisation juridique du groupe Casino en France

Le 15 juin 2022, le Groupe a annoncé envisager de simplifier et accroître la lisibilité de son organisation juridique en France en plaçant l'ensemble de ses filiales françaises de distribution alimentaire (principalement Franprix, Monoprix, Distribution Casino France, Easydis et AMC) sous une société holding commune détenue à 100% par Casino, Guichard-Perrachon. Cette société, dénommée « CGP Distribution France » a été constituée sur le 2nd semestre 2022. Les institutions représentatives du personnel des filiales concernées ont été informées et consultées conformément aux dispositions légales et les entités du périmètre Monoprix sont d'ores et déjà détenues par CGP Distribution France. L'ultime étape de cette réorganisation qui consiste essentiellement en l'apport des activités de Distribution Casino France devrait avoir lieu au cours du 1^{er} semestre 2023.

Les segments de reporting et la structure de management du Groupe demeurent inchangés. Cette opération n'a entrainé aucune conséquence comptable significative dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2022.

Signature d'un accord stratégique en vue d'étendre le partenariat entre le Groupe et Gorillas à l'enseigne Frichti

Le 30 juin 2022, le Groupe et Gorillas ont signé un accord venant étendre leur partenariat mis en place en décembre 2021. Cet accord permet à Frichti d'avoir accès aux produits de marque nationale, et aux produits de marque Monoprix. Ces produits sont désormais disponibles sur la plateforme Frichti et livrés aux consommateurs en quelques minutes, dans les zones géographiques où Frichti opère déjà. Par ce partenariat, qui fait suite à l'acquisition de l'enseigne française Frichti par Gorillas, le groupe Casino souhaite renforcer les liens entre le leader français du Quick Commerce et Monoprix, leader sur la livraison à domicile dans les centres villes. Le groupe Casino devient ainsi directement associé à la création de valeur de Frichti via une participation au capital de l'entreprise.

La participation acquise est présentée en instruments de capitaux propres à la juste valeur par les autres éléments du résultat global au sein des « Autres actifs non courants ».

Suite à l'acquisition en décembre 2022 par le groupe Getir de 100% du capital de Gorillas GmbH, la participation détenue par le Groupe dans Gorillas (filiale de Gorillas GmbH) a fait l'objet d'une perte de valeur de 30 millions d'euros comptabilisée dans les « Autres éléments du résultat global » (note 12.7.2).

Distribution par GPA de 83% du capital de Grupo Exito à ses actionnaires

Le 5 septembre 2022, le Conseil d'administration de GPA, filiale du groupe Casino, a annoncé envisager la distribution d'environ 83% du capital de Grupo Éxito à ses actionnaires et la conservation d'une participation minoritaire d'environ 13% qui pourrait être cédée ultérieurement. Le Conseil d'administration de Casino s'est réuni le même jour et a approuvé le principe du projet de séparation de GPA et Grupo Éxito afin d'extérioriser la pleine valeur de Grupo Éxito. Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 14 février 2023, la réduction de capital de GPA d'un montant de 7,1 milliards de Real brésilien, a été approuvée par la remise de 1,08 milliard d'actions Éxito aux actionnaires de GPA, soit quatre actions Éxito pour chaque action GPA détenue.

La distribution des actions Grupo Éxito aux actionnaires de GPA, qui prendra la forme de BDR (Brazilian Depository Receipts) et d'ADR (American Depository Receipts) devrait intervenir au cours du premier semestre 2023, après la fin de la période d'opposition des créanciers, et après la finalisation de l'enregistrement et cotation des programmes de BDR et ADR. S'agissant d'une opération interne (pas de changement de contrôle de Casino sur le sous-groupe Exito), il n'y a pas de conséquence comptable significative dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2022, à l'exception des frais engagés au titre de cette opération enregistrés en « Autres charges opérationnelles » et des incidences fiscales.

A l'issue de cette opération, le groupe Casino détiendra 47% des droits de votes (39% d'intérêts) et maintiendra son contrôle sur sa filiale Éxito.

Franprix et la Famille Zouari prolongent leur partenariat

Le 21 septembre 2022 Franprix, filiale du groupe Casino, et la Famille Zouari ont décidé de prolonger leur partenariat historique et stratégique. Cette collaboration a vocation à participer au dynamisme de la politique de développement de l'enseigne avec la création de nouvelles synergies et un objectif commun de 75 ouvertures de magasins (note 3.1.5).

Partenariat du Groupe avec BUT, Conforama, MDA Company et Intermarché

Le 29 septembre 2022 BUT, Conforama, MDA Company, le groupe Casino et Intermarché ont annoncé un nouveau partenariat à l'achat sur les biens techniques (gros électroménager, petit électroménager, image et son) avec la création de la centrale d'achats baptisée Sirius Achats.

Ce partenariat est opérationnel depuis les négociations commerciales annuelles au titre de 2023. Cette centrale d'achats est chargée de négocier les conditions d'achats des différentes enseignes en France auprès des plus gros fournisseurs internationaux de produits électrodomestiques. En associant les volumes des leaders français de l'équipement de la maison (BUT et Conforama), de l'e-commerce (Cdiscount), de la distribution alimentaire (Groupe Casino et Intermarché) et de la distribution de proximité de produits techniques (MDA-GPDIS-Pulsat), Sirius Achats se positionne comme un acteur majeur des biens techniques et a l'ambition d'accompagner ses partenaires industriels dans les prochains défis commerciaux et environnementaux à venir. Ce nouveau partenariat a pour objectif d'optimiser les achats de l'ensemble de ces enseignes en favorisant notamment le développement des produits responsables, par exemple faiblement consommateurs d'énergie, éco-conçus, réparables...

Ce partenariat n'a eu aucune incidence comptable signficative dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2022.

Cession d'une partie de la participation dans Assaí

Afin d'accélérer son désendettement, le Groupe a annoncé le 26 octobre 2022 avoir engagé l'étude d'un projet de cession d'une partie de sa participation dans Assaí (Sendas). Ce projet s'est concrétisé le 29 novembre 2022 sous la forme d'un placement secondaire. Dans le cadre du placement, 140,8 millions d'actions Assaí détenues par le Groupe (y compris 2,0 millions actions sous forme d'ADS, chaque ADS étant composée de 5 actions Assaí) représentant 10,44% du capital d'Assaí, ont été allouées à un prix de 19,00 réais par action (17,90 USD par ADS). Ainsi le montant total du placement s'élève à 2 675 millions de réais, soit 491 millions d'euros. Le règlement livraison des titres cédés s'est effectué le 2 décembre, ce qui a porté la participation du Groupe dans Assaí à 30,5% (note 3.1.4).

Plan de cession d'actifs non stratégiques

Le Groupe a lancé mi-2018 un plan de cession d'actifs non stratégiques totalisant 3,2 milliards d'euros d'actifs cédés au 31 décembre 2021. En 2022, le Groupe a poursuivi ce plan avec essentiellement la cession de sa participation résiduelle dans le capital de Mercialys (note 3.1.2) et la cession de GreenYellow (note 3.1.3). En conséquence, le montant des cessions d'actifs non stratégiques atteint 4,1 milliards d'euros sur un plan de cession annoncé de 4,5 milliards d'euros.

Note 3 Périmètre de consolidation

Principes comptables

Périmètre et méthodes de consolidation

Les filiales, les coentreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation figurant en note 17.

FILIALES

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe (i) détient le pouvoir sur une entité, (ii) est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et (iii) a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

DROITS DE VOTE POTENTIELS

Le contrôle doit être apprécié en tenant compte des droits de vote potentiels mais seulement s'ils sont substantifs c'est-à-dire que l'entité a la capacité pratique d'exercer ses droits au regard du prix, de la date et des modalités d'exercice.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'actions, des options d'achat d'actions, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles sont pris en considération dans le cadre de son appréciation du contrôle d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou à l'issue d'un événement futur.

COENTDEDDISES

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans les cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

ENTREPRISES ASSOCIEES

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence.

METHODE DE LA MISE EN EQUIVALENCE

La méthode de la mise en équivalence prévoit que la participation dans une entreprise associée ou dans une coentreprise soit initialement comptabilisée au coût d'acquisition, puis ajustée ultérieurement de la part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ou de la coentreprise. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation. L'éventuelle perte de valeur et le résultat de cession portant sur les titres mis en équivalence sont comptabilisés en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les résultats sur les opérations d'acquisitions ou de cessions internes avec les entreprises associées mises en équivalence sont éliminés dans la limite du pourcentage de participation du Groupe dans ces sociétés. En l'absence de précision dans les normes IFRS dans le cas où l'élimination excède la valeur nette comptable des titres mis en équivalence, le Groupe plafonne l'élimination de résultat interne et le complément de l'élimination est suivi extra-comptablement pour être imputé sur les bénéfices des exercices suivants de l'entité mise en équivalence. Par ailleurs, le Groupe suit une approche transparente afin de mettre en équivalence les entreprises associées et considère, le cas échéant, le pourcentage final que détient le Groupe dans la détermination de la quote-part de résultat à éliminer.

En l'absence de norme ou d'interprétation applicable à la dilution du Groupe dans une filiale d'une société mise en équivalence, l'incidence d'une dilution est comptabilisée en quote-part de résultat net des entreprises associées et coentreprises.

Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (prix d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « Autres charges opérationnelles », sauf ceux liés à l'émission d'instruments de capitaux propres.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. À la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 étaient traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistré directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »). Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'allouer une nouvelle valeur aux actifs et passifs acquis correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurs à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne conduit pas à la constatation d'un goodwill complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survenance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en goodwill lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existant lors de l'acquisition; à défaut et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transfert interne de titres consolidés

Les normes IFRS n'apportant pas de précision sur le traitement comptable d'un transfert interne de titres consolidés entraînant une variation de pourcentage d'intérêts, le Groupe applique le principe suivant :

 les titres transférés sont maintenus à leur valeur historique et le résultat de cession est éliminé en totalité chez l'entité acquérant les titres; les intérêts ne donnant pas le contrôle sont ajustés pour refléter la variation de leur part dans les capitaux propres en contrepartie des réserves consolidées sans que le résultat ni les capitaux propres ne soient affectés.

Les coûts et frais liés aux opérations de transfert interne de titres et de manière plus large aux réorganisations internes sont présentés en « autres charges opérationnelles ».

Conversion de monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la maison-mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de la clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement en « Autres élements du résultat global ». Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés, figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger, est reclassé en résultat. Dans la mesure où le Groupe applique la méthode de consolidation par palier, la sortie d'une activité à l'étranger à l'intérieur d'un palier ne déclenche pas le recyclage des écarts de conversion en résultat, celui-ci intervenant lors de la sortie du palier.

Les transactions libellées en devises sont initialement converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en gain ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée des capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés en capitaux propres et sont reclassés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

En application de la norme IAS 29, les postes du bilan et du compte de résultat des filiales dans des économies hyperinflationnistes sont (i) réévalués pour tenir compte des changements du pouvoir d'achat des monnaies locales et en utilisant des indices d'inflation officiels ayant cours à la clôture, et (ii) convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture. Au sein du groupe Casino, l'Argentine est considérée comme un pays hyperinflationniste depuis 2018.

3.1 Opérations de périmètre réalisées en 2022

3.1.1 Cession de Floa

Le 31 janvier 2022, le groupe Casino et Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont réalisé la cession de FLOA à BNP Paribas pour laquelle le résultat de cession reconnu dans les comptes consolidés 2022 est non significatif.

Le prix de cession hors frais s'est établi à 200 millions d'euros dont 192 millions d'euros ont été encaissés nets de frais (note 4.6) ; il se décompose en (i) 150 millions d'euros relatifs à la cession des titres représentant 50% du capital de FLOA et (ii) 50 millions d'euros relatifs d'une part à la cession d'actifs technologiques de l'activité de paiement fractionné « FLOA PAY » et d'autre part au renouvellement des accords commerciaux entre Cdiscount, les enseignes Casino et FLOA (Cdiscount continue notamment à opérer son activité de paiement fractionné par carte bancaire, en s'appuyant sur FLOA et le groupe BNP Paribas).

Par ailleurs, le groupe Casino reste associé au succès de développement de l'activité « FLOA PAY » à hauteur de 30% de la valeur future créée (à horizon 2025). Aucun produit n'a été reconnu à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2022.

3.1.2 Cession de Mercialys et perte d'influence notable

Le Groupe a procédé à la cession de sa participation dans Mercialys au travers de deux total return swap (TRS) complètemet dénoués sur l'exercice.

L'impact de ces opérations dans les comptes consolidés du Groupe représente un encaissement de 140 millions d'euros (note 4.6) et un résultat de cession comptabilisé en « Autres charges opérationnelles » pour -20 millions d'euros (note 6.5).

Au 31 décembre 2022, le groupe Casino ne détient plus aucun droit de vote ni d'intérêts dans Mercialys. La perte d'influence notable a été constatée fin avril 2022 lors de sa démission du Conseil d'Administration de Mercialys.

3.1.3 Cession de GreenYellow

En date du 18 octobre 2022, le groupe Casino a cédé à Ardian une participation majoritaire dans GreenYellow, filiale énergétique du groupe, sur la base d'une valeur d'entreprise de 1,4 milliard d'euros et d'une valeur des capitaux propres de 1,1 milliard d'euros. Au 31 décembre, le groupe Casino reste partie prenante à la création de valeur de la société, par le biais d'un « réinvestissement » s'élevant à 150 millions d'euros.

Le produit de cession pour le groupe Casino s'élève à 587 millions d'euros, déduction faite du montant réinvesti de 150 millions d'euros, dont (i) 350 millions d'euros encaissés le 20 septembre 2022 par le biais d'une opération de préfinancement avec Farallon Capital, (ii) 222 millions d'euros encaissés le jour du closing, et (iii) 15 millions d'euros le 23 décembre 2022 dans le cadre d'une syndication (note 4.5). Par ailleurs, 30 millions d'euros ont été versés sur un compte séquestre et seront libérés sous réserve du respect d'indicateurs opérationnels dont un produit de 11 millions d'euros reconnus sur l'exercice.

Cette opération a conduit à la reconnaissance d'une plus-value de cession nette de frais avant impôt de 302 millions d'euros présentée dans les « Autres produits opérationnels » sur la ligne « profits et pertes nets liés à des opérations de périmètre» (note 6.5), y compris -21 millions d'euros liés au recyclage des écarts de conversion dans le résultat de cession (note 12.7.2). L'incidence de cette opération sur les intérêts ne donnant pas le contrôle est de -142 millions d'euros. La participation conservée par le groupe Casino faisant suite au « réinvestissement » est comptabilisée en titres mis en équivalence. Au 31 décembre 2022, les titres mis en équivalence s'élève à 147 millions d'euros représentant une détention de 11,8% (note 3.3.1).

3.1.4 Cession de 10,44% de la participation dans Assaí

Le 29 novembre 2022, le Groupe a cédé 10,44% du capital d'Assaí sous la forme d'un placement secondaire de 140,8 millions d'actions Assaí (y compris 2,0 millions d'actions sous forme d'ADS, chaque ADS étant composée de 5 actions Assaí) à un prix de 19 réais par actions (17,90 USD par ADS) soit un montant total de placement qui s'élève à 2 675 millions de réais, et dont le règlement-livraison a eu lieu le 2 décembre 2022. Ainsi, le prix net de frais encaissé en décembre 2022 s'élève à 2 537 millions de réais soit 466 millions d'euros (note 4.8).

A l'issue de cette transaction, le Groupe détenait 30,51% du capital d'Assaí qui reste consolidé par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe compte tenu du maintien du contrôle de fait (note 12.8). Cette cession sans perte de contrôle s'est traduite comptablement comme une transaction entre actionnaires. L'incidence de cette opération sur les capitaux propres part du Groupe et sur les intérêts ne donnant pas le contrôle s'est élevée respectivement à 228 et 130 millions d'euros.

3.1.5 Opérations de périmètre dans le sous-groupe Franprix

Le 21 septembre 2022, le Groupe a annoncé avoir prolongé son partenariat historique et stratégique avec la famille Zouari a travers sa filiale Pro Distribution, intégrée globalement dans les comptes consolidés de Groupe. Le nouveau partenariat a conduit à :

- une augmentation de la participation de Franprix Leader Price Holding de 2,5% dans le capital de Pro Distribution pour un prix de 20 millions d'euros (note 4.8) ;
- la cession de 25 magasins de Franprix à Pro Distribution ;
- la prolongation des accords de put et call pour une durée de 5 ans (note 3.4.1).

A l'issue de cette transaction, le groupe détient 72,5% du capital de Pro Distribution (note 17). Cette opération s'est traduite comptablement comme une transaction entre actionnaires avec une incidence non significative sur les capitaux propres part du Groupe et sur les intérêts ne donnant pas le contrôle.

Par ailleurs, la dette constatée au titre de notre engagement de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle (put) s'élève à 28 millions d'euros au 31 décembre 2022 (note 3.4.1).

3.2 Opérations de périmètre réalisées en 2021

3.2.1 TRS Mercialys

Le 9 décembre 2021, le Groupe a procédé à la cession définitive de 3% du capital de Mercialys au travers d'un total return swap (TRS) de maturité mars 2022 qui a permis d'encaisser immédiatement la somme de 24 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, la totalité des actions du TRS a été écoulée et Mercialys restait comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence avec un pourcentage d'intérêts de 16,9%. Globalement, le Groupe a encaissé sur l'exercice 2021 au titre de cet instrument un montant de 23 millions d'euros (note 4.6).

3.2.2 Contrôle de la société Supermarcados Disco del Uruguay S.A

La société Supermercados Disco del Uruguay S.A. était contrôlée par l'intermédiaire d'un accord d'actionnaires signé en avril 2015 qui confèrait à Exito 75% des droits de votes nécessaires ; cet accord est arrivé à expiration le 1^{er} juillet 2021. Aucun changement n'est intervenu dans le contrôle et la gestion de cette société et un nouvel accord a été signé le 18 août 2021 continuant de conférer à Exito 75% des droits de votes et lui octroyant le contrôle.

3.3 Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

3.3.1 Entreprises associées et coentreprises significatives

Le tableau ci-dessous présente les comptes résumés à 100% des quatre principales entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans le cadre des activités poursuivies. Ces informations sont établies en conformité avec les normes IFRS, telles que publiées par les entreprises associées et coentreprises, et retraitées le cas échéant des ajustements effectués par le Groupe tels que des ajustements de réévaluation de juste valeur à la date de prise ou perte de contrôle, des ajustements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe et des éliminations d'opérations d'acquisitions ou de cessions intragroupes à hauteur du pourcentage de détention dans les sociétés mises en équivalence :

	202	2 ⁽ⁱ⁾		2021			
en millions d'euros	Tuya ⁽ⁱⁱ⁾	FIC (iii)	Mercialys (iv)	Tuya ⁽ⁱⁱ⁾	Floa Bank	FIC (iii)	
Pays	Colombie	Brésil	France	Colombie	France	Brésil	
Activité	Bancaire	Bancaire	Foncière	Bancaire	Bancaire	Bancaire	
Nature de la relation	Coentreprise	Entreprise associée	Entreprise associée	Coentreprise	Coentreprise	Entreprise associée	
% d'intérêts et de droits de vote (v)	50%	36%	17%	50%	50%	36%	
Revenus totaux	342	259	228	243	275	162	
Résultat net des activités poursuivies	(16)	45	78	2	20	42	
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-	-	
Résultat global total	(16)	45	78	2	20	42	
Actifs non courants	26	6	2 755	25	39	6	
Actifs courants (vi)	967	2 072	365	843	2 119	1 385	
Passifs non courants	(464)	(31)	(1 275)	(322)	(37)	(7)	
Passifs courants	(418)	(1 767)	(213)	(424)	(1 891)	(1 173)	
dont passifs liés à l'activité de crédit	(828)	(291)	-	(662)	(1 865)	(307)	
Actif net	111	280	1 632	121	230	211	
Dividendes reçus de l'entreprise associée	-	6	8	=	=	3	

- (i) Suite à la perte de contrôle de GreenYellow, le Groupe a conservé une participation dans la société GreenYellow Holding dans le cadre d'un réinvestissement (note 3.1.3). Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 11,8% de la société GreenYellow Holding lui permettant d'avoir une influence notable. Cette analyse s'appuie principalement sur la représentation du Groupe au sein du Conseil de surveillance de la société, les droits protecteurs accordés et les relations commerciales existantes et maintenues post cession. Cette nouvelle structure qui porte l'activité de GreenYellow n'a que 3 mois d'activité en 2022 ; les comptes sont toujours en cours de préparation à la date d'arrêté des comptes et ne sont donc pas présentés dans cette note
- (ii) Tuya est un partenariat bancaire entre Exito et Bancolombia destiné à gérer des services bancaires proposés aux clients des magasins en Colombie, notamment la souscription de cartes bancaires en magasin. Ce partenariat a évolué en octobre 2016 avec l'entrée d'Éxito au capital de Tuya à hauteur de 50%
- (iii) La société FIC a pour objet de financer les achats des clients de GPA / Sendas et résulte d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco") et GPA / Sendas. Elle est comptabilisée par mise en équivalence, GPA et Sendas estimant exercer une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières
- (iv) Au 31 décembre 2021, le Groupe détenait 17% du capital de Mercialys lui procurant une influence notable. Cette participation dans Mercialys a été cédée en 2022 (note 3.1.2)
- (v) Le pourcentage d'intérêt mentionné correspond à celui détenu au niveau de Casino à l'exception des sociétés mises en équivalence Tuya et FIC qui correspond respectivement à celui au niveau du sous-groupe Éxito et GPA / Sendas. Concernant FIC, depuis le spinoff de Sendas, les 36% sont détenus à part égale entre GPA et Sendas
- (vi) Concernant les entités Floa Bank, Tuya et FIC, les actifs courants concernent principalement leur activité de crédit

3.3.2 Autres entreprises associées et coentreprises

Les informations financières agrégées relatives aux autres entreprises associées et coentreprises ne sont pas significatives. Le montant des dividendes reçus de ces entreprises associées et coentreprises s'élève à 5 millions d'euros en 2022 (en 2021 : 5 millions d'euros).

3.3.3 Variation des participations dans les entreprises associées et coentreprises

en millions d'euros

Solde au 1 ^{er} janvier 2021	191
Quote-part de résultat de l'exercice	49
Distribution	(18)
Autres mouvements	(21)
Solde au 31 décembre 2021	201
Quote-part de résultat de l'exercice	9
Distribution	(14)
Autres mouvements (i)	185
Solde au 31 décembre 2022	382

⁽i) En 2022, les autres mouvements reflètent principalement le réinvestissement dans GreenYellow Holding à hauteur de 150 millions d'euros (note 3.1.3)

3.3.4 Pertes de valeur relatives à la valorisation des entreprises associées et des coentreprises

Aucune perte de valeur relative aux entreprises associées et coentreprises n'a été reconnue sur l'exercice 2022 (26 millions d'euros reconnue sur l'exercice 2021).

3.3.5 Quote-part des passifs éventuels dans les entreprises associées et les coentreprises

Au 31 décembre 2022 et 2021, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises.

3.3.6 Transactions avec les parties liées (entreprises associées et coentreprises)

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (entreprises associées) ou un contrôle conjoint (coentreprises) et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

	202	2022 2021		
en millions d'euros	Entreprises associées	Coentreprises	Entreprises associées	Coentreprises
Prêts	56	5	77	47
dont dépréciation	(2)	-	(4)	-
Créances	41	25	33	24
dont dépréciation	-	-	-	-
Dettes	43	229 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	109 ⁽ⁱ⁾	234 ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Charges	125	1 120 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	39 ⁽ⁱⁱ⁾	969 ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Produits	233 ^(iv)	31	200 ^(iv)	52

⁽i) Dont un passif de loyer envers Mercialys portant sur des actifs immobiliers de 100 millions d'euros au 31 décembre 2021 dont 29 millions d'euros à moins d'un an

⁽ii) Compte tenu de l'application de la norme IFRS 16, les montants ci-dessus au titre de l'exercice 2021 n'incluent pas les montants de loyers liés aux 51 baux signés avec Mercialys, ces loyers s'élevant à 39 millions d'euros

⁽iii) Dont 1 084 millions d'euros d'achats de carburant auprès de Distridyn (2021 : 928 millions d'euros). Au 31 décembre 2022, le Groupe a un compte courant avec Distridyn pour un montant de 30 millions d'euros (2021 : 30 millions d'euros)

⁽iv) Les produits de 233 millions d'euros en 2022 incluent à hauteur de 114 millions d'euros les ventes de marchandises de Franprix envers des masterfranchisés mis en équivalence (2021 : 200 millions d'euros qui incluent à hauteur de 94 millions d'euros les ventes de marchandises de Franprix envers des masterfranchisés mis en équivalence). Ils incluent également les produits liés aux opérations immobilières avec Mercialys présentés en « Autres revenus » pour 44 millions d'euros dont l'incidence EBITDA s'élève à 27 millions d'euros en 2022 (note 5.1) (2021 : « Autres revenus » de 21 millions d'euros pour une incidence EBITDA de 12 millions d'euros)

3.3.7 Engagements à l'égard des coentreprises

Le Groupe a octroyé à Distridyn des cautions et garanties (présentées également en note 6.11.1) dont le montant s'élève à 60 millions d'euros au 31 décembre 2022 (60 millions d'euros au 31 décembre 2021).

3.4 Engagements liés au périmètre de consolidation

3.4.1 Dettes liées aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle – « PUTs minoritaires »

Principe comptable

Le Groupe a consenti aux intérêts ne donnant pas le contrôle de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leurs participations. Le prix d'exercice de ces options peut être fixe ou établi selon une formule de calcul prédéfinie. Les options peuvent être exercées à tout moment ou à une date définie. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont présentés en « passifs financiers » ; les « puts à prix fixes » sont comptabilisés pour leurs valeurs actualisées et les « puts à prix variables » pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé. Le Groupe présente le montant des « Puts minoritaires » en lecture directe au bilan consolidé.

La norme IAS 27 révisée, appliquée dans les comptes consolidés à partir du 1^{er} janvier 2010, puis la norme IFRS 10, appliquée dans les comptes à compter du 1^{er} janvier 2014, précisent le traitement comptable des acquisitions complémentaires de titres dans les sociétés. Le Groupe a décidé d'appliquer deux méthodes de comptabilisation différentes de ces options de vente, selon que les options ont été émises avant ou après le 1^{er} janvier 2010, en conformité avec les recommandations de l'Autorité des marchés financiers :

- les premières sont traitées selon la méthode du goodwill en cours : la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en goodwill. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en goodwill;
- les secondes sont traitées comme des transactions entre actionnaires : la différence entre la dette au titre des engagements de rachat et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en réduction des capitaux propres. Lors des arrêtés suivants, ce passif fait l'objet d'une nouvelle évaluation et les variations constatées sont alors portées en capitaux propres.

Les Puts minoritaires s'analysent comme suit au 31 décembre 2022 :

en millions d'euros	% de détention du Groupe	Engagement vis-à-vis des intérêts ne donnant pas le contrôle	Prix fixe ou variable	Dettes non courantes (iii)	Dettes courantes (iii)
Franprix (i)	60,00% à 72,50%	40,00% à 27,50%	V	32	-
Éxito (Disco) (ii)	62,49%	29,82%	V	-	127
Autres				-	2
				32	129

 ⁽i) La valeur de ces promesses d'achat portant sur des filiales du sous-groupe Franprix est basée sur le résultat net et un multiple de chiffre d'affaires. La variation de +/- 10% de ces indicateurs n'a pas d'impact significatif. La période d'exercice de ces options s'échelonne entre 2023 et 2027

⁽ii) Cette option est exerçable à tout moment jusqu'au 30 juin 2025. Le prix d'exercice est basé sur la plus avantageuse entre différentes formules de calcul et un prix minimum. Au 31 décembre 2022, le prix d'exercice correspond au prix minimum

⁽iii) Au 31 décembre 2021, les « Puts minoritaires » s'élevaient à 195 millions d'euros dont 133 millions d'euros en part courante. Ils portaient principalement sur la filiale Disco à hauteur de 113 millions d'euros et sur des filiales du sous-groupe Franprix à hauteur de 45 millions d'euros

3.4.2 Engagements hors bilan

Principe comptable

Les promesses d'achat (put) et les promesses de vente (call) portant sur des participations (titres ne donnant pas le contrôle de la société) sont généralement comptabilisées comme des dérivés. Usuellement, les prix d'exercice de ces promesses reflètent la juste valeur des actifs sous-jacents.

La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exerçable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exerçable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat, mais est également bénéficiaire de promesses de vente ; dans ce cas-là, la valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Au 31 décembre 2022, il n'existe pas de promesse d'achat d'actions portant sur des sociétés non contrôlées.

Le montant des promesses de vente d'actions portant sur des sociétés non contrôlées est nul au 31 décembre 2022 (2021 : 312 millions d'euros). A fin 2021, la principale promesse de vente avait été octroyée dans le cadre de transactions avec Mercialys, évaluée à la valeur la plus élevée entre la juste valeur et un TRI minimum garanti et portant sur un actif immobilier précédemment cédé à la société Immosiris qui était exerçable jusqu'au 30 septembre 2022.

3.5 Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Principe comptable

Les actifs non courants et les groupes d'actifs destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Ils sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par une utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou le groupe destiné à être cédé est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La Direction doit être engagée dans un plan de vente, qui devrait se traduire, sur le plan comptable, par la conclusion d'une vente dans un délai d'un an à compter de la date de cette classification. Compte tenu de ces caractéristiques, la part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente est présentée en minoration de la dette financière nette (note 11).

Les immobilisations corporelles, incorporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, une fois classés comme détenus en vue de la vente, ne sont plus amortis.

Dans le cas d'une modification du plan de vente et/ou quand les critères de classement en actifs détenus en vue de la vente ne sont plus respectés, les actifs ne peuvent plus être présentés selon les principes applicables à cette catégorie. Ils doivent alors être évalués au plus faible de :

- la valeur comptable de l'actif (ou groupe d'actifs) avant son classement dans cette catégorie, ajustée des amortissements et dépréciations qui auraient été comptabilisés si l'actif n'avait pas été classé en actifs détenus en vue de la vente ;
- la valeur recouvrable à la date à laquelle la décision de ne plus céder a été prise.

L'impact de ces ajustements qui comprennent principalement le rattrapage des amortissements non comptabilisés pendant la période de classement en actifs détenus en vue de la vente, est enregistré en « Autres charges opérationnelles ».

Une activité abandonnée est soit une composante d'une entité dont celle-ci s'est séparée soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ou fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte,
- ou est une activité acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée intervient au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative. Les activités abandonnées sont présentées sur une seule ligne dans le compte de résultat du Groupe. Cette ligne dénommée « Résultat net des activités abandonnées » comprend le résultat net après impôts des activités cédées ou en cours de cession jusqu'à la date de cession, et le cas échéant, une perte de valeur pour refléter la juste valeur diminuée des coûts de la vente et/ou les plus ou moins-values nettes d'impôt réalisées au titre des cessions de ces activités.

3.5.1 Actifs détenus en vue de la vente et passifs associés

en millions d'euros	Notes	2022		2021	
en millions a euros	Notes	Actif	Passif	Actif	Passif
France Retail (i)		92	12	836	175
Latam Retail (ii)		18	-	133	-
E-commerce		-	-	4	-
Total		110	12	973	175
Actif net		98		798	
Dont part du Groupe de la filiale vendeuse	11.2	97		798	

⁽i) Au 31 décembre 2021, cette ligne était composée principalement de magasins, d'actifs immobiliers et de la participation dans FLOA Bank en relation avec les plans de cession d'actifs et de rationalisation du parc magasins

3.5.2 Activités abandonnées

En 2022, le résultat des activités abandonnées reflète les effets résiduels de l'activité adandonnée de Leader Price d'une part et d'autre part de Via Varejo réalisée en 2019. En 2021, le résultat des activités abandonnées était composé essentiellement des engagements conclus avec Aldi France en lien avec la phase de conversion progressive des magasins Leader Price cédés qui s'est terminée fin septembre 2021 et (ii) des activités amont et logistique ainsi que du siège administratif de Leader Price qui avaient opéré majoritairement dans le cadre de l'approvisionnement de ces magasins. Le détail du résultat des activités abandonnées est présenté ci-dessous :

en millions d'euros	2022	2021
Chiffre d'affaires, hors taxes	66	284
Charges nettes	(95)	(615)
Résultat net avant impôt des activités abandonnées	(29)	(330)
Produit / (charge) d'impôt	(1)	76
Quote-part de résultat net des entreprises associées et des coentreprises	(1)	(1)
Résultat net des activités abandonnées	(31)	(255)
Dont part du Groupe	(37)	(254)
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	6	(1)

Le résultat par action des activités abandonnées est présenté en note 12.10.

⁽ii) Au 31 décembre 2021, cette ligne était composée principalement (i) des murs de 17 magasins chez GPA pour un montant de 517 millions de réais (soit 82 millions d'euros) dans le cadre de l'opération de conversion de magasin Extra en magasins Assaí et (ii) d'actifs immobiliers chez Sendas dans le cadre d'opérations de cession-bail pour un montant de 147 millions de réais (23 millions d'euros)

Note 4 Complément d'information sur le tableau de flux de trésorerie

Principe comptable

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte à partir du résultat avant impôt de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :

- les flux de trésorerie générés par l'activité : y compris impôts, frais liés aux prises de contrôle, dividendes reçus des entreprises associées et coentreprises, et paiements reçus dans le cadre d'une subvention ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement : notamment prises de contrôle (hors frais liés à l'acquisition), pertes de contrôle y compris frais de transactions, acquisitions et cessions de titres de participation non consolidés et d'entreprises associées et coentreprises (y compris frais de transactions), les compléments de prix payés dans le cadre de regroupement d'entreprises à hauteur de la dette déterminée dans le délai d'affectation ainsi que les acquisitions et cessions d'immobilisations (y compris frais et paiements différés) ;
 - les flux de trésorerie liés aux opérations de financement : notamment émissions et remboursements d'emprunts, émissions d'instruments de capitaux propres, transactions entre actionnaires (y compris les frais de transactions et le cas échéant les paiements différés), remboursement des passifs de loyers, intérêts nets versés (flux cash liés au coût de l'endettement, aux coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées et aux intérêts financiers au titre des contrats de location), transactions relatives aux actions propres et dividendes versés. Cette catégorie inclut également les flux générés par les dettes fournisseurs requalifiées en dettes financières (en lien principalement avec les opérations de « reverse factoring »).

4.1 Réconciliation des dotations aux provisions

en millions d'euros	Notes	2022	2021
Perte de valeur nette sur goodwill	10.1.2	-	-
Perte de valeur nette sur immobilisations incorporelles	10.2.2	(13)	(90)
Perte de valeur nette sur immobilisations corporelles	10.3.2	(125)	(123)
Perte de valeur nette sur immeubles de placement	10.4.2	(1)	(3)
Perte de valeur nette sur actifs au titre de droits d'utilisation	7.1.1	(107)	(33)
Perte de valeur nette sur autres actifs		(50)	(51)
(Dotation) / reprise de provision pour risques et charges	13.1	(122)	(27)
Total des dotations aux provisions		(419)	(328)
Part des dotations aux provisions présentée en activités abandonnées		21	28
Dotations aux provisions retraitées dans le tableau des flux de trésorerie		(398)	(299)

4.2 Réconciliation de la variation du BFR avec les postes du bilan

en millions d'euros	Notes	1 ^{er} janvier 2022	Flux de trésorerie d'exploitation	Variations de périmètre (i)	Variations de change	Reclass. et autres (ii)	31 décembre 2022
Stocks de marchandises	6.6	(3 122)	(433)	2	(63)	19	(3 597)
Stocks de promotion immobilière	6.6	(91)	4	52	-	(6)	(43)
Fournisseurs	Bilan	6 099	436	(45)	82	(49)	6 522
Créances clients et comptes rattachés	6.7	(772)	(201)	119	(5)	5	(854)
(Autres créances) / dettes	6.8.1 / 6.9.1 / 6.10	206	(280)	(20)	(69)	604	441
TOTAL		2 319	(475)	108	(56)	573	2 469

en millions d'euros	Notes	1 ^{er} janvier 2021 retraité	Flux de trésorerie d'exploitation	Variations de périmètre	Variations de change	Reclass. et autres (ii)	31 décembre 2021 retraité
Stocks de marchandises	6.6	(3 059)	(82)	(4)	24	(1)	(3 122)
Stocks de promotion immobilière	6.6	(150)	2	(1)	1	56	(91)
Fournisseurs	Bilan	6 190	175	1	(53)	(214)	6 099
Créances clients et comptes rattachés	6.7	(941)	124	10	5	30	(772)
(Autres créances) / dettes	6.8.1 / 6.9.1 / 6.10	274	(243)	57	(12)	130	206
TOTAL		2 314	(24)	62	(34)	1	2 319

⁽i) En 2022, les variations de périmètre reflètent principalement la perte de contrôle de GreenYellow (note 3.1.3)

⁽ii) En 2022, cette colonne reflète principalement des (i) flux de trésorerie d'investissements avec notamment l'utilisation des comptes séquestres pour 468 millions d'euros (note 4.11) et une augmentation de la dette nette sur immobilisations pour 148 millions d'euros et (ii) les flux de trésorerie des activités abandonnées pour -162 millions d'euros. En 2021, cette colonne reflètait principalement les flux de trésorerie des activités abandonnées.

4.3 Réconciliation des acquisitions d'immobilisations

en millions d'euros	Notes	2022	2021 retraité
Augmentations et acquisitions d'immobilisations incorporelles	10.2.2	(290)	(262)
Augmentations et acquisitions d'immobilisations corporelles (1)	10.3.2	(1 586)	(1 021)
Augmentations et acquisitions d'immeubles de placement	10.4.2	(22)	(22)
Augmentations et acquisitions de droits au bail présentés en droits d'utilisation		(3)	(6)
Variations des dettes sur immobilisations		171	179
Neutralisation de la capitalisation des coûts d'emprunts (IAS 23) (ii)	10.3.3	78	8
Incidences des activités abandonnées		1	3
Flux de décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement		(1 651)	(1 122)

⁽i) La hausse des acquisitions d'immobilisation corporelles s'explique principalement par l'expansion d'Assaí

4.4 Réconciliation des cessions d'immobilisations

en millions d'euros	Notes	2022	2021
Sorties d'immobilisations incorporelles	10.2.2	3	2
Sorties d'immobilisations corporelles	10.3.2	140	46
Sorties d'immeubles de placement	10.4.2	1	=
Sorties de droits au bail présentés en droits d'utilisation		9	3
Résultats de cessions d'actifs (i)		110	131
Variation des créances sur immobilisations		51	(71)
Sorties des actifs classés en IFRS 5 (ii)		154	46
Incidences des activités abandonnées		(1)	(1)
Flux d'encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement		467	156

⁽i) Avant retraitement IFRS 16 lié aux cessions-bails

4.5 Incidence sur la trésorerie des variations de périmètre avec changement de contrôle

en millions d'euros	2022	2021
Montant payé pour les prises de contrôle	(18)	(21)
Disponibilités / (découverts bancaires) liés aux prises de contrôle	-	-
Montant reçu pour les pertes de contrôle	719	4
(Disponibilités) / découverts bancaires liés aux pertes de contrôle	(114)	1
Incidence des variations de périmètre avec changement de contrôle	587	(15)

En 2022, l'incidence nette de ces opérations sur la trésorerie du Groupe résulte principalement de la perte de contrôle de GreenYellow pour 444 millions d'euros (note 3.1.3).

4.6 Incidences des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises

en millions d'euros	2022	2021
Montant payé pour l'acquisition de titres d'entreprises associées et coentreprises	(29)	(19)
Encaissement net lié au TRS Mercialys (notes 3.1.2 et 3.2.1)	140	23
Cession de Floa nette de frais (note 3.1.1) (i)	166	-
Autres	3	(3)
Incidences des variations de périmètre en lien avec des entreprises associées et des coentreprises	280	1

⁽i) Hors flux de trésorerie d'exploitation relatifs aux accords commerciaux

⁽ii) Flux sans effet sur la trésorerie

⁽ii) En 2022 : en lien avec l'opération de cession-bail au Brésil (note 7.1.4)

4.7 Réconciliation des dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle

en millions d'euros	Notes	2022	2021
Dividendes versés / à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle	12.8	(53)	(69)
Variation de la dette de dividendes à verser aux intérêts ne donnant pas le contrôle		(11)	(31)
Effet de change		(2)	(1)
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie		(66)	(102)

4.8 Incidence sur la trésorerie des transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle

en millions d'euros	2022	2021
Cession de 10,44% de la participation dans Assaí (note 3.1.4)	466	-
Franprix – acquisition 2,5% Pro Distribution (note 3.1.5)	(20)	-
GPA – exercice de stock options	3	8
Autres	(7)	7
Incidence sur la trésorerie des transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle	442	15

4.9 Réconciliation entre la variation de trésorerie et la variation de dette financière nette

en millions d'euros	Notes	2022	2021
Variation de trésorerie		43	(452)
Augmentation d'emprunts et dettes financières (1)	11.2.2	(1 973)	(4 203)
Diminution d'emprunts et dettes financières (i)	11.2.2	1 984	3 514
Allocation / (utilisation) compte séquestre	4.11	(448)	(3)
Décaissements / (encaissements) d'actifs financiers		(111)	16
Variations de dettes sans effet de trésorerie (i)		(470)	(10)
Variation part du Groupe d'actifs nets détenus en vue de la vente		(719)	77
Variation d'autres actifs financiers		143	60
Dettes financières liées aux variations de périmètre		260	(62)
Variation de couverture de juste valeur		82	13
Intérêts courus		(184)	(57)
Autres		(52)	(41)
Incidence des variations monétaires (i)		(237)	(4)
Variation des emprunts et dettes financières des activités abandonnées		-	(5)
Variation de dette financière nette		(1 212)	(1 147)
Dette financière nette à l'ouverture		5 060	3 914
Dette financière nette à la clôture	11.2	6 273	5 060

⁽i) Ces incidences sont relatives uniquement aux activités poursuivies

4.10 Réconciliation des intérêts financiers nets versés

en millions d'euros	Notes	2022	2021
Coût de l'endettement financier net présenté au compte de résultat	11.3.1	(581)	(422)
Neutralisation de gains/pertes de changes latents		1	9
Neutralisation des amortissements de frais et primes d'émission/remboursement		32	64
Capitalisation des coûts d'emprunts	10.3.3	(78)	(8)
Variation des intérêts courus et des dérivés de couverture de juste valeur des dettes financières		87	2
Intérêts financiers versés sur passifs de loyers	11.3.2	(338)	(308)
Coûts de non tirage, coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	11.3.2	(108)	(88)
Intérêts financiers nets versés tels que présentés dans le tableau des flux de trésorerie		(985)	(752)

4.11 Flux de trésorerie d'investissement liés à des actifs financiers

En 2022, les décaissements et les encaissements liés aux actifs financiers s'élèvent respectivement à 232 et 712 millions d'euros soit un encaissement net de 480 millions d'euros. Ils s'expliquent principalement par l'utilisation des comptes séquestres dont essentiellement le compte séquestre lié à l'opération de financement « RCF » (note 11.2.1).

En 2021, les décaissements et les encaissements liés aux actifs financiers s'élèvaient respectivement à 174 et 163 millions d'euros soit un décaissement net de 11 millions d'euros. Ils s'expliquaient principalement par la variation des comptes séquestres (note 11.2.1).

Note 5 Information sectorielle

Principe comptable

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du groupe Casino ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (le Président-Directeur Général) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les secteurs présentés (dits « secteurs de reporting ») sont les suivants :

- France Retail: secteur de reporting qui regroupe les segments opérationnels relatifs aux activités de distribution (principalement les enseignes des sous-groupes Casino, Monoprix et Franprix),
- GPA : secteur de reporting qui regroupe les activités de distribution des enseignes alimentaires de GPA au Brésil.
- Assaí: secteur de reporting qui regroupe les activités de distribution de l'enseigne alimentaire Assaí au Brésil,
- Grupo Exito: secteur de reporting qui regroupe les activités de distribution alimentaire des enseignes des sous-groupes Éxito, Disco Devoto et Libertad respectivement en Colombie, Uruguay et Argentine,
- E-commerce : secteur de reporting qui regroupe les activités de Cdiscount et la holding Cnova N.V.

A la suite de la scission des actifs de GPA et Sendas, de la conversion d'hypermarchés Extra en magasins Assaí, du projet de scission de GPA (distribution de 83% des titres de Grupo Exito à ses actionnaires) et de la cession d'un bloc d'Assaí (note 2), le secteur de reporting Latam Retail a été décomposé en trois : GPA, Assaí et Grupo Exito. Un sous-total dénommé « Latam Retail » est également présenté dans certaines notes des états financiers consolidés.

Les secteurs regroupés au sein de France Retail présentent une nature des produits vendus, des actifs et moyens humains nécessaires à l'exploitation, une typologie de clientèle, des modes de distribution, une offre marketing et une performance financière long-terme similaires.

Les secteurs de reporting reflètent les activités pures de distribution ainsi que les activités accessoires liées à la distribution. En particulier, compte tenu de la stratégie duale et de l'interconnexion entre distribution et immobilier, les secteurs opérationnels comprennent la gestion des actifs immobiliers, les opérations de promotion immobilière et les activités énergétiques jusqu'en septembre 2022 (activités de GreenYellow).

La Direction évalue la performance de ces secteurs sur la base du chiffre d'affaires ainsi que sur la base du résultat opérationnel courant (incluant notamment l'affectation des frais de holding à l'ensemble des « Business Units » du Groupe) et de l'EBITDA. L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel courant (ROC) augmenté de la dotation aux amortissements opérationnels courants.

Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction, aucune information n'est présentée par secteur opérationnel en annexe dans le cadre d'IFRS 8.

Les données financières par secteur opérationnel sont établies selon les mêmes règles que celles utilisées pour les états financiers consolidés.

5.1 Indicateurs clés par secteur opérationnel

en millions d'euros	France Retail	E- commerce	Latam Retail	Dont GPA	Dont Assai	Dont Grupo Exito	2022
Chiffre d'affaires externe (6.1)	14 205	1 620	17 785	3 344	10 016	4 424	33 610
EBITDA	1 268 ⁽ⁱ⁾	54	1 186 ⁽ⁱⁱ⁾	135 ⁽ⁱⁱ⁾	689	362	2 508
Dotations aux amortissements opérationnels courants (notes 6.3 et 6.4)	(785)	(96)	(509)	(200)	(176)	(134)	(1 391)
Résultat opérationnel courant	482	(42)	677 ⁽ⁱⁱ⁾	(65) ⁽ⁱⁱ⁾	514	228	1 117

⁽i) Dont 32 millions d'euros au titre des opérations de développement immobilier réalisées en France correspondant essentiellement en 2022 à la déneutralisation des marges sur opérations de promotion immobilière entre Casino et Mercialys faisant suite à la cession d'actifs par Mercialys et à la cession de la participation résiduelle dans Mercialys (notes 3.1.2 et 3.3.6)

⁽ii) En juin 2022, le tribunal suprême juridique brésilien (STJ) a confirmé l'exemption de taxation au PIS / COFINS des ventes de certains produits technologiques prévue par la loi, qui avait fait l'objet d'une décision de justice initiale défavorable. En conséquence de cette décision, GPA a enregistré des crédits sur le 1^{er} semestre 2022 pour un montant de 160 millions de réais (soit 29 millions d'euros). Par ailleurs, GPA a obtenu une décision favorable lors d'une autre action en justice portant également sur l'exclusion de l'ICMS de la base de calcul PIS / COFINS la conduisant à enregistrer un crédit sur le 2nd semestre 2022 pour un montant de 106 millions de réais (soit 19 millions d'euros) dont 35 millions de réais (soit 6 millions d'euros) en chiffre d'affaires et 71 millions de réais (soit 13 millions d'euros) en autres produits financiers

en millions d'euros	France Retail	E- commerce	Latam Retail	Dont GPA	Dont Assai	Dont Grupo Exito	2021 retraité
Chiffre d'affaires externe (6.1)	14 071	2 031	14 448	4 184	6 568	3 695	30 549
EBITDA	1 351 ⁽ⁱ⁾	105	1 060 ⁽ⁱⁱ⁾	238 ⁽ⁱⁱ⁾	489 ⁽ⁱⁱ⁾	333	2 516
Dotations aux amortissements							
opérationnels courants (notes 6.3	(820)	(87)	(422)	(195)	(104)	(123)	(1 329)
et 6.4)							
Résultat opérationnel courant	530	18	638 ⁽ⁱⁱ⁾	43 ⁽ⁱⁱ⁾	384 ⁽ⁱⁱ⁾	211	1 186

- (i) Dont 14 millions d'euros au titre des opérations de développement immobilier réalisées en France correspondant essentiellement en 2021 à la déneutralisation des marges sur opérations de promotion immobilière entre Casino et Mercialys faisant suite à la dilution de Casino dans Mercialys
- (ii) En mai 2021, le tribunal suprême fédéral brésilien (STF) a confirmé favorablement aux contribuables à travers un nouveau jugement, les décisions qui avaient été proclamées en 2017 relatives à l'exclusion de l'ICMS de l'assiette imposable au PIS COFINS. Sur la base de cette décision, Sendas a reconnu sur l'exercice 2021 un crédit pour un montant de 216 millions de réais (soit 34 millions d'euros) dont 175 millions de réais (soit 28 millions d'euros) en chiffre d'affaires et 41 millions de réais (soit 6 millions d'euros) en autres produits financiers (note 11.3.2). Par ailleurs, GPA a réévalué sur l'année 2021 le montant des crédits fiscaux reconnus en 2020 et a, à ce titre, repris la provision qui avait été constituée en 2020 pour un montant de 280 millions de réais (soit 44 millions d'euros) dont 171 millions de réais (soit 27 millions d'euros) en autres produits financiers (note 11.3.2)

5.2 Indicateurs clés par zone géographique

en millions d'euros	France	Amérique latine	Autres zones	Total
Chiffre d'affaires externe au 31 décembre 2022	15 783	17 787	39	33 610
Chiffre d'affaires externe au 31 décembre 2021	16 073	14 448	28	30 549

en millions d'euros	France	Amérique latine	Autres zones	Total
Actifs non courants au 31 décembre 2022 (i)	10 158	9 800	51	20 009
Actifs non courants au 31 décembre 2021 retraité (i)	10 388	8 117	183	18 689

⁽i) Les actifs non courants comprennent les goodwills, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les actifs au titre de droits d'utilisation, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises ainsi que les actifs sur contrats et les charges constatées d'avance à plus d'un an

Note 6 Données liées à l'activité

6.1 Produits des activités ordinaires

Principe comptable

Produits des activités ordinaires :

Les produits des activités ordinaires sont composés du « Chiffre d'affaires, hors taxes » et des « Autres revenus ». Ils sont présentés au compte de résultat sur l'agrégat « Revenus totaux ».

Le « Chiffre d'affaires, hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins et les stations-service, sur les sites e-commerce, les revenus générés par les activités de franchise et de location gérance ainsi que les revenus des activités financières.

L'essentiel du « Chiffre d'affaires » du Groupe correspond à des produits dans le champ d'application d'IFRS 15.

Les « Autres revenus » comprennent les produits liés aux activités de promotion immobilière et de marchand de biens, les revenus locatifs, divers produits de prestations de services et divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes ainsi que les produits associés aux activités énergétiques.

Les « Autres revenus » incluent majoritairement des produits dans le champ d'application d'IFRS 15 ainsi que des revenus locatifs dans le champ d'application d'IFRS 16.

Les produits des activités ordinaires sont évalués sur la base du prix contractuel qui correspond au montant de rémunération auquel le Groupe s'attend à avoir droit, en échange des biens ou services fournis. Le prix de la transaction est alloué à chacune des obligations de performance du contrat, qui constitue l'unité de compte pour la reconnaissance du revenu. Le revenu est reconnu lorsque l'obligation de performance est satisfaite, c'est-à-dire lorsque le client obtient le contrôle du bien ou du service. La reconnaissance du revenu peut donc se faire à un instant donné ou en continu, c'est-à-dire à l'avancement.

Les principales sources de revenus du Groupe sont les suivantes :

■ les ventes de biens (y compris dans le cadre de l'activité de marchand de biens) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement qu'une obligation de performance qui est la délivrance du bien au client. Les revenus attachés

à ces ventes sont reconnus à l'instant où le contrôle du bien a été transféré au client, généralement lors de la livraison, soit principalement :

- lors du passage en caisse dans le cas des ventes en magasin ;
- à la réception de la marchandise chez les franchisés et affiliés ;
- à la réception par le client pour les ventes e-commerce.
- les prestations de services, telles que les ventes d'abonnements, les redevances de franchise, les prestations logistiques, les revenus immobiliers (produits locatifs, honoraires de gestion locative) : dans ce cas, le Groupe n'a généralement, pour les transactions entrant dans le champ d'application IFRS 15, qu'une obligation de performance qui est la réalisation de la prestation. Les revenus attachés à ces prestations sont reconnus en continu sur la période où les services sont rendus.
- les produits des activités de promotion immobilière : dans ce cas, le Groupe a généralement plusieurs obligations de performance dont certaines peuvent être réalisées à un instant donné et d'autres en continu selon la méthode de l'avancement. Le chiffre d'affaires correspondant est alors reconnu à l'avancement et déterminé selon les coûts encourus (méthode des *inputs*).
- les produits associés aux activités énergétiques : le Groupe identifie généralement une obligation de performance lors de la livraison de centrales photovoltaïques (assortie le cas échéant d'une contrepartie variable) ou la cession de contrats de performance énergétique. Le Groupe vend également des services à l'énergie reconnus lors de la réalisation de la prestation.

La grande majorité des revenus sont reconnus à un instant donné.

En cas de paiement différé d'une durée inhabituellement longue et non supporté par un organisme de financement, le produit de la vente est reconnu pour un montant correspondant au prix actualisé. La différence, si elle est significative, entre ce prix actualisé et le paiement comptant est constatée en « autres produits financiers » répartis sur la durée du différé suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe propose à ses clients des programmes de fidélité qui leur permettent de bénéficier de rabais ou d'autres avantages lors des prochains achats. Les avantages cumulés par les clients dans le cadre de ces programmes de fidélité constituent une obligation de performance distincte de la vente initiale. En conséquence, un passif sur contrat est comptabilisé au titre de cette obligation de performance. Les produits liés à ces droits octroyés sont différés jusqu'à la date d'utilisation des avantages par les clients.

Actifs et passifs sur contrats, coûts d'obtention et d'exécution des contrats :

• Un actif sur contrat reflète le droit pour une entité d'obtenir une contrepartie en échange des biens ou services qu'elle a fournis à son client lorsque ce droit dépend d'autre chose que de l'écoulement du temps. A ce titre, une créance ne constitue pas un actif sur contrat.

Le Groupe enregistre un actif sur contrat lorsqu'il s'est acquitté de tout ou partie de son obligation de performance mais il n'a pas un droit inconditionnel à être payé (le Groupe n'ayant pas encore le droit de facturer son client). Compte tenu de son activité, les actifs sur contrats du Groupe ne sont pas significatifs.

• Un passif sur contrat reflète une obligation pour une entité de fournir à son client des biens ou des services pour lesquels elle a déjà reçu une contrepartie du client.

Le Groupe enregistre des passifs sur contrats principalement au titre de ses programmes de fidélisation des clients, des avances perçues, et de ses ventes pour lesquelles tout ou partie de l'obligation de performance est à réaliser (notamment ventes d'abonnements et de cartes cadeaux, obligations de performance futures au titre de son activité de promotion immobilière ayant fait l'objet d'une facturation suivie d'un règlement de la contrepartie).

• Les coûts d'obtention des contrats sont des coûts marginaux qui ont été engagés pour obtenir des contrats avec des clients, qui n'auraient pas été engagés si les contrats n'avaient pas été obtenus et que le Groupe s'attend à recouvrer

Les coûts d'exécution des contrats sont des coûts directement liés à un contrat, qui procurent au Groupe des ressources nouvelles ou accrues qui lui permettront de remplir ses obligations de performance futures et que le Groupe s'attend à recouvrer.

Pour le Groupe, les coûts d'obtention et d'exécution des contrats sont principalement ceux engagés dans le cadre de son activité de franchise et d'affiliation. Le Groupe capitalise ces coûts qui sont amortis sur la durée du contrat de franchise ou d'affiliation et font l'objet de tests de dépréciation périodique.

Les actifs sur contrats, coûts d'obtention et d'exécution des contrats entrent dans le champ d'application d'IFRS 9 au titre des dépréciations d'actifs.

6.1.1 Ventilation des revenus totaux

en millions d'euros	France Retail	E- commerce	Latam Retail	Dont GPA	Dont Assai	Dont Grupo Exito	2022
Chiffre d'affaires, hors taxes	14 205	1 620	17 785	3 344	10 016	4 424	33 610
Autres revenus	223	-	171	25	10	136	394
Revenus totaux	14 428	1 620	17 956	3 369	10 026	4 561	34 004

en millions d'euros	France Retail	E- commerce	Latam Retail	Dont GPA	Dont Assai	Dont Grupo Exito	2021
Chiffre d'affaires, hors taxes	14 071	2 031	14 448	4 184	6 568	3 695	30 549
Autres revenus	341	-	163	38	5	120	504
Revenus totaux	14 412	2 031	14 611	4 222	6 573	3 816	31 053

6.1.2 Coûts d'obtention et d'exécution des contrats, actifs et passifs sur contrats

En millions d'euros	Notes	2022	2021
Coûts d'obtention des contrats présentés en « immobilisations incorporelles »	10.2	113	101
Actifs sur contrats	6.8 / 6.9	-	2
Actifs au titre des droits de retour présentés en « stocks »	6.6	-	2
Passifs sur contrats	6.10	145	127

6.2 Coût d'achat complet des marchandises vendues

Principe comptable

Marge des activités courantes

La marge des activités courantes correspond à la différence entre les « Revenus totaux » et le « Coût d'achat complet des marchandises vendues ».

Le « Coût d'achat complet des marchandises vendues » intègre les achats nets des ristournes, des coopérations commerciales et, le cas échéant, des crédits d'impôts attachés à ces achats, les variations de stocks rattachés aux activités de distribution, et les coûts logistiques. Il inclut également le coût de revient et la variation de stock liés aux activités de promotion immobilière et de marchands de biens.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A chaque clôture, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Variation de stocks

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

Coûts logistiques

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid – Rendu droits acquittés) sont présentés en « achats et variations de stocks ». Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

en millions d'euros	Note 2022		2021 retraité
Achats et variation de stocks		(24 664)	(22 065)
Coûts logistiques	6.3	(1 444)	(1 371)
Coût d'achat complet des marchandises vendues		(26 109)	(23 436)

6.3 Nature de charges par fonction

Principe comptable

Coût des ventes

Les « Coûts des ventes » sont composés des coûts supportés par les points de ventes.

Frais généraux et administratifs

Les « Frais généraux et administratifs » sont composés des coûts des fonctions supports, et notamment les fonctions achat et approvisionnement, commerciale et marketing, informatique et finance.

Frais avant ouverture et après fermeture

Les frais avant ouverture ne correspondant pas à la définition d'un actif et les frais après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

en millions d'euros	Coûts logistiques ⁽ⁱ⁾	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2022
Frais de personnel	(540)	(2 312)	(721)	(3 573)
Autres charges	(760)	(2 044)	(455)	(3 259)
Dotations aux amortissements (notes 5.1 / 6.4)	(144)	(1 010)	(237)	(1 391)
Total	(1 444)	(5 366)	(1 413)	(8 223)

en millions d'euros	Coûts logistiques ⁽ⁱ⁾	Coûts des ventes	Frais généraux et administratifs	2021 retraité
Frais de personnel	(512)	(2 225)	(694)	(3 431)
Autres charges	(716)	(1 939)	(386)	(3 041)
Dotations aux amortissements (notes 5.1 / 6.4)	(143)	(958)	(228)	(1 329)
Total	(1 371)	(5 122)	(1 308)	(7 801)

⁽i) Les coûts logistiques sont inclus dans le « coût d'achat complet des marchandises vendues »

6.4 Amortissements

en millions d'euros	Notes	2022	2021 retraité
Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles	10.2.2	(241)	(219)
Dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles	10.3.2	(459)	(440)
Dotation aux amortissements sur immeubles de placement	10.4.2	(11)	(13)
Dotation aux amortissements sur actifs au titre des droits d'utilisation	7.1.1	(681)	(667)
Total des dotations aux amortissements		(1 392)	(1 339)
Part des dotations aux amortissements présentée en activités abandonnées		1	9
Dotations aux amortissements des activités poursuivies	5.1 / 6.3	(1 391)	(1 329)

6.5 Autres produits et charges opérationnels

Principe comptable

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante des « business units » tels que les cessions d'actifs non courants, les pertes de valeur d'actifs non courants (y compris le rattrapage des amortissements non comptabilisés pendant la période de classement en actifs détenus en vue de la vente) et les incidences relatives à des opérations de périmètre (notamment les frais et honoraires liés à des prises de contrôle, résultats de pertes de contrôle, réévaluations de quote-part antérieurement détenue);
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques (y compris effet de désactualisation).

en millions d'euros	2022	2021
Total des Autres Produits opérationnels	764	349
Total des Autres Charges opérationnelles	(1 275)	(1 005)
	(512)	(656)
<u>Détail par nature</u>		
Résultat de cession d'actifs non courants (i) (vii)	41	133
Pertes nettes de valeur des actifs (ii) (vii)	(296)	(111)
Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre (iii) (vii)	89	(302)
Résultat de cession d'actifs non courants, pertes nettes de valeur des actifs et produits / charges nets liés à des opérations de périmètre	(166)	(281)
Provisions et charges pour restructuration (iv) (vii)	(240)	(270)
Provisions et charges pour litiges et risques (v)	(96)	(54)
Autres (vi)	(9)	(51)
Sous-total Sous-total	(346)	(376)
Total autres produits et charges opérationnels nets	(512)	(656)

- (i) Le résultat net de cession d'actifs non courants sur l'exercice 2022 concerne le secteur France Retail à hauteur de 37 millions d'euros. En 2021, le résultat net de cession d'actifs non courants concernait principalement le secteur France Retail avec la reconnaissance de compléments de prix considérés comme hautement probables en lien avec les opérations de cessions-bail réalisées en 2019 avec des fonds gérés par Fortress et Apollo Global Management pour un montant de 118 millions d'euros (note 11.2.2)
- (ii) La perte nette de valeur enregistrée sur l'exercice 2022 porte principalement sur le secteur France Retail en lien avec (a) des magasins intégrés déficitaires qui seront monétisés dans un mode d'exploitation en franchise et (b) les tests de perte de valeur sur des actifs isolés. En 2021, elle portait principalement sur le secteur France Retail en liaison avec le plan de cession d'actifs et les tests de perte de valeur sur des actifs isolés
- (iii) Le produit net de 89 millions d'euros constaté sur l'exercice 2022 résulte principalement de la perte de contrôle de GreenYellow au titre de laquelle une plus-value a été reconnue à hauteur de 302 millions d'euros (note 2) compensé partiellement par des coûts supplémentaires engagés dans le cadre de l'opération de conversion des hypermarchés Extra en magasins Assaí à hauteur de 178 millions d'euros. La charge nette de 302 millions d'euros constatée sur l'exercice 2021 résultait principalement de l'opération de conversion d'hypermarchés Extra en magasins Assaí dont l'incidence s'élèvait à 232 millions d'euros ainsi que des frais liés à la cotation d'Assaí au Brésil pour 25 millions d'euros
- (iv) La charge de restructuration au titre de l'exercice 2022 concerne principalement les secteurs (a) France Retail à hauteur de 178 millions d'euros dont 98 millions d'euros (principalement chez Distribution Casino France) en lien avec la phase de transformation stratégique, de changement de concepts des magasins et 69 millions d'euros de coûts de rationalisation de structures et (b) Latam Retail (principalement GPA) pour 50 millions d'euros relatifs notamment à des litiges sociaux et des coûts de restructuration de magasins et d'entrepôts en liaison avec l'arrêt de l'activité des hypermarchés Extra. La charge de restructuration au titre de l'exercice 2021 concernait principalement les secteurs France Retail à hauteur de 234 millions d'euros (dont principalement des coûts sociaux, des coûts de fermeture, des coûts de réorganisation de magasins et des coûts induits dans le contexte de restructuration logistique et de changements de concept pour 199 millions d'euros) et Latam Retail (principalement GPA) pour 35 millions d'euros
- (v) Les provisions et charges pour litiges et risques représentent une charge nette de 96 millions d'euros sur l'exercice 2022 qui reflète à hauteur de 70 millions d'euros des risques fiscaux, sociaux et civils de GPA et Sendas. Les provisions et charges pour litiges et risques représentaient une charge nette de 54 millions d'euros sur l'exercice 2021 qui reflétait à hauteur de 20 millions d'euros des risques fiscaux de GPA
- (vi) En 2021, cela incluait principalement la comptabilisation d'une charge de 30 millions d'euros dans une filiale du segment France Retail résultant de déficiences de process sur les années antérieures et remédiées en cours d'année
- (vii) Réconciliation du détail des pertes de valeur des actifs avec les tableaux de mouvements des immobilisations :

en millions d'euros	Notes	2022	2021
Pertes de valeur de goodwill	10.1.2	-	-
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations incorporelles	10.2.2	(13)	(90)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immobilisations corporelles	10.3.2	(125)	(123)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des immeubles de placement	10.4.2	(1)	(3)
Reprises / (pertes) de valeur nettes des actifs droit d'utilisation	7.1.1	(107)	(33)
Reprises / (pertes) de valeur nettes d'autres actifs (IFRS 5 et autres)		(80)	(54)
Total pertes nettes de valeur des actifs		(326)	(304)
Pertes nettes de valeurs des actifs des activités abandonnées		8	16
Pertes nettes de valeur des actifs des activités poursuivies		(318)	(288)
dont présenté en « Provisions et charges pour restructurations »		(33)	(45)
dont présenté en « Autres pertes nettes de valeur des actifs »		(296)	(111)
dont présenté en « Produits / (charges) nets liés à des opérations de périmètre »		11	(131)
dont présenté en « Résultat de cession d'actifs n	on courants »	-	(1)

6.6 Stocks

Principe comptable

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette probable de réalisation. Cette dernière correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Si la valeur nette probable de réalisation est inférieure au prix de revient, une dépréciation est constatée. Cette analyse est réalisée en tenant compte du contexte dans lequel évolue chacune des « Business units » et de la nature, des caractéristiques d'ancienneté et de délai d'écoulement des produits.

La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti. GPA et Sendas valorisent leurs stocks au coût moyen unitaire pondéré du fait notamment d'une obligation fiscale ; dans un contexte de rotation rapide des stocks, l'application de la méthode FIFO par GPA et Sendas n'aurait pas d'incidence significative sur les comptes. La valeur des stocks comprend tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks. Le coût des stocks comprend également le cas échéant le recyclage de montants initialement comptabilisés en capitaux propres, correspondant à des gains ou pertes sur couvertures d'achats futurs de marchandises.

Dans le cadre de son activité de promotion immobilière et de marchand de biens, le groupe Casino enregistre en stock les actifs et projets en cours de construction.

en millions d'euros	2022	2021
Valeur brute des stocks de marchandises	3 656	3 163
Valeur brute des stocks de nature immobilière	45	95
Brut	3 702	3 258
Dépréciation des stocks de marchandises	(59)	(41)
Dépréciation des stocks de nature immobilière	(3)	(3)
Dépréciation	(62)	(44)
Stocks en valeur nette (note 4.2)	3 640	3 214

6.7 Créances clients

Principe comptable

Les créances clients du Groupe correspondent à des actifs financiers courants (note 11) qui reflètent un droit inconditionnel à recevoir une contrepartie. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti diminué des pertes de valeur attendues. La juste valeur des créances clients correspond généralement au montant de la facture. Une dépréciation des créances clients est constituée pour couvrir les pertes de crédit attendues. Le Groupe applique le modèle simplifié pour l'évaluation des pertes de crédits attendues sur l'ensemble de ses créances clients. Celles-ci sont déterminées sur la base de taux de perte de crédit observés pour cette typologie de créances et ajustés en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client ou sur l'environnement économique.

Les créances clients peuvent faire l'objet d'une cession à des établissements bancaires ou autres établissements de nature financière ; elles sont maintenues à l'actif du bilan dès lors que le droit aux flux de trésorerie ou la quasitotalité des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

6.7.1 Composition des créances clients

en millions d'euros	Notes	2022	2021
Créances clients et comptes rattachés	11.5.3	965	882
Dépréciation des créances clients et comptes rattachés	6.7.2	(111)	(110)
Créances clients en valeur nette	4.2	854	772

6.7.2 Dépréciation des créances clients

en millions d'euros	2022	2021
Dépréciation des créances clients à l'ouverture	(110)	(100)
Dotation	(49)	(48)
Reprise	46	36
Autres (variation de périmètre, reclassements et différences de change)	2	2
Dépréciation des créances clients à la clôture	(111)	(110)

Les conditions de constitution des provisions sont détaillées à la note 11.5.3 « Risque de contrepartie ».

6.8 Autres actifs courants

6.8.1 Composition des autres actifs courants

en millions d'euros	Notes	2022	2021
Actifs financiers		987	1 381
Autres créances		789	769
Actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers	11.2.1	7	1
Actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants	11.2.1	85	99
Comptes séquestres et garanties (i)	11.2.1	124	514
Comptes courants des sociétés non consolidées		15	10
Dépréciation des autres créances et comptes courants	6.8.2	(46)	(32)
Dérivés actifs de couverture de juste valeur	11.5.1	5	7
Dérivés actifs hors couverture et couverture de flux de trésorerie	11.5.1	8	12
Actifs sur contrats	6.1.2	-	2
Actifs non financiers		648	652
Autres créances		272	289
Créances fiscales et sociales brésiliennes	6.9	271	269
Dépréciation des autres créances	6.8.2	-	-
Charges constatées d'avance		105	94
Autres actifs courants		1 636	2 033

⁽i) Dont 36 millions d'euros de comptes séquestres liés à l'opération de refinancement réalisée en novembre 2019 (2021 : 484 millions d'euros)

Les « Autres créances » comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales (hors Brésil) ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont constituées essentiellement d'achats, de charges locatives et de primes d'assurances.

6.8.2 Dépréciation des autres créances et comptes courants

en millions d'euros	2022	2021
Dépréciation des autres créances et comptes courants à l'ouverture	(32)	(34)
Dotation	(65)	(36)
Reprise	39	36
Autres (variation de périmètre, reclassements et différences de change)	12	1
Dépréciation des autres créances et comptes courants à la clôture	(46)	(32)

6.9 Autres actifs non courants

6.9.1 Composition des autres actifs non courants

en millions d'euros	Notes	2022	2021
Actifs financiers		479	534
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat		13	33
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global		42	44
Actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants	11.2.1	19	24
Dérivés actifs de couverture économique et de juste valeur non courants	11.5.1	85	28
Autres actifs financiers		332	418
Prêts		85	160
Dérivés actifs hors couverture	11.5.1	-	1
Autres créances non courantes		247	258
Dépréciation des autres actifs non courants	6.9.2	(12)	(13)
Actifs non financiers		822	649
Autres actifs non financiers		145	135
Dépôts judiciaires versés par GPA et Sendas	13.2	145	135
Autres créances non courantes		-	-
Dépréciation des autres actifs non courants	6.9.2	-	-
Créances fiscales et sociales brésiliennes (voir ci-après)		659	501
Charges constatées d'avance		19	13
Autres actifs non courants		1 301	1 183

GPA et Sendas possèdent des créances fiscales et sociales pour un montant total respectivement de 596 millions d'euros (dont

495 et 101 millions d'euros respectivement au titre de la part non courante et courante) et 335 millions d'euros (dont 164 et 170 millions d'euros respectivement au titre de la part non courante et courante), principalement liées à l'ICMS (TVA) pour 366 millions d'euros, PIS/COFINS (TVA) pour 504 millions d'euros et INSS (cotisations patronales liées au régime de protection sociale) pour 60 millions d'euros.

Le recouvrement de la principale créance fiscale (PIS/COFINS) est attendu comme suit :

en millions d'euros	2022	Dont GPA	Dont Sendas
À moins d'un an	178	113	65
Entre un et cinq ans	326	287	39
Au-delà de cinq ans	-	-	-
Total	504	399	104

Par ailleurs, le recouvrement de la créance fiscale relative à l'ICMS est attendu comme suit :

en millions d'euros	2022	Dont GPA	Dont Sendas
À moins d'un an	206	110	96
Entre un et cinq ans	120	26	94
Au-delà de cinq ans	40	16	24
Total	366	152	215

GPA et Sendas reconnaissent les crédits de taxes qui leurs sont dus, notamment ICMS, à chaque fois qu'elles ont pu valider et réunir la documentation justifiant leurs droits ainsi que l'estimation de l'utilisation de ces droits dans un horizon de temps raisonnable. Ces crédits sont reconnus principalement comme une réduction du coût des achats de marchandises vendues.

6.9.2 Dépréciation des autres actifs non courants

en millions d'euros	2022	2021
Dépréciation des autres actifs non courants à l'ouverture	(13)	(7)
Dotation	(2)	(5)
Reprise	-	1
Autres reclassements et autres mouvements	2	(2)
Dépréciation des autres actifs non courants à la clôture	(12)	(13)

6.10 Autres dettes

	2022				2021 retraité			
en millions d'euros	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total		
Passifs financiers	121	1 951	2 072	133	1 946	2 079		
Dérivés passifs (note 11.5.1)	-	4	4	23	1	24		
Dettes fiscales, sociales et diverses	54	1 492	1 546	64	1 646	1 710		
Dettes sur immobilisations	67	404	471	46	260	306		
Comptes courants	-	51	51	-	39	39		
Passifs non financiers	187	1 118	1 305	92	1 250	1 342		
Dettes fiscales, sociales et diverses	140 ⁽ⁱ⁾	877	1 017	56	1 021	1 077		
Passifs sur contrats (note 6.1.2)	28	117	145	23	104	127		
Produits constatés d'avance	20	123	143	13	124	137		
TOTAL	309	3 069	3 377	225	3 196	3 422		

⁽i) Dont 600 millions de réais (soit 106 millieurs d'euros) au titre de la contribution sociale sur le résultat (CSLL) de 9% reconnue chez GPA (note 9.1.2)

6.11 Engagements hors bilan

Principe comptable

À chaque clôture annuelle, la Direction estime, au mieux de sa connaissance, qu'il n'existe pas d'engagements susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière actuelle ou future du Groupe, autres que ceux mentionnés dans cette note.

L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financières, juridiques et fiscales qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

Les engagements liés à l'activité courante concernent principalement les activités opérationnelles du Groupe ainsi que des lignes de crédit confirmées non utilisées qui constituent un engagement lié au financement.

Les engagements hors bilan liés au périmètre sont présentés en note 3.4.2.

6.11.1 Engagements donnés

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues.

en millions d'euros	2022	2021
Actifs donnés en garantie (i)	138	301
Cautions et garanties bancaires données (ii)	2 359	2 205
Garanties données dans le cadre de cessions d'actifs non courants	20	7
Autres engagements	73	52
Total des engagements donnés	2 590	2 565
Echéances:		
< à 1 an	223	154
De 1 à 5 ans	2 327	2 319
> à 5 ans	39	91

- (i) Correspond à des actifs immobilisés qui ont été nantis ou hypothéqués ainsi que des actifs circulants grevés de sûretés réelles. À fin 2022, concerne GPA à hauteur de 103 millions d'euros dans le cadre de litiges essentiellement fiscaux décrits en note 13.2 (2021 : 116 millions d'euros). En 2021 concernait également GreenYellow à hauteur d'un montant de 101 millions d'euros dans le cadre de dettes attachées à des projets. Le montant de 138 millions d'euros en 2022 et 301 millions d'euros en 2021 n'inclut pas les garanties données dans le cadre de l'opération de financement de novembre 2019 (note 11.5.4)
- (ii) En 2022, concerne à hauteur de 2 198 millions d'euros GPA et Sendas qui ont octroyé des cautions et garanties bancaires dans le cadre de litiges de nature essentiellement fiscale (2021 : 1 985 millions d'euros) décrites en note 13.2. Ce montant inclut également des cautions et des garanties accordées pour le compte de coentreprises pour 60 millions d'euros (2021 : 60 millions d'euros) décrites en note 3.3.7. et une garantie octroyée à Aldi dans le cadre de la cession de Leader Price à hauteur de 50 millions d'euros (2021 : 100 millions d'euros)

6.11.2 Engagements reçus

Les montants des engagements indiqués dans le tableau ci-dessous représentent les montants maximum potentiels (non actualisés) au titre des garanties reçues.

en millions d'euros	2022	2021
Cautions et garanties bancaires reçues	102	52
Actifs financiers assortis de garanties	68	65
Lignes de crédit confirmées non utilisées (note 11.2.4)	2 202	2 216
Autres engagements	27	53
Total des engagements reçus	2 398	2 386
Echéances :		
< à 1 an	284	179
De 1 à 5 ans	1 958	2 114
> à 5 ans	157	92

Note 7 Contrats de location

Principe comptable

En tant que preneur

Le Groupe est preneur dans un grand nombre de contrats de location immobiliers portant essentiellement sur les murs de ses magasins, les entrepôts de stockage, des bâtiments de bureaux et les appartements des locataires gérants. Il est également preneur dans des contrats mobiliers essentiellement en France portant sur des véhicules, des matériels d'équipement des magasins (notamment équipements de production de froid) et des équipements logistiques.

Les contrats de location du Groupe sont comptabilisés en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », en tenant compte des termes et conditions des contrats et de tous les faits et circonstances pertinents.

A la date de conclusion d'un contrat, le Groupe détermine si ce contrat est (ou contient) un contrat de location, c'est-àdire s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant le paiement d'une contrepartie.

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan chez le preneur et se traduisent par la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat. Cet actif est présenté sur la ligne « Actifs au titre de droits d'utilisation » de l'état de la situation financière consolidée ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers sur cette même durée présentée sur les lignes « Passifs de loyers courants » et « Passifs de loyers non courants » de l'état de la situation financière consolidée. Les passifs de loyers ne sont pas inclus dans la dette financière nette du Groupe.

EVALUATION INITIALE

A la date de prise d'effet du contrat :

- le passif de loyer est comptabilisé pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers fixes futurs relatifs à la durée estimée du contrat, telle que déterminée par le Groupe. Généralement, le Groupe utilise le taux d'endettement marginal comme taux d'actualisation. Les loyers fixes futurs incluent la réévaluation éventuelle de loyer correspondant à un index ou un taux de croissance contractuellement établi. Ils peuvent également inclure la valeur d'une option d'achat ou l'estimation de pénalités de fin de contrat anticipée, lorsque Casino est raisonnablement certain d'exercer de telles options. En outre, les paiements fixes incluent la déduction des éventuels avantages incitatifs à la location à recevoir à la date d'effet du contrat de location.
- l'actif relatif au droit d'utilisation correspond à la valeur du passif de loyer diminuée des avantages incitatifs à la location reçus du bailleur, et augmentée de loyers payés d'avance, des coûts directs initiaux ainsi qu'une estimation des coûts de remise en état lorsque ceux-ci font l'objet d'obligations contractuelles.

Le Groupe ne prend en compte que la composante locative du contrat dans l'évaluation de la dette locative. En outre, pour certaines classes d'actifs dont les contrats de location comportent une composante service et locative, le Groupe peut être amené à comptabiliser un contrat unique qualifié de location (i.e. sans distinction entre le service et la composante locative).

EVALUATION ULTERIEURE

Le passif de loyer est comptabilisé au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'évolution de la dette liée au contrat de location est la suivante :

- Elle est augmentée à hauteur des charges d'intérêts déterminées par application du taux d'actualisation à la dette, à l'ouverture de la période. Cette charge d'intérêt est enregistrée au compte de résultat dans les « autres charges financières » :
- Et diminuée du montant des paiements de loyers effectués. Les flux de trésorerie relatifs aux paiements du principal du passif de loyers ainsi que des intérêts associés sont présentés dans les activités liées aux opérations de financement dans l'état des flux de trésorerie consolidés. Généralement, ces décaissements de loyers sont présentés sur les lignes intitulées « remboursements des passifs de loyer » et « intérêts financiers nets versés ». Toutefois, le Groupe présente de manière distincte les décaissements de loyers au titre des contrats de location dont il est démontré que l'actif sous-jacent est durablement dégradé. C'est notamment le cas lorsque l'actif a été totalement déprécié ; ces flux de trésorerie sont alors présentés sur la ligne dénommée « Autres remboursements » dans les flux de financement.

Outre les cas de modifications de contrats, une réévaluation de la dette est effectuée en contrepartie de l'actif au titre du droit d'utilisation dans les situations suivantes:

- En cas de révision de la durée du contrat ;
- En cas de changement d'appréciation relative à l'évaluation du caractère raisonnablement certain (ou non) de l'exercice d'une option d'achat ;
- En cas de changement du montant de paiement attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle octroyée au bailleur :
- En cas de changement des loyers variables basés sur un taux ou un index, et ce, lorsque l'ajustement du taux ou de l'indice prend effet (c'est-à-dire lorsque les loyers sont effectivement modifiés).

Dans les deux premiers cas, la dette est réévaluée en utilisant un taux d'actualisation révisé à la date de réévaluation. Dans les deux derniers cas, le taux d'actualisation utilisé lors de l'évaluation initiale est inchangé.

Le droit d'utilisation est évalué selon le modèle du coût et amorti, à partir de la date de prise d'effet du contrat, sur la durée estimée du contrat. Ceci génère une charge d'amortissement linéaire au compte de résultat. En outre, il est diminué le cas échéant de toute perte de valeur conformément à la norme IAS 36 (note 10.5) et il est réajusté en cas de réévaluation du passif de loyers.

Dans le cas d'une rupture anticipée de contrat, tout écart résultant de la décomptabilisation du passif de loyer et du droit d'utilisation est comptabilisé au compte de résultat dans les autres produits opérationnels ou autres charges opérationnelles.

ESTIMATION DE LA DUREE DES CONTRATS DE LOCATION

La durée de location correspond à la période exécutoire du contrat (c'est-à-dire la durée pendant laquelle le contrat est non résiliable par le bailleur ainsi qu'à l'ensemble des renouvellements possibles prévus au contrat à la main exclusive du preneur) et tient compte des options de résiliation et de renouvellement dont respectivement la non-utilisation ou l'utilisation par le Groupe est raisonnablement certaine.

Dans l'estimation de cette durée raisonnablement certaine, le Groupe prend en compte l'ensemble des caractéristiques liées aux actifs loués (cadre juridique du pays, emplacement, catégories telle que magasins, entrepôts, bureaux, appartements, nature immobilière ou mobilière, l'horizon économique d'utilisation...). Au titre de la location de murs de magasins, des critères économiques peuvent être analysés tels que la performance des actifs sous-jacents et l'existence d'investissements significatifs récents réalisés dans les magasins.

Généralement, la durée retenue relative aux baux immobiliers et aux baux mobiliers correspond à la durée initiale prévue au contrat.

De manière plus spécifique, pour les baux commerciaux conclus en France (3-6-9) et conformément à la position publiée par l'ANC le 3 juillet 2020, le Groupe reconnaît comme durée de location, à la date de début du contrat, une durée en générale de 9 ans.

Pour les contrats de location qui comportent des clauses de tacite reconduction (notamment baux 3-6-9), le Groupe considérant qu'il n'est pas en mesure d'anticiper dès l'origine cette période de reconduction tacite et qu'elle ne devient raisonnablement certaine qu'au terme de la durée du contrat initialement prise en compte, le droit d'utilisation et le passif de loyer sont réappréciés à cette date-là, en l'absence d'événement antérieur, pour tenir compte d'une période de tacite reconduction de 9 années.

Enfin, le Groupe peut être également amené à revoir la durée du bail lorsque des travaux d'agencements significatifs sont effectués en cours de bail pouvant conduire à une « pénalité » économique significative reflétée à travers la valeur résiduelle des agencements au terme du bail.

DETERMINATION DU TAUX D'ACTUALISATION

Généralement, le taux d'actualisation utilisé pour calculer le passif de loyer est déterminé, pour chaque bien, en fonction du taux marginal d'endettement à la date de commencement du contrat. Ce taux correspond au taux d'intérêt qu'obtiendrait le preneur, au commencement du contrat de location, pour emprunter sur la même durée et dans un environnement économique similaire avec les mêmes garanties, les fonds nécessaires à l'acquisition de l'actif. Le Groupe

détermine ses taux d'actualisation par zone géographique (pays) en prenant notamment en compte le spread de crédit de l'entité et en fonction de la duration des contrats de location.

DROITS AU BAIL

Les droits au bail rattachés, le cas échéant, à des contrats de location sont présentés dans le compte « actifs au titre de droits d'utilisation ». En fonction des modalités juridiques propres à chaque droit au bail, ils sont soit amortis sur la durée du contrat de location sous-jacent dans le cas où le droit au bail est indissociable du droit d'utilisation, soit non amortis (cas général) mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel dans le cas où le droit au bail est une composante distincte du droit d'utilisation.

CONTRATS DE LOCATION DE BIENS DE COURTE DUREE ET DE BIENS PORTANT SUR DES ACTIFS DE FAIBLE VALEUR

Le Groupe a choisi d'appliquer les deux exemptions proposées par la norme sur les contrats suivants :

- Contrats de location de biens de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois à compter de la date d'origine du contrat). Un contrat de location avec option d'achat ne constitue pas un contrat de location à court terme ;
- Contrats de location de biens portant sur des actifs de faible valeur, c'est-à-dire dont la valeur à neuf de l'actif sous-jacent est inférieure à 5 000 euros.

Au sein du Groupe, il s'agit essentiellement des contrats qui portent sur des équipements magasins et des équipements administratifs tels que des tablettes, ordinateurs, téléphones portables et photocopieurs.

Les loyers relatifs à ces contrats sont présentés en charges opérationnelles dans le compte de résultat consolidé au même titre que les loyers variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation initiale du passif de loyer. Les flux de trésorerie liés aux paiements de ces contrats sont quant à eux présentés dans les flux de trésorerie générés par l'activité de l'état des flux de trésorerie consolidés.

OPERATIONS DE CESSION-BAIL

Une transaction de cession-bail est une opération par laquelle le propriétaire d'un bien le cède à un tiers pour le reprendre en location. Si la cession du bien par le vendeur-preneur constitue une vente selon IFRS 15 :

- Le vendeur-preneur évalue le droit d'utilisation résultant du contrat de location comme une proportion de la valeur nette comptable de l'actif transféré, correspondant au droit d'utilisation qu'il conserve. Ainsi, le résultat de cession (profit ou perte) n'est constaté qu'à hauteur des droits effectivement transférés à l'acquéreur-bailleur;
- L'acquéreur-bailleur comptabilise l'acquisition de l'actif selon les normes applicables et le contrat de location conformément à IFRS 16.

Si la cession du bien par le vendeur-preneur n'est pas une vente au sens d'IFRS 15 : dans ce cas, l'opération est comptabilisée comme une opération de financement. Ainsi :

- Le vendeur-preneur constate l'actif cédé à son bilan et comptabilise un passif financier à hauteur de la contrepartie recue de l'acquéreur-bailleur :
- L'acquéreur-bailleur ne comptabilise pas l'actif acquis à son bilan et reconnaît un actif financier à hauteur de la contrepartie transférée.

IMPOTS DIFFERES

En cas de différence temporelle issue d'un contrat de location, un impôt différé est comptabilisé (note 9).

En tant que bailleur

Lorsque le Groupe agit en tant que bailleur, il détermine à la date de signature du bail si chaque bail est un contrat de location-financement ou un contrat de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur qui conduit le Groupe à :
 - Décomptabiliser du bilan l'immobilisation louée ;
 - Constater une créance financière classée en « actifs financiers au coût amorti » et présentée en « autres actifs courants » et « autres actifs non courants » dans l'état de la situation financière consolidée, pour une valeur égale à la valeur actualisée, au taux implicite du contrat ou taux marginal d'endettement, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au Groupe:
 - Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts reconnus au compte de résultat consolidé dans les autres produits financiers et d'autre part l'amortissement du capital qui vient réduire le montant de la créance.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur présente les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et comptabilise les loyers perçus en tant que produits, sur une base linéaire, sur la durée du contrat de location, dans la catégorie « autres revenus » du compte de résultat consolidé.

7.1 Preneur

Les informations relatives aux contrats de location sont présentées ci-après.

7.1.1 Informations relatives au bilan

COMPOSITION ET VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1er janvier 2021, valeur nette	35	4 545	181	127	4 888
Nouveaux actifs	8	457	14	=	479
Modifications / réappréciation	4	403	2	6	415
Sorties d'actifs	(7)	(260)	(23)	=	(290)
Dotations aux amortissements	(6)	(603)	(49)	(9)	(667)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	-	(21)	(12)		(33)
Variation de périmètre	-	(15)	-	-	(15)
Effet des variations de change	-	(10)	(1)	1	(9)
Reclassements IFRS 5	-	(7)	-	-	(7)
Autres reclassements et autres mouvements	-	(21)	7	1	(12)
Au 31 décembre 2021, valeur nette	34	4 468	120	126	4 748
Nouveaux actifs	5	574	3	9	591
Modifications / réappréciation	5	357	1	5	367
Sorties d'actifs	(6)	(170)	(21)	(15)	(213)
Dotations aux amortissements	(5)	(636)	(29)	(11)	(681)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes (i)	-	(105)	-	(2)	(107)
Variation de périmètre	(5)	(1)	(7)	-	(13)
Effet des variations de change	1	127	-	16	144
Reclassements IFRS 5	-	(4)	(1)	(1)	(6)
Autres reclassements et autres mouvements	-	57	1	1	60
Au 31 décembre 2022, valeur nette	27	4 668	66	128	4 889

⁽i) En relation principalement avec un plan de transfert de magasins intégrés déficitaires dans un mode d'exploitation en franchise (note 6.5)

PASSIFS DE LOYERS

en millions d'euros	Notes	2022	2021
Part courante		743	718
Part non courante		4 447	4 174
Total	11.5.4	5 190	4 891
dont France Retail		2 646	2 904
dont Latam Retail ⁽ⁱ⁾		2 411	1 820
dont E-commerce		133	167

⁽i) La variation à la hausse s'explique principalement par un effet change et par les opérations de cessions-bails réalisées au Brésil

L'analyse des échéances des passifs de loyers est présentée en note 11.5.4.

7.1.2 Informations relatives au compte de résultat

Les montants suivants ont été reconnus au compte de résultat sur l'exercice au titre des contrats exclus des passifs de loyers :

en millions d'euros	2022	2021
Charge de loyer relative aux contrats de location variable (i)	73	62
Charge de loyer relative aux contrats de location court terme (i)	6	6
Charge de loyer relative aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur et qui ne sont pas des contrats de location court terme (i)	113	104

⁽i) Contrats exclus des passifs de loyers enregistrés au bilan

La charge d'amortissements sur actifs au titre de droits d'utilisation est présentée en note 7.1.1 et les intérêts financiers sur les passifs de loyers en note 11.3.2.

Les produits de sous-location tirés des droits d'utilisation sont présentés en notes 7.2.

7.1.3 Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Le montant total décaissé sur l'exercice au titre des contrats de location s'élève à 1 135 millions d'euros (2021 : 1 058 millions d'euros).

7.1.4 Transactions de cession-bail

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a réalisé des opérations de cession-bail dont les impacts sur les comptes consolidés sont les suivants :

- Reconnaissance d'actifs au titre des droits d'utilisation et de passifs de loyers à hauteur respectivement de 107 millions d'euros et 147 millions d'euros ;
- Diminution des immobilisations corporelles de 43 millions d'euros et du poste «Actifs détenus en vue de la vente » de 106 millions d'euros (note 3.5.1) ;
- Reconnaissance de plus-values de cession enregistrées dans les autres produits opérationnels à hauteur de 110 million d'euros.

En 2022, la principale transaction de cession-bail qui a été réalisée est celle prévue dans le cadre de l'opération de conversion des hypermarchés Extra en magasins Assaí et portant sur les murs de 17 magasins (voir note 2 des états financiers consolidés 2021). Au 31 décembre 2022, 16 actifs ont été cédés.

7.2 Bailleur

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le tableau suivant présente l'analyse des échéances des paiements de loyers à recevoir au titre des contrats de location simple :

en millions d'euros	2022	2021
A moins d'un an	63	66
Entre 1 et 2 ans	24	27
Entre 2 et 3 ans	16	15
Entre 3 et 4 ans	12	11
Entre 4 et 5 ans	9	10
Dans 5 ans et plus	43	43
Montant non actualisé des loyers à recevoir	167	173

Les montants suivants ont été reconnus au compte de résultat sur l'exercice :

en millions d'euros	2022	2021
Contrats de location simple :		
Produits locatifs (i)	148	119
Produits de sous-location tirés des droits d'utilisation	34	39

⁽i) Dont 15 millions d'euros de loyers variables ne dépendant pas d'un indice / taux en 2022 (2021 : 12 millions d'euros)

Note 8 Charges de personnel

8.1 Frais de personnel

Les frais de personnel par destination sont présentés en note 6.3.

8.2 Provision pour retraites et engagements assimilés

Principe comptable

Provisions pour avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

- Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.
- Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel (uniquement démissions).

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies.

Le coût des services passés, désignant l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant, est comptabilisé immédiatement en charges.

La charge comptabilisée au compte de résultat comprend :

- Les coûts des services rendus au cours de l'exercice qui sont comptabilisés en résultat opérationnel courant;
- Les coûts des services passés ainsi que les éventuels effets de toute réduction ou liquidation de régime qui sont comptabilisés soit en résultat opérationnel courant soit en autres produits et charges opérationnels ;
- La charge nette d'intérêts sur les obligations et les actifs de couverture qui est comptabilisée en « Autres produits et charges financiers ». Elle est calculée par l'application du taux d'actualisation défini par IAS 19 aux passifs nets (montant des engagements après déduction du montant des actifs du régime) comptabilisés au titre des régimes à prestations définies, tels que déterminés au début de l'exercice.

La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

Provisions pour autres avantages long terme pendant l'emploi

• Les autres avantages à long terme pendant l'emploi, tels que les médailles du travail, sont également provisionnés sur la base d'une estimation actuarielle des droits acquis à la date de clôture. En ce qui concerne ces avantages, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement en résultat.

8.2.1 Composition des provisions pour retraites et engagements assimilés

		2022			2021		
en millions d'euros	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total	
Retraites	187	12	199	233	11	244	
Médailles du travail	23	1	24	30	1	31	
Prime pour services rendus	5	1	6	10	-	10	
Provisions pour retraites et engagements assimilés	216	13	228	273	12	285	

8.2.2 Présentation des régimes de retraite

REGIME A COTISATIONS DEFINIES

Les régimes à cotisations définies sont des contrats de retraite par lesquels un employeur s'engage à hauteur d'un financement à travers le versement régulier de cotisations à un organisme gestionnaire. L'employeur limite son engagement au paiement des cotisations et n'apporte donc pas de garantie sur le montant de la rente que les salariés percevront. Ce type de régime concerne majoritairement les employés des filiales françaises du Groupe. Ces derniers relèvent du régime général de la sécurité sociale qui est administré par l'Etat français.

La charge de l'exercice relative aux régimes à cotisations définies s'élève à 221 millions d'euros au titre de l'exercice 2022 et concerne à hauteur de 86% les filiales françaises du Groupe.

REGIME A PRESTATIONS DEFINIES

Dans certains pays, la législation ou un accord conventionnel prévoit le versement d'indemnités aux salariés à certaines échéances, soit à la date de départ à la retraite, soit à certaines échéances postérieurement à leur départ à la retraite, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite.

8.2.3 Principales hypothèses retenues pour la détermination du montant des engagements relatifs aux régimes à prestations définies (engagements de retraite)

Les plans relevant des régimes à prestations définies sont exposés aux risques de taux d'intérêt, de taux d'augmentation des salaires, de turn-over et de taux de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont détaillées dans le tableau cidessous :

	Fran	се	International		
	2022 2		2022	2021	
Taux d'actualisation	3,8%	1,0%	7,8% - 13,7%	7,8% - 8,5%	
Taux de croissance attendu des salaires	2,0% - 2,8%	1,0% - 1,9%	3,5% - 9,6%	3,50%	
Âge de départ à la retraite	62 - 65 ans	62 - 65 ans	57 - 62 ans	57 - 62 ans	

Pour le périmètre français, le taux d'actualisation est déterminé en référence à l'indice Bloomberg 15 ans sur des composites AA.

ANALYSE DE SENSIBILITE

L'impact d'une variation de +/- 100 points de base sur le taux d'actualisation générerait respectivement une variation de -8% et +9% du montant total des engagements.

Une variation de +/- 100 points de base sur le taux de croissance des salaires générerait respectivement une variation de +9% et -8% du montant total des engagements.

8.2.4 Evolution des engagements de retraite et des actifs de couverture

Les tableaux suivants permettent d'effectuer le rapprochement entre l'évaluation des engagements de l'ensemble des sociétés et les provisions constituées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022 et 2021.

an millione diames	Fra	nce	Intern	ational	Total	
en millions d'euros	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Dette actuarielle de début de période	255	267	4	5	259	272
Eléments inclus dans le compte de résultat	3	5	4	1	8	5
Coût des services rendus	19	20	-	-	19	20
Intérêts sur le passif au titre des prestations définies	2	2	1	-	3	2
Coût des services passés	-	-	4	-	4	-
Effet des réductions / liquidations de régime	(18)	(17)	-	-	(18)	(17)
Eléments inclus en Autres éléments du résultat global	(42)	(2)	(1)	(1)	(43)	(3)
(1) (Gains) ou pertes actuariels liés à :	(42)	(2)	(1)	(1)	(43)	(2)
(i) des changements d'hypothèses financières	(44)	(4)	(1)	(1)	(45)	(4)
(ii) des changements d'hypothèses démographiques	(5)	-	-	-	(5)	-
(iii) des effets d'expérience	7	2	-	-	7	2
(2) Variation de change	-	-	-	-	-	-
Autres	(10)	(15)	(1)	(1)	(11)	(16)
Prestations payées - Décaissements	(14)	(14)	(1)	(1)	(14)	(15)
Variation de périmètre	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)
Autres mouvements	5	-	-	-	5	-
Dette actuarielle de fin de période A	205	255	7	4	213	259
Duration moyenne pondérée des régimes					14	17

and the state of t	Frai	nce	Interna	International		Total	
en millions d'euros	2022	2021	2022	2021	2022	2021	
Juste valeur des actifs de couverture de début de période	16	17	-	-	16	17	
Eléments inclus dans le compte de résultat	-	-	-	-	-	-	
Intérêts sur l'actif au titre des prestations définies	-	-	-	-	-	-	
Eléments inclus en Autres éléments du résultat global	-	1	-	-	-	1	
(Pertes) et gains actuariels liés à l'effet d'expérience	-	1	-	-	-	1	
Variation de change	-	-	-	-	-	-	
Autres	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)	
Prestations payées - Décaissements	(2)	(2)	-	-	(2)	(2)	
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	
Juste valeur des actifs de couverture de fin de période B	14	16	-	-	14	16	

en millions d'euros		France		International		Total	
		2022	2021	2022	2021	2022	2021
ENGAGEMENT NET DE RETRAITE	A-B	191	239	7	4	199	244
Couverture financière des engagements financés		1	1	-	-	1	1
Valeur actuelle des obligations couvertes		15	16	-	-	15	16
Juste valeur des actifs du régime		(14)	(16)	-	-	(14)	(16)
Valeur actuelle des obligations non couvertes		190	238	7	4	198	243

L'actif de couverture est un fonds euros majoritairement composé d'obligations à taux fixe.

RAPPROCHEMENT DES PROVISIONS AU BILAN

en millions d'euros		France		International		tal
	2022	2021	2022	2021	2022	2021
En début d'exercice	240	250	4	5	244	255
Charge de l'exercice	3	5	4	1	8	5
Ecarts actuariels	(43)	(2)	(1)	(1)	(43)	(2)
Variation de change	-	-	-	-	-	-
Prestations payées - Décaissements	(12)	(12)	(1)	(1)	(12)	(13)
Remboursement partiel des actifs du régime	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	(1)	(1)	-	-	(1)	(1)
Autres mouvements	5	-	-	-	5	-
En fin d'exercice	192	240	7	4	199	244

COMPOSANTE DE LA CHARGE DE LA PERIODE

en millions d'euros		France		International		al
en milions a earos	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Coût des services rendus	19	20	-	-	19	20
Intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies (i)	2	2	-	-	3	2
Coût des services passés	-	-	4	-	4	-
Effet des réductions / liquidations de régime	(18)	(17)	-	-	(18)	(17)
Charge de l'exercice	3	4	4	1	7	5

⁽i) Eléments du résultat financier

ECHEANCIER DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS NON ACTUALISES

en millions d'euros	Echéancier des flux non actualisés						
en minions a earos	Au bilan	2023	2024	2025	2026	2027	> 2027
Avantages postérieurs à l'emploi	199	12	10	14	18	25	820

8.3 Paiement en actions

Principe comptable

Paiements fondés sur des actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

L'avantage accordé au titre des plans de stock-options, évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti ou en autres charges opérationnelles lorsque l'avantage accordé se rattache à une opération reconnue en « autres produits et charges opérationnels » (note 6.5). La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

S'agissant des actions gratuites, la juste valeur est également déterminée en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence à l'issue de la période d'acquisition des droits. Si le plan ne spécifie pas de conditions d'acquisition, la charge est comptabilisée entièrement dès que le plan est accordé, sinon la charge est constatée sur la période d'acquisition en fonction de la réalisation des conditions. Lorsque des actions gratuites sont attribuées à des salariés dans le cadre d'opérations de périmètre, la charge correspondante est comptabilisée en « autres produits et charges opérationnels ».

Des plans d'attribution d'actions gratuites sont attribués à certains membres de l'encadrement ainsi qu'à certains directeurs de magasins. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à une condition de présence et dans certains cas à la réalisation d'un critère de performance donnant lieu à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de la période concernée.

8.3.1 Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

La charge nette totale constatée en résultat opérationnel en 2022 s'élève à 13 millions d'euros (2021 : 14 millions d'euros) dont respectivement 5, 5 et 3 millions d'euros pour Casino, Guichard-Perrachon, GPA et Sendas. Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres.

8.3.2 Plans d'options sur actions de la société mère

Au 31 décembre 2022, il n'existe pas de plans d'options sur actions de la société mère.

8.3.3 Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites de Casino, Guichard-Perrachon

CARACTERISTIQUES ET HYPOTHESES DES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES

Date de mise en place du plan	Date d'acquisition	Nombre d'actions gratuites autorisées	Nombre d'actions en cours d'acquisition au 31/12/2022	Dont nombre d'actions sous condition de performance ⁽ⁱ⁾	Cours de bourse (en euros) ⁽ⁱⁱ⁾	Juste valeur de l'action (en euros) ⁽ⁱⁱ⁾
15/12/2022	31/08/2024	61 836	61 836	-	10,33	10,33
10/05/2022	28/02/2024	6 798	4 326	-	16,69	16,31
10/05/2022	10/05/2025	318 727	252 635	252 635	16,69	14,37
15/12/2021	31/07/2023	9 052	9 052	-	23,25	22,55
28/07/2021	30/04/2023	22 641	22 045	-	24,50	23,62
28/07/2021	31/01/2023	7 049	7 049	-	24,50	23,35
28/07/2021	28/07/2026	3 972	3 972	3 972	24,50	16,76
28/07/2021	28/07/2024	231 932	149 857	149 857	24,50	18,46
27/04/2020	27/04/2025	8 171	8 171	8 171	35,87	26,25
27/04/2020	27/04/2023	160 033	95 794	95 794	35,87	25,34
07/05/2019	07/05/2024	7 809	7 809	7 809	35,49	14,65
15/05/2018	15/05/2023	7 326	3 808	3 808	40,75	17,01
TOTAL		845 346	626 354	522 046		

⁽i) Les critères de performance retenus portent essentiellement sur les niveaux de croissance organique du chiffre d'affaires et les niveaux de résultats opérationnels courants ou EBITDA et dépendent de la société à laquelle le bénéficiaire est rattaché.

MOUVEMENTS DES ACTIONS GRATUITES

Stock d'actions gratuites	2022	2021
Actions en cours d'acquisition au 1 ^{er} janvier	880 921	621 481
Actions attribuées	387 361	538 969
Actions supprimées	(300 381)	(47 082)
Actions émises	(341 547)	(232 447)
Actions en cours d'acquisition au 31 décembre	626 354	880 921

⁽ii) Moyenne pondérée

8.3.4 Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société GPA

- Plans « series B » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37^{ème} au 42^{ème} mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice est de 0,01 real par option.
- Plans « series C » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37^{ème} au 42^{ème} mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice correspond à 80% de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action GPA à la bourse BOVESPA.

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées (en milliers)	Prix d'exercice de l'option (en réais)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2022 (en milliers)
Série C7	31/01/2021	31/05/2023	30/11/2023	497	12,60	217
Série B7	31/01/2021	31/05/2023	30/11/2023	673	0,01	223
Série C8	31/05/2022	31/05/2025	30/11/2025	1 328	17,28	1 328
Série B8	31/05/2022	31/05/2025	30/11/2025	1 617	0,01	1 270
					8,46	3 038

HYPOTHESES RETENUES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La société GPA a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans (respectivement « series » 7 et 8) :

- taux de rendement du dividende de 1,61% et 4,50%;
- volatilité attendue de 37,09% et 43,48% ;
- taux d'intérêt sans risque de 5,47% et 11,96%.

La juste valeur moyenne des options en circulation s'élève à 12,80 réais brésiliens (soit 2,27 euros) au 31 décembre 2022.

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

	202	2	2021		
	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)	
Options restantes au 1er janvier	1 412	5,71	1 468	30,71	
Dont options exerçables	-	-	-	-	
Attributions	2 945	7,80	1 225	22,37	
Options exercées	(985)	1,94	(1 157)	7,65	
Options supprimées	(291)	10,82	(54)	10,50	
Options expirées	(43)	6,34	(70)	11,57	
Options restantes au 31 décembre	3 038	8,46	1 412	5,71	
Dont options exerçables	-	-	-	-	

8.3.5 Caractéristiques des plans d'options sur actions de la société Sendas

- Plans « series B »: les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37^{ème} au 42^{ème} mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice est de 0,01 real par option.
- Plans « series C » : les options accordées aux bénéficiaires sont exerçables du 37^{ème} au 42^{ème} mois suivant la date d'attribution. Le prix d'exercice correspond à 80% de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action Sendas à la bourse BOVESPA.

Nom du plan	Date de l'attribution	Date de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Nombre d'options attribuées (en milliers)	Prix d'exercice de l'option (en réais)	Nombre d'options en circulation au 31/12/2022 (en milliers)
Série B8	31/05/2021	01/06/2024	30/11/2024	363	0,01	314
Série C8	31/05/2021	01/06/2024	30/11/2024	363	13,39	314
Série B9	31/05/2022	01/06/2025	30/11/2025	2 163	0,01	2 131
Série C9	31/05/2022	01/06/2025	30/11/2025	1 924	12,53	1 892
					6,01	4 651

HYPOTHESES RETENUES DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DES PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La société Sendas a retenu les hypothèses suivantes pour valoriser ces plans (respectivement « series » 8 et 9) :

- taux de rendement du dividende de 1,28% et 1,20%;
- volatilité attendue de 37,06% et 37,29% ;
- taux d'intérêt sans risque de 7,66% et 12,18%;
- taux de sortie de 8%.

La juste valeur moyenne des options en circulation s'élève à 17,21, 7,69, 15,27 et 7,35 réais brésiliens respectivement pour la série B8, C8, B9 et C9 au 31 décembre 2022 (soit 3,05, 1,36, 2,71 et 1,30 euros respectivement pour la série B8, C8, B9 et C9).

Le nombre d'options de souscription non exercées et les prix d'exercices moyens pondérés ont évolué comme suit au cours des exercices présentés :

	202	2	2021		
	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré <i>(en réais</i>)	Nombre d'options sur actions, en cours (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en réais)	
Options restantes au 1er janvier	668	6,70	-	-	
Dont options exerçables	-	-	-	-	
Attributions	4 087	5,90	726	6,70	
Options exercées	(104)	6,01	-	=	
Options supprimées	-	-	(58)	6,70	
Options expirées	-	-	-	=	
Options restantes au 31 décembre	4 651	6,01	668	6,70	
Dont options exerçables	-	-	-	-	

8.4 Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité exécutif Groupe et du Conseil d'administration

en millions d'euros	2022	2021
Avantages à court terme hors charges sociales (i)	16	25
Avantages à court terme : charges sociales	6	4
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants	6	-
Paiements en actions (ii)	1	3
Total	30	32

⁽i) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence

Les membres du Comité exécutif Groupe ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite supplémentaire.

8.5 Effectif moyen du Groupe

Effectif moyen par catégorie (équivalent temps plein)	2022	2021
Cadres	10 395	10 811
Employés	158 802	165 454
Agents de maîtrise	19 614	20 043
Total Groupe	188 811	196 307

⁽ii) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'options sur titres et des plans d'attribution d'actions gratuites

Note 9 Impôts

Principe comptable

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigé de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont majoritairement comprises dans le périmètre dont Casino, Guichard-Perrachon est tête de groupe d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires déductibles d'imposition, les reports fiscaux déficitaires, les crédits d'impôts non utilisés et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporelle imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale; et
- pour des différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle et conformément à IAS 12. Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaitre des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté.

Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la Direction Générale.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée des comptes sociaux est présentée sur la ligne « Charge d'impôt ».

Lorsque les versements effectués aux porteurs d'instruments de capitaux propres sont fiscalement déductibles, le Groupe comptabilise l'effet d'impôt en compte de résultat.

En application de l'interprétation IFRIC 23 « Incertitude relative au traitement des impôts » le Groupe présente les provisions d'impôts sur les résultats relatives aux positions fiscales incertaines en dettes d'impôt.

Le 14 décembre 2022, la totalité des Etats membres de l'Union européenne ont adopté formellement la directive visant à assurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les multinationales et les groupes nationaux de grande envergure de l'Union, mettant en œuvre au niveau de l'UE, l'accord mondial conclu par le Cadre inclusif de l'OCDE le 8 octobre 2021.

La directive « Pilier 2 », devrait alors être transposée avant fin 2023 en droit interne. Ses dispositions seront applicables aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023 (pour la règle d'assujettissement à l'impôt ; la règle relative aux paiements insuffisamment imposés est quant à elle applicable aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2024).

9.1 Charge d'impôt

9.1.1 Analyse de la charge d'impôt

en millions d'euros	2022				2021 retraité	
en millions a euros	France	International	Total	France	International	Total
Impôts exigibles	(62)	57	(5)	(34)	(79)	(114)
Autres impôts (CVAE)	(27)	-	(27)	(30)	-	(30)
Impôts différés	(73)	114	41	29	201	230
Produit (charge) total d'impôt au compte de résultat	(162)	171	9	(35)	121	86
Impôts sur éléments comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » (note 12.7.2)	(12)	(1)	(13)	(10)	(1)	(10)
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	-	(118)	(118)	1	-	1

9.1.2 Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

en millions d'euros	2022 2021 r		2021 re	etraité
Résultat avant impôt	(334)		(283)	
Produit (charge) d'impôt théorique (i)	86	-25,83%	80	-28,41%
Réconciliation entre le produit (charge) d'impôt théorique et le produit (charge) d'impôt réel				
Effet de l'imposition des filiales étrangères	(28)	8,5%	(29)	10,4%
Reconnaissance de produits d'impôts sur les déficits fiscaux et les autres différences temporelles déductibles non antérieurement reconnus ⁽ⁱⁱ⁾	24	-7,3%	13	-4,7%
Non reconnaissance et dépréciation d'impôts différés actifs sur les déficits reportables ou les autres différences temporelles déductibles ⁽ⁱⁱⁱ⁾	(327)	98,1%	(58)	20,4%
Changement du taux d'impôt sur les sociétés (iv)	(47)	14,1%	(19)	6,5%
CVAE nette d'impôt	(20)	6,0%	(22)	7,6%
Non déductibilité de charges financières (v)	(21)	6,2%	(24)	8,5%
Charge non déductible liée aux pertes de valeur sur actifs	3	-0,9%	(3)	0,9%
Autres impôts sur distribution (vi)	(7)	2,0%	(4)	1,5%
Déductibilité des coupons TSSDI	13	-3,9%	10	-3,7%
Cessions d'actifs à taux réduit et opérations de périmètre (vii)	269	-80,7%	(27)	9,7%
Evolution de la doctrine fiscale brésilienne (viii)	73	-21,9%	171	-60,4%
Autres	(10)	3,0%	(3)	1,2%
Produit (charge) d'impôt réel / Taux d'impôt effectif	9	-2,7%	86	-30,5%

- (i) La réconciliation du taux effectif d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 25,83% (28,41% en 2021)
- (ii) En 2022, concerne principalement le segment France Retail à hauteur de 21 millions d'euros. En 2021, concernait les segments France Retail et Latam Retail à hauteur respectivement de 9 et 4 millions d'euros
- (iii) En 2022, concerne les segments France Retail, Latam Retail et E-commerce à hauteur respectivement de -285, -8 et -34 millions d'euros (notes 9.2.3 et 9.2.4); sur l'exercice, en application d'IAS 12, le Groupe a limité la reconnaissance des impôts différés de 240 millions d'euros au titre des pertes fiscales du groupe d'intégration fiscale de Casino, Guichard-Perrachon. En 2021, concernait les segments France Retail, Latam Retail et E-commerce à hauteur de respectivement -21,-22 et -15 millions d'euros
- (iv) Suite à une décision du tribunal suprême fédéral (« STF ») de février 2023 dont la mise en application a été décidée de manière rétrospective depuis 2007, GPA est devenu redevable de la contribution sociale sur le résultat (CSLL) de 9%, ce qui additionné au taux d'imposition sur les sociétés de 25% élève son taux d'imposition à 34%. En conséquence de cette décision, une dette d'impôt non courante de 600 millions de réais (soit 106 millions d'euros note 6.10) a été comptabilisée. L'impact de cette décision, net de la mise à jour des impôts différés, est une charge de 407 millions de réais (soit 75 millions d'euros)
- (v) Certaines législations imposent une limitation forfaitaire des charges financières supportées par les sociétés. L'incidence présentée sur les deux périodes porte essentiellement sur le périmètre français
- (vi) Correspond à la taxation des distributions intragroupes
- (vii) En 2022, en lien avec (a) notre plan de cession d'actifs non stratégiques et notamment les cessions de GreenYellow et Mercialys et (b) les réorganisations entreprises au sein de nos activités brésiliennes
- (viii) Suite à une évolution de la législation brésilienne sur le second semestre 2021 portant sur l'absence d'imposition des subventions sur investissements, une réduction d'impôt a été reconnue au titre des subventions perçues au cours de l'année 2022 dans la continuité de celle déjà reconnue au cours du 2nd semestre 2021. En 2021 suite à cette évolution de la législation brésilienne, la taxation des subventions sur investissements avait été annulée et un crédit d'impôt avait été reconnu au titre de l'imposition des années antérieures pour 125 millions d'euros. Les filiales brésiliennes avaient également bénéficié d'une décision rendue favorable de la STF concernant l'exclusion de la base de calcul du résultat taxable des corrections monétaires relatives à des actions judiciaires. Ceci avait entrainé la reconnaissance d'un crédit d'impôt de 46 millions d'euros

9.2 Impôts différés

9.2.1 Variation des impôts différés actifs

en millions d'euros	2022	2021 retraité
Au 1 ^{er} janvier	1 195	1 022
(Charge) / produit de l'exercice (i)	132	191
Effet des variations de périmètre	2	1
Reclassement IFRS 5	3	=
Effet des variations de taux de change et autres reclassements	165	(11)
Variations constatées directement en capitaux propres et dans les autres éléments du résultat global	(8)	(7)
Au 31 décembre	1 490	1 195

⁽i) Montant net de dépréciation

La charge / produit d'impôt différé actif net d'impôt différé passif (note 9.2.2) relatif aux activités abandonnées s'élève respectivement à 9 (produit) et à 76 (produit) millions d'euros en 2022 et 2021.

9.2.2 Variation des impôts différés passifs

en millions d'euros	2022	2021
Au 1 ^{er} janvier	405	508
(Produit) / charge de l'exercice	82	(115)
Effet des variations de périmètre	(2)	1
Reclassement IFRS 5	-	-
Effet des variations de taux de change et autres reclassements	13	11
Variations constatées directement en capitaux propres et dans les autres éléments du résultat global	4	-
Au 31 décembre	503	405

9.2.3 Origine des impôts différés actifs et passifs

en millions d'euros	Notes	Net		
en millions a euros	notes	2022	2021 retraité	
Immobilisations incorporelles		(571)	(466)	
Immobilisations corporelles		165	(34)	
Actifs au titre de droits d'utilisation nets de passifs de loyers		214	166	
Stocks		25	26	
Instruments financiers		(7)	15	
Autres actifs		(86)	(42)	
Provisions		256	174	
Provisions réglementées		(55)	(58)	
Autres passifs		80	43	
Reports fiscaux déficitaires et crédits d'impôt		966	965	
Actifs / (Passifs) d'impôts différés nets		987	790	
Impôts différés actifs au bilan	9.2.1	1 490	1 195	
Impôts différés passifs au bilan	9.2.2	503	405	
Solde net		987	790	

L'intégration fiscale du groupe d'intégration fiscale dont la tête est Casino, Guichard-Perrachon a généré au titre de 2022 une économie d'impôt de 124 millions d'euros contre une économie d'impôt de 103 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les déficits fiscaux reportables et crédits d'impôt activés sont localisés principalement au niveau des périmètres Casino, Guichard-Perrachon, GPA et Éxito; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés et les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires et crédits d'impôt. Au 31 décembre 2022, ces impôts différés actifs s'élèvent respectivement pour Casino, Guichard-Perrachon, GPA et Éxito à 509,175 et 77 millions d'euros et les plans de recouvrement s'étalent respectivement jusqu'en 2030 (Casino, Guichard-Perrachon et GPA), et 2027 (Exito).

Les actifs d'impôts différés sur reports déficitaires ont été enregistrés compte tenu de l'existence jugée probable de bénéfices taxables futurs, sur la durée des plans de recouvrement. Ces plans de recouvrement reposent sur l'atteinte des objectifs de niveaux de revenus imposables projetés. A titre d'exemple, pour le périmètre d'intégration fiscale de Casino-Guichard Perrachon, une réalisation limitée en moyenne à 85% des objectifs de rentabilités opérationnelles sur la durée du plan conduirait à ne pas pouvoir utiliser 150 millions d'euros d'impôts différés liés aux pertes fiscales (reportables sans limitation de durée).

9.2.4 Impôt différé non reconnu

Au 31 décembre 2022, le montant des déficits fiscaux reportables non comptabilisés au bilan s'élève à environ 1 663 millions d'euros contre 821 millions d'euros en 2021 (effets d'impôts différés actifs non reconnus de respectivement 436 et 221 millions d'euros en 2022 et 2021). Ces déficits sont principalement localisés dans le périmètre d'intégration fiscale de Casino, Guichard-Perrachon, le sous-groupe Franprix et Cdiscount et sont essentiellement sans échéance.

Note 10 Immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement

Principe comptable

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

10.1 Goodwill

Principe comptable

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément au principe comptable « Regroupement d'entreprises » décrit dans la note 3. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement (voir note 10.1.1). Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs non courants" figurant en note 10.5. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

10.1.1 Répartition par activités et secteurs géographiques

en millions d'euros	Net 2022	Net 2021
France Retail	4 375	4 309
Magasins hypermarchés, supermarchés et proximités	1 594	1 523
Franprix	1 456	1 449
Monoprix	1 319	1 327
Divers	6	10
E-commerce (France)	58	61
Latam Retail	2 500	2 298
Argentine	88	75
Brésil – GPA	636	569
Brésil – Assaí	1 154	1 031
Colombie	363	406
Uruguay	259	217
Groupe Casino	6 933	6 667

10.1.2 Variation de la valeur nette comptable

en millions d'euros	2022	2021
Au 1 ^{er} janvier, valeur nette	6 667	6 656
Goodwill constaté au cours de l'exercice	19	17
Pertes de valeur de l'exercice	-	=
Sorties de périmètre	(13)	(5)
Effet des variations de change	160	(24)
Reclassements et autres mouvements	100	24
Au 31 décembre, valeur nette	6 933	6 667

10.2 Autres immobilisations incorporelles

Principe comptable

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des coûts d'obtention des contrats. Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan. Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilité prévue pour chaque catégorie de biens. Les frais de développement sont amortis sur une durée de trois ans et les logiciels sur une durée de trois à dix ans. Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie (notamment marques acquises) ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

10.2.1 Composition

en millions d'euros	Brut	2022 Amortissements et perte de valeur	Net	Brut	2021 retraité Amortissements et perte de valeur	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	1 335	(113)	1 222	1 315	(110)	1 205
Logiciels	1 736	(1 134)	602	1 543	(1 001)	543
Autres immobilisations	484	(242)	241	489	(230)	259
Immobilisations incorporelles	3 554	(1 490)	2 065	3 347	(1 341)	2 006

10.2.2 Variations des immobilisations incorporelles

en millions d'euros	Concessions, marques, licences, enseignes	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021 retraité, valeur nette	1 264	483	302	2 048
Variation de périmètre	29	-	(5)	23
Augmentations et acquisitions	1	87	173	262
Sorties de l'exercice	-	(1)	(1)	(2)
Dotations aux amortissements	(2)	(149)	(68)	(219)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes (iii)	(79)	(3)	(9)	(90)
Effet des variations de change	(7)	1	(1)	(8)
Reclassements IFRS 5	-	(10)	(18)	(28)
Autres reclassements et autres mouvements	(1)	135	(113)	21
Au 31 décembre 2021 retraité, valeur nette	1 205 ⁽ⁱ⁾	543	259 ⁽ⁱⁱ⁾	2 006
Variation de périmètre	(27)	(7)	(26)	(59)
Augmentations et acquisitions	1	138	151	290
Sorties de l'exercice	-	(3)	(1)	(3)
Dotations aux amortissements	(2)	(182)	(57)	(241)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	-	(10)	(4)	(13)
Effet des variations de change	44	17	-	61
Reclassements IFRS 5	3	-	(20)	(17)
Autres reclassements et autres mouvements	(2)	105	(61)	42
Au 31 décembre 2022, valeur nette	1 222 ⁽ⁱ⁾	602	241 ⁽ⁱⁱ⁾	2 065

- (ii) Dont respectivement 1 220 millions et 1 176 millions d'euros de marques en 2022 et 2021
- (iii) Dont respectivement 113 millions et 101 millions d'euros de coûts d'obtention de contrat en 2022 et 2021 (note 6.1.2)
- (iv) Dont 78 millions d'euros de perte de valeur de la marque Extra en 2021 (notes 6.5)

Les actifs générés en interne (principalement des développements informatiques) représentent 107 millions d'euros en 2022 contre 103 millions d'euros en 2021.

Au 31 décembre 2022, les immobilisations incorporelles incluent des marques à durée d'utilité indéfinie à hauteur de 1 220 millions d'euros ; elles sont allouées aux groupes d'UGT suivants :

en millions d'euros	2022	2021
Latam Retail	644	600
dont Brésil - GPA ⁽ⁱ⁾	415	371
dont Brésil – Sendas ⁽ⁱ⁾	90	81
dont Colombie	113	127
dont Uruguay	25	21
France Retail	567	567
dont Casino France	1	1
dont Monoprix ⁽ⁱ⁾	566	566
E-commerce	9	9

(i) La ventilation des marques par enseigne du Brésil et de Monoprix se présente ainsi :

2022	2021
415	371
185	165
229	205
1	1
90	81
90	81
566	566
552	552
14	14
	415 185 229 1 90 90 566 552

Les immobilisations incorporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2022 selon la méthodologie décrite en note 10.5 "Dépréciation des actifs non courants"; l'incidence est présentée dans cette même note.

10.3 Immobilisations corporelles

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilité attendue pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle généralement nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement (en années)
Terrains	-
Construction - gros œuvre	50
Etanchéité toiture	15
Protection incendie de la coque	25
Agencements et aménagements des terrains	10 à 40
Agencements et aménagements des constructions	5 à 20
Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 20
Matériels informatiques	3 à 5

Les composants « Etanchéité toiture » et « Protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est enregistré en résultat (« Autres produits et charges opérationnels »), au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

10.3.1 Composition

en millions d'euros		2022 Amortissements		A	2021 Amortissements		
en minons a euros	Brut		et pertes de Net valeur		et pertes de valeur	Net	
Terrains et agencements	843	(106)	737	752	(88)	664	
Constructions et agencements	3 673	(1 338)	2 335	2 813	(1 074)	1 739	
Autres immobilisations (i)	7 066	(4 820)	2 247	6 659	(4 421)	2 238	
Immobilisations corporelles	11 582	(6 264)	5 319	10 224	(5 582)	4 641	

⁽i) Les autres immobilisations sont composées principalement d'installations, de matériel et d'équipements

10.3.2 Variations des immobilisations corporelles

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
Au 1 ^{er} janvier 2021, valeur nette	660	1 559	2 060	4 279
Variation de périmètre	-	(5)	46	41
Augmentations et acquisitions	35	268	719	1 021
Sorties de l'exercice	(10)	(4)	(33)	(46)
Dotations aux amortissements	(3)	(104)	(333)	(440)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(3)	(20)	(99)	(123)
Effet des variations de change	(15)	(22)	(11)	(48)
Reclassements IFRS 5 (i)	(22)	(75)	(21)	(118)
Autres reclassements et autres mouvements	23	141	(90)	74
Au 31 décembre 2021, valeur nette	664	1 739	2 238	4 641
Variation de périmètre	-	(128)	(351)	(479)
Augmentations et acquisitions	14	716	855	1 586
Sorties de l'exercice	(8)	(27)	(105)	(140)
Dotations aux amortissements	(3)	(101)	(355)	(459)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(6)	(16)	(102)	(125)
Effet des variations de change	(3)	72	63	131
Reclassements IFRS 5	60	60	44	164
Autres reclassements et autres mouvements	20	19	(40)	(1)
Au 31 décembre 2022, valeur nette	737	2 335	2 247	5 319

⁽i) En 2021, correspondait essentiellement au reclassement d'immobilisations corporelles en « actifs détenus en vue de la vente » (i) chez GPA pour un montant de 517 millions de réais (soit 82 millions d'euros) au titre des murs des 17 magasins objet d'une transaction de cession-bail (note 3.5.1) et (ii) chez Sendas pour un montant de 349 millions de réais (59 millions d'euros) (note 3.5.1)

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2022 selon la méthodologie décrite en note 10.5 "Dépréciation des actifs non courants"; l'incidence est présentée dans cette même note.

10.3.3 Capitalisation des coûts d'emprunts

Principe comptable

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunts sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

Les intérêts capitalisés s'élèvent à 78 millions d'euros sur l'exercice 2022 contre 8 millions d'euros sur l'exercice 2021 avec un taux d'intérêt moyen de 13% contre 7,4% en 2021.

10.4 Immeubles de placement

Principe comptable

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le Groupe ou pris en location par le Groupe et au titre duquel est enregistré un droit d'utilisation, pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux. Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

10.4.1 Composition

		2022				
en millions d'euros	Amortissements			Amortissements		
en milions a euros	Brut	et pertes de	Net	Brut	et pertes de	Net
		valeur			valeur	
Immeubles de placement	546	(143)	403	540	(129)	411

10.4.2 Variations des immeubles de placement

en millions d'euros	2022	2021
Au 1er janvier, valeur nette	411	428
Variation de périmètre	-	-
Augmentations et acquisitions	22	22
Sorties de l'exercice	(1)	-
Dotations aux amortissements	(11)	(13)
Reprises / (Pertes) de valeur nettes	(1)	(3)
Effet des variations de change	(48)	(31)
Reclassements IFRS 5	-	-
Autres reclassements et autres mouvements (i)	30	9
Au 31 décembre, valeur nette	403	411

⁽i) Dont 28 millions d'euros en 2022 et 19 millions d'euros en 2021 de réévaluation chez Libertad en application de la norme IAS 29 au titre de l'économie hyperinflationniste

Les immeubles de placement s'élèvent à 403 millions d'euros au 31 décembre 2022 dont 65% (soit 260 millions d'euros) concernent la filiale Éxito. À la clôture de l'exercice 2021, ils s'élevaient à 411 millions d'euros (dont 68% relatifs à la filiale Éxito).

Les montants comptabilisés en résultat au titre des produits locatifs et des charges opérationnelles des immeubles de placement se résument ainsi :

en millions d'euros	2022	2021
Produits locatifs des immeubles de placement	84	66
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement :		
- qui ont généré des produits locatifs au cours de l'exercice	(20)	(18)
- qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de l'exercice	(18)	(16)

METHODE DE DETERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement se trouvent principalement dans la filiale Éxito au 31 décembre 2022 tout comme au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, la juste valeur des immeubles de placement s'élève à 716 millions d'euros (2021 : 687 millions d'euros). Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes indépendants. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché soutenue par des indicateurs de marché conformément aux standards internationaux d'évaluation et est considérée comme étant une juste valeur de niveau 3.

Par ailleurs, la juste valeur des immeubles de placement classés en actifs détenus en vue de la vente s'élève à 1 million d'euros au 31 décembre 2022 et concerne essentiellement le secteur Latam Retail, tout comme au 31 décembre 2021.

10.5 Dépréciation des actifs non courants (incorporels, corporels, immeubles de placement et goodwill)

Principe comptable

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

La recouvrabilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe un indice montrant que l'actif a pu perdre de sa valeur et au minimum une fois par an, en fin d'année, pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés, les supermarchés et le discount, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

Indices de perte de valeur

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs immobiliers (terrains et constructions): perte de loyer ou résiliation du bail,
- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT): ratio valeur nette comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement,
- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts): arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

Détermination de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en groupe d'UGT pour lequel la valeur recouvrable est alors déterminée.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Dans l'activité de la grande distribution, cette valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants).

La valeur d'utilité est égale à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. Elle est déterminée, en interne ou par des experts externes, à partir :

- des flux de trésorerie estimés généralement sur la base d'un plan d'affaires établi sur trois ans, les flux étant audelà généralement extrapolés sur une période de trois ans par application d'un taux de croissance déterminé par la Direction (habituellement constant);
- de la valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

L'ensemble de ces éléments étant ensuite actualisé en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Perte de valeur

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnels".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

10.5.1 Variations

Les pertes nettes de valeur constatées en 2022 sur goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs au titre des droits d'utilisation s'élèvent à 246 millions d'euros (note 6.5) dont 224 millions d'euros relatifs à des actifs isolés (essentiellement secteur France Retail pour 211 millions d'euros, Latam Retail pour 8 millions d'euros et le E-commerce pour 6 millions d'euros, 33 millions d'euros relatifs à des opérations de restructuration (principalement France Retail pour 24 millions d'euros et Latam Retail pour 9 millions d'euros) et -11 millions d'euros relatifs à des opérations de périmètre (Latam Retail principalement).

Pour rappel les tests de perte de valeur pratiqués en 2021 avaient conduit le Groupe à enregistrer les pertes nettes de valeur sur goodwill, immobilisations incorporelles, corporelles, immeubles de placement et actifs au titre des droits d'utilisation de 249 millions d'euros (note 6.5) dont 73 millions d'euros relatifs à des actifs isolés (essentiellement secteur France Retail pour 65 millions d'euros, Latam Retail pour 7 millions d'euros et le E-commerce pour 2 millions d'euros), dont 131 millions d'euros relatifs à des opérations de périmètre (principalement Latam Retail pour 113 millions d'euros et France Retail pour 18 millions d'euros) et de 45 millions d'euros relatifs à des opérations de restructuration (principalement France Retail pour 34 millions d'euros et Latam Retail pour 11 millions d'euros).

10.5.2 Pertes de valeur sur les goodwill

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT auxquels sont rattachés les goodwill et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs concernés. Il est précisé que les goodwill dégagés lors des acquisitions initiales de réseaux sont rattachés à des groupes d'UGT selon les classifications présentées dans la note 10.1.1. De manière ponctuelle, quelques goodwill sont également attachés directement à des UGT.

Le test annuel consiste à déterminer la valeur recouvrable des UGT sur la base de la valeur d'utilité selon le principe indiqué dans la note 10.1. Cette valeur est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-après, des flux de trésorerie prévisionnels après impôt.

Paramètres utilisés pour le calcul des valeurs d'utilité réalisé en interne en 2022

Zone géographique	Taux de croissance à l'infini 2022 ⁽ⁱ⁾	Taux d'actualisation après impôt 2022 (ii)	Taux de croissance à l'infini 2021 ⁽ⁱ⁾	Taux d'actualisation après impôt 2021 (ii)
France (grande distribution)	2,0%	6,1%	1,4%	5,5%
France (autres activités) (iii)	2,0%	6,1% et 8,6%	1,4% et 1,9%	5,5% et 7,5%
Argentine (iv)	-	-	4,0%	11,6%
Brésil - GPA (iii)	5,4%	11,0%	4,6%	10,0%
Brésil - Assaí (iii)	5,4%	12,2%	6,6%	10,4%
Colombie (iii)	3,7%	7,4%	3,0%	7,4%
Uruguay	5,4%	9,2%	5,8%	8,6%

- (i) En 2022, le taux de croissance à l'infini net d'inflation est nul (en 2021 : entre 0% et 1,5% selon la nature d'activité / enseigne et pays de l'UGT)
- (ii) Le taux d'actualisation retenu correspond au coût moyen pondéré du capital pour chacun des pays. Celui-ci est calculé au minimum une fois par an lors du test annuel en tenant compte du bêta endetté du secteur, d'une prime de risque marché et du coût de l'endettement du Groupe pour le périmètre France et local pour le périmètre international
- (iii) La capitalisation boursière des filiales cotées GPA, Sendas, Éxito et Cnova s'élève respectivement à 791, 4 659, 853 et 1 067 millions d'euros au 31 décembre 2022. Hormis Cnova et Sendas, elles sont inférieures à leur valeur d'actif net comptable. S'agissant de GPA, et Éxito, le Groupe s'est référé à la valeur d'utilité dans la réalisation des tests de dépréciation (voir ci-après)
- (iv) La valeur recouvrable de l'Argentine a été déterminée selon la méthode de l'actif net réévalué

Le test annuel de dépréciation des goodwill, réalisé en fin d'exercice, n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur au 31 décembre 2022.

A l'exception de GPA et l'Argentine, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime, sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés mentionnées ci-dessus n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

S'agissant de GPA, la valeur recouvrable de cette unité génératrice de trésorerie est établie selon le calcul de la valeur d'utilité, lequel est effectué à partir des projections de flux de trésorerie fondées sur les budgets financiers approuvés par la Direction générale sur une période de trois ans, une extrapolation des projections sur 2 ans, une valeur terminale calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions et selon un taux d'actualisation de 11,01% (2021 : 10,00%).

La Direction estime qu'une modification cumulée des hypothèses clés pourrait conduire à une valeur comptable égale à la valeur recouvrable. Aussi, le tableau ci-dessous présente le montant de la variation individuelle des hypothèses clés qui serait nécessaire pour que la valeur recouvrable estimée de l'unité génératrice de trésorerie de GPA soit égale à sa valeur comptable (dont 636 millions d'euros de goodwill).

Variation requise pour que la valeur comptable de GPA soit égale à sa valeur recouvrable	31 Décembre 2022
Taux d'actualisation après impôt	+ 233 pb
Taux de croissance à l'infini net d'inflation	- 342 pb
Taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif	- 152 pb

S'agissant de l'Argentine, la valeur recouvrable a été déterminée selon la méthode de l'actif net réévalué. La réévaluation porte sur le portefeuille immobilier de la société, ce dernier étant évalué à la juste valeur diminuée des coûts de cession. Cette valeur a été estimée sur la base d'évaluations réalisées par des experts indépendants sur l'ensemble des biens immobiliers détenus par la filiale. Une baisse de 4,9% de la juste valeur diminuée des coûts de vente ramènerait la valeur recouvrable à hauteur de la valeur comptable.

10.5.3 Pertes de valeur sur les marques

S'agissant des marques, un test consistant à examiner leur valeur recouvrable selon la méthode des flux de trésorerie actualisés au niveau de l'UGT de l'enseigne a été réalisé à la clôture. Les principales marques concernent les filiales GPA et Monoprix. Les enseignes Extra et Pao de Açucar au Brésil qui détiennent les marques pour une valeur nette comptable respectivement de 229 et 185 millions d'euros au 31 décembre 2022 ont fait l'objet d'un test qui n'a pas conduit à comptabiliser de perte de valeur ; la modification des principales hypothèses (une hausse de 100 points des taux d'actualisation et une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale et encore une baisse de 50 points du taux de marge d'EBITDA du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale) de ce test aurait conduit à une valeur recouvrable égale à la valeur comptable.

Note 11 Structure financière et coûts financiers

Principe comptable

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition pour les instruments qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat. Les coûts de transaction des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat sont enregistrés dans le compte de résultat.

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les trois catégories suivantes :

- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à leur juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (FVOCI) ;
- actifs financiers évalués à leur juste valeur par résultat.

Ce classement dépend du modèle économique de détention de l'actif défini par le Groupe et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

ACTIFS FINANCIERS AU COUT AMORTI

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti lorsqu'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, qu'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Ces actifs sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes attendues au titre du risque de crédit. Les produits d'intérêts, profits et pertes de change, dépréciations et profits et pertes résultant de la décomptabilisation sont enregistrés en résultat.

Cette catégorie inclut principalement les créances commerciales (sauf les créances sur les établissements de cartes de crédit chez GPA et Sendas), la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que d'autres prêts et créances.

Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL (OCI)

Cette catégorie enregistre des instruments de dette et des instruments de capitaux propres.

- Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par OCI s'ils ne sont pas désignés à la juste valeur par résultat et s'ils sont détenus aux fins d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et à des fins de vente et qu'ils donnent lieu à des flux de trésorerie correspondant uniquement au remboursement du principal et aux versements d'intérêts (critère « SPPI »). Les produits d'intérêts, profits et pertes de change et les dépréciations sont enregistrés en résultat. Les autres profits et pertes nets sont enregistrés en OCI. Lors de la décomptabilisation, les profits et pertes cumulés en OCI sont reclassés en résultat.
 - Cette catégorie inclut principalement les créances envers les établissements de cartes de crédit chez GPA et Sendas.
- Les instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être évalués à la juste valeur par OCI. Le Groupe peut en faire le choix irrévocable, investissement par investissement. Les dividendes sont alors comptabilisés dans le résultat à moins qu'ils ne représentent clairement la récupération d'une partie du coût de l'investissement. Les autres profits et pertes sont comptabilisés en OCI et ne sont jamais reclassés en résultat. A date, le Groupe ne fait pas significativement usage de cette option.

ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE RESULTAT

Tous les actifs qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la juste valeur par OCI sont évalués à la juste valeur par résultat. Les profits et pertes nets, y compris les intérêts ou dividendes perçus, sont comptabilisés en

Cette catégorie comprend principalement les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et des titres de participation non consolidés pour lesquels l'option juste valeur par OCI n'a pas été prise.

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions:

- placement à court terme ;
- placement très liquide;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie :
- risque négligeable de changement de valeur.

Généralement, la trésorerie du Groupe est placée sur des comptes rémunérés ou des comptes de dépôts à terme de moins de 3 mois.

DEPRECIATION DES ACTIFS FINANCIERS

IFRS 9 impose un modèle de reconnaissance de dépréciation des actifs financiers basé sur les pertes de crédit attendues. Ce modèle de dépréciation concerne les actifs financiers évalués au coût amorti y compris les instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs sur contrats et les instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI.

Les principaux actifs financiers du Groupe qui sont concernés sont les créances liées aux activités de crédit brésiliennes, les créances commerciales envers les franchisés / affiliés et les créances locatives.

Pour ses créances commerciales, créances locatives et les actifs sur contrats, le Groupe applique la mesure de simplification d'IFRS 9 permettant d'estimer, dès la comptabilisation initiale de la créance, les pertes de crédit attendues à maturité à l'aide généralement d'une matrice de dépréciation selon la durée de l'impayé.

Pour les autres actifs financiers, le Groupe applique le modèle général.

DECOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré, ou,
- ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité ;
 - si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Passifs financiers

La ventilation des passifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date de clôture : inférieure ou supérieure à un an.

La comptabilisation des « PUTs minoritaires » est présentée en note 3.4.1.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers au coût amorti sont évalués à l'émission à la juste valeur de la contrepartie reçue, puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais de transaction, primes d'émission et primes de remboursement directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de la valeur de ce passif financier. Les frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, selon la méthode du TIE.

Au sein du Groupe, certains passifs financiers au coût amorti et notamment les emprunts font l'objet d'une comptabilité de converture

Plusieurs filiales ont des accords d'affacturage inversé (« reverse factoring ») avec des institutions financières afin de permettre à certains fournisseurs de recevoir par anticipation le paiement de leurs créances dans le cours normal des achats effectués. La politique comptable relative à ces opérations est fonction de la modification ou non des caractéristiques des dettes concernées. Ainsi, lorsque les dettes fournisseurs ne sont pas substantiellement modifiées (durée et échéance, contrepartie, valeur faciale), elles sont maintenues en dettes fournisseurs. Dans le cas contraire, elles s'apparentent à une opération de financement et sont présentées dans la composante « Dettes fournisseurs conventionnés » des dettes financières.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RESULTAT

Ils représentent principalement les instruments dérivés (voir ci-dessous). Il n'y a pas de passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Le Groupe ne détient pas de passifs financiers à des fins de transaction à l'exception de dérivés à la juste valeur par résultat.

Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur.

DERIVES QUALIFIES DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRESENTATION

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IFRS 9 d'appliquer la comptabilité de couverture:

 en cas de couverture de juste valeur d'une dette (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la composante couverte est comptabilisée pour sa juste valeur et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé désigné dans la relation de couverture est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement;

- en cas de couverture de flux de trésorerie (par exemple emprunt à taux variable swappé à taux fixe, emprunt swappé dans une autre devise, couverture d'un budget d'achat en devise), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en résultat pour la part inefficace et en « autres éléments du résultat global » pour la part efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts et dans la même rubrique que l'élément couvert (résultat opérationnel courant pour les couvertures de flux d'exploitation et résultat financier pour les autres couvertures). La valeur de la composante report / déport des contrats de change à terme est traitée comme un coût de la couverture. Les variations de juste valeur de cette composante sont enregistrées en « autres éléments du résultat global » et recyclées en résultat comme un coût de la transaction couverte lorsque celle-ci se réalise (application de la méthode du « basis of adjustment »);
- en cas de couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère, la variation de juste valeur est comptabilisée nette d'impôt en autres « éléments du résultat global » pour la part efficace attribuable au risque de change couvert et en résultat financier pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en autres éléments du résultat global sont repris en résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- les instruments de couverture et les éléments couverts constituant la relation de couverture sont tous éligibles à la comptabilité de couverture;
- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place, et ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

DERIVES NON QUALIFIES DE COUVERTURE : COMPTABILISATION ET PRESENTATION

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique « Autres produits et charges financiers ».

Définition de la dette financière nette

La dette financière nette comprend les dettes financières brutes incluant les dérivés passifs de couverture de juste valeur et les dettes fournisseurs conventionnés, diminués (i) de la trésorerie et équivalents de trésorerie, (ii) des actifs financiers de gestion de trésorerie et placements financiers, (iii) des dérivés actifs de couverture de juste valeur, et (iv) des actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants.

Auparavant, le Groupe suivait également une dette financière nette après IFRS 5 qui conduisait à prendre en compte en réduction des dettes financières brutes la part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente.

11.1 Trésorerie nette

en millions d'euros	2022	2021
Equivalents de trésorerie	1 648	1 169
Trésorerie	856	1 114
Trésorerie brute	2 504	2 283
Concours bancaires courants (note 11.2.4)	(239)	(59)
Trésorerie nette	2 265	2 224

Au 31 décembre 2022, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction significative.

Les cautions et garanties bancaires sont mentionnées en note 6.11.1.

11.2 Emprunts et dettes financières

11.2.1 Composition

Les dettes financières brutes s'élèvent à 9 204 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : 8 829 millions d'euros) et comprennent les éléments suivants :

			2022			2021	
en millions d'euros	Notes	Part non courante	Part courante	Total	Part non courante	Part courante	Total
Emprunts obligataires (i)	11.2.3	4 971	79	5 050	4 918	492	5 410
Autres emprunts et dettes financières	11.2.4	2 240	1 733	3 972	2 533	876	3 409
Dérivés passifs de couverture économique et de juste valeur (ii)	11.5.1	167	15	182	9	1	11
Dettes financières brutes (iii)		7 377	1 827	9 204	7 461	1 369	8 829
Dérivés actifs de couverture économique et de juste valeur (iv)	11.5.1	(85)	(5)	(91)	(28)	(7)	(35)
Autres actifs financiers (iii) (v)	6.8.1 / 6.9.1	(24)	(216)	(239)	(41)	(613)	(654)
Emprunts et dettes financières (vi)		7 268	1 606	8 874	7 392	749	8 141
Dont France Retail		4 281	344	4 625	4 818	122	4 940
Dont Latam Retail (vii)		2 945	989	3 934	2 514	329	2 843
Dont E-commerce		43	273	316	60	298	358
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	-	(2 504)	(2 504)	-	(2 283)	(2 283)
Dont France Retail				(421)			(541)
Dont Latam Retail				(2 070)			(1 721)
Dont E-commerce				(14)			(21)
DETTE FINANCIERE NETTE		7 268	(898)	6 370	7 392	(1 534)	5 858
Dont France Retail				4 204			4 399
Dont Latam Retail				1 864			1 122
Dont E-commerce				302			337
Part Groupe de la filiale vendeuse des actifs nets détenus en vue de la vente	3.5.1	-	(97)	(97)	-	(798)	(798)
DETTE FINANCIERE NETTE après IFRS 5 (actifs détenus en vue de la vente)		7 268	(996)	6 273	7 392	(2 331)	5 060
Dont France Retail				4 124			3 737
Dont Latam Retail				1 847			991
Dont E-commerce				302			333

- (i) Dont 2 812 et 2 238 millions d'euros respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2022 (2021 : dont 3 687 et 1 724 millions d'euros respectivement en France et au Brésil) (note 11.2.3)
- (ii) Dont 166 millions et 16 millions d'euros respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2022 (2021 : dont 4 et 7 millions d'euros respectivement en France et au Brésil)
- (iii) Dont un montant de dette brute sécurisée de 2 145 millions d'euros. Il s'agit de l'agrégat qui est utilisé pour le calcul des covenants depuis le 30 juin 2021 suite à l'amendement du RCF (note 11.5.4)
- (iv) Dont 58 et 32 millions d'euros respectivement en France et au Brésil au 31 décembre 2022 (2021 : 30 et 5 millions d'euros respectivement en France et au Brésil)
- (v) Dont principalement 124 millions d'euros placés en comptes séquestres et en garantie (y compris 36 millions d'euros au titre du financement « RCF » voir note 11.5.4) et 104 millions d'euros d'actifs financiers consécutifs à une cession d'actifs non courants au 31 décembre 2022 (2021 : 514 millions d'euros placés en comptes séquestre et en garantie, y compris 484 millions d'euros au titre du refinancement « RCF », et 122 millions d'euros d'actifs financiers consécutifs à une cession significative d'actifs non courants comprenant 94 millions d'euros au titre de compléments de prix reconnus sur l'exercice dont 5 millions d'euros en part non courante)
- (vi) Le Groupe définit l'agrégat emprunts et dettes financières comme étant les dettes financières brutes ajustées des dérivés actifs de couverture de juste valeur et des autres actifs financiers
- (vii) Le segment Latam Retail est présenté y compris Segisor. Les emprunts et dettes financières de Segisor ont été totalement remboursés au 31 décembre 2022 (2021 : 149 millions d'euros)

11.2.2 Variation des dettes financières

en millions d'euros	2022	2021
Dettes financières brutes à l'ouverture	8 829	8 056
Dérivés actifs de couverture économique et de juste valeur	(35)	(92)
Autres actifs financiers	(654)	(586)
Emprunts et dettes financières à l'ouverture	8 141	7 378
Nouveaux emprunts (i) (iii) (viii)	1 973	4 203
Remboursements (ii) (iii) (viii)	(1 984)	(3 514)
Variation juste valeur des emprunts couverts	(82)	(13)
Variation des intérêts courus	184	57
Ecarts de conversion (iv)	255	4
Variation de périmètre (v)	(260)	62
Reclassement des passifs financiers associés à des actifs détenus en vue de la vente	5	-
Variation des autres actifs financiers (vi)	417	(67)
Autres et reclassements (vii)	226	31
Emprunts et dettes financières à la clôture	8 874	8 141
Dettes financières brutes à la clôture (note 11.2.1)	9 204	8 829
Dérivés actifs de couverture économique et de juste valeur (note 11.2.1)	(91)	(35)
Autres actifs financiers (note 11.2.1)	(239)	(654)

- En 2022, les nouveaux emprunts comprennent principalement les opérations décrites ci-après : (a) l'utilisation chez Casino, Guichard-Perrachon du RCF à hauteur de 50 millions d'euros, (b) l'émission chez Sendas d'emprunts obligataires (debentures) pour 2 850 millions de réais soit 524 millions d'euros, de billet de trésorerie pour 1 150 millions de réais soit 211 millions d'euros et de nouveaux emprunts bancaires pour 3 201 millions de réais soit 589 millions d'euros (c) l'émission chez GreenYellow d'obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions pour 109 millions d'euros (note 2) et (d) l'utilisation de lignes bancaires confirmées et l'émission de nouveaux emprunts bancaires chez Exito pour 764 milliards de pesos colombiens soit 171 millions d'euros. En 2021, les nouveaux emprunts comprenaient principalement les opérations décrites ci-après : (a) les émissions chez Casino, Guichard-Perrachon d'un emprunt obligataire non sécurisé de maturité avril 2027 et d'un nouveau Term Loan B de maturité août 2025 pour un montant nominal total de 1 950 millions d'euros (note 2), (b) l'émission chez GPA d'un emprunt obligataire (debentures) pour 1 500 millions de réais soit 235 millions d'euros, de Notas Promissórias pour 1 000 millions de réais soit 157 millions d'euros, ainsi que des nouveaux emprunts bancaires pour un montant de 1 067 millions de réais soit 167 millions d'euros, (c) l'émission chez Sendas d'emprunts obligataires (debentures) pour 3 100 millions de réais soit 486 millions d'euros, de Notas Promissórias pour 2 500 millions de réais soit 392 millions d'euros, ainsi que des nouveaux emprunts bancaires pour un montant de 591 millions de réais soit 93 millions d'euros, (d) l'utilisation de lignes bancaires confirmées chez Monoprix pour 170 millions d'euros, (e) l'utilisation de lignes bancaires confirmées et l'émission de nouveaux emprunts bancaires chez Exito pour 810 milliards de pesos colombiens soit 183 millions d'euros, (f) le refinancement chez Ségisor de l'emprunt bancaire de 188 millions d'euros de maturité décembre 2021 se traduisant par un remboursement sur la période à hauteur de 188 millions d'euros et de l'émission d'une nouvelle dette de même montant (voir ci-dessous (ii)) et (g) l'émission chez GreenYellow de nouveaux emprunts obligataires pour 30 millions d'euros et de nouveaux emprunts bancaires et dettes auprès des actionnaires de ses filiales pour 82 millions d'euros.
- (ii) En 2022, les remboursements d'emprunts sont liés principalement à Casino, Guichard-Perrachon (dont 249 millions d'euros de remboursement de titres négociables court terme « NEU CP » et 314 millions d'euros de remboursements obligataires de la souche 2022 et 232 millions d'euros de remboursement partiels anticipés des souches obligataires janvier 2023 et mars 2024)), à Quatrim avec un remboursement partiel à hauteur de 147 millions d'euros des obligations High Yield sécurisées, et à GPA avec 2 000 millions de réais soit 368 millions d'euros de remboursements d'emprunts étaient liés principalement à Casino, Guichard-Perrachon (dont 1 225 millions d'euros de remboursement anticipé du Term Loan B initial (note 2), 148 millions d'euros de remboursements obligataires des souches 2021 et 2022 et 165 millions d'euros de remboursements partiels anticipés des souches obligataires janvier 2023, mars 2024, février 2025 et août 2026 dans le cadre des offres publiques de rachats de fin d'année (note 2)), à GPA (dont 2 450 millions de réais soit 384 millions d'euros de remboursements d'emprunts obligataires et 902 millions de réais soit 141 millions d'euros de remboursements d'emprunts bancaires), à Sendas (dont 5 796 millions réais soit 908 millions d'euros de remboursements d'emprunts obligataires et 279 millions de réais soit 44 millions d'euros de remboursements d'emprunts bancaires), à Éxito pour 916 milliards de pesos colombiens soit 207 millions d'euros de remboursements de lignes confirmées et d'emprunts bancaires et à Ségisor pour 226 millions d'euros
- (iii) En 2022, les flux de trésorerie de financement se résument par un décaissement net 658 millions d'euros; ils sont composés de nouveaux emprunts pour 1 973 millions d'euros compensés par des remboursements d'emprunts pour 1 984 millions d'euros et d'intérêts financiers nets versés hors intérêts sur passifs de loyer pour 647 millions d'euros.
 En 2021, les flux de trésorerie de financement se résumaient par un encaissement net de 245 millions d'euros; ils sont composés de nouveaux emprunts pour 4 203 millions d'euros compensés par des remboursements d'emprunts pour 3 514 millions d'euros et d'intérêts financiers nets versés hors intérêts sur passifs de loyer pour 444 millions d'euros.
- (iv) En 2022, les écarts de conversion concernent principalement le Brésil à hauteur de 261 millions d'euros.
- (v) En 2022 : dont -263 millions d'euros relatifs à la perte de contrôle de GreenYellow (note 3.1.3).
- (vi) En 2022, la variation des autres actifs financiers est liée principalement à l'utilisation du compte séquestre (note 4.11). En 2021, la variation des autres actifs financiers était liée principalement à la reconnaissance de compléments de prix non encaissés pour un montant de -94 millions d'euros.
- (vii) Dont 175 et -11 millions d'euros de variation des concours bancaires courants respectivement en 2022 et 2021.
- (viii) Les variations des titres négociables court terme « NEU CP » sont présentés nettes dans ce tableau.

11.2.3 Détail des emprunts obligataires

en millions d'euros	Montant nominal ⁽ⁱ⁾	Taux d'intérêt d'émission ⁽ⁱⁱ⁾	Taux d'intérêt effectif ⁽ⁱⁱ⁾	Date émission	Date échéance	2022 ⁽ⁱⁱⁱ⁾	2021 ⁽ⁱⁱⁱ⁾
Emprunts Casino, Guichard Perrachon en EURO	2 287					2 151	2 892
Emprunt obligataire 2022	-	F : 1,87%	2,55%	juin 2017 janvier 2018	juin 2022	-	313
Emprunt obligataire 2023	36 ^(iv)	F : 4,56%	4,47%	janvier 2013 mai 2013	janvier 2023	36	224
Emprunt obligataire 2024	509 ^(iv)	F : 4,50%	4,88%	mars 2014	mars 2024	498	574
Emprunt obligataire 2025	357	F : 3,58%	3,62%	décembre 2014	février 2025	337	333
Emprunt obligataire 2026	460	F : 4,05%	4,09%	août 2014	août 2026	427	528
Emprunt obligataire 2026	400	F : 6,625%	7,00%	décembre 2020	janvier 2026	397	396
Emprunt obligataire 2027	525	F : 5,25%	5,46%	avril 2021	avril 2027	457	523
Emprunts Quatrim en EURO	653					648	790
Emprunt obligataire 2024	653 ^(iv)	F : 5,88%	6,66%	novembre 2019	janvier 2024	648	790
Emprunts GreenYellow en EURO	-			20.0		-	5
Emprunt obligataire 2023	-	F : 6%	6%	juin 2021	juin 2023	-	5
Emprunts GreenYellow en BRL	-					-	24
Emprunt obligataire 2028	-	V : CDI + 3,5%	V : CDI + 3,5%	septembre 2021	septembre 2028	-	24
Emprunts Cdiscount en EUR	13					13	-
Emprunt obligataire 2029	13	E3M + 6%	E3M + 6%	Juin 2022	Septembre 2029	13	-
Emprunts GPA en BRL	443					437	710
Debentures - 17ème émission	-	V : CDI + 1,45%	V : CDI + 1,45%	janvier 2020	janvier 2022 et janvier 2023	-	317
Debentures - 18ème émission - 1ère série	174	V : CDI + 1,70%	V : CDI + 1,70%	mai 2021	mai 2025 et mai 2026	174	155
Debentures - 18ème émission - 2ème série	92	V : CDI + 1,95%	V : CDI + 1,95%	mai 2021	mai 2027 et mai 2028	92	82
Promissory notes - 5ème émission - 1ère série	89	V : CDI + 1,55%	V : CDI + 1,55%	juillet 2021	juillet 2025	89	79
Promissory notes - 5ème émission - 2ème série	89	V : CDI + 1,65%	V : CDI + 1,65%	juillet 2021	juillet 2026	89	79
Frais d'émission	•					(6)	(3)
Emprunts Sendas en BRL Promissory notes - 1ère émission -	1 818					1 801	989
3ème série	-	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	juillet 2019	juillet 2022	-	8
Promissory notes - 1ère émission - 4ème série	44	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	juillet 2019	juillet 2023	44	40
Promissory notes - 1ère émission - 5ème série	35	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	juillet 2019	juillet 2024	35	32
Promissory notes - 1ère émission - 6ème série	35	V : CDI + 0,72%	V : CDI + 0,72%	juillet 2019	juillet 2025	35	32
Debentures - 2ème émission - 1ère série	167	V : CDI + 1,70%	V : CDI + 1,70%	juin 2021	mai 2026	167	149
Debentures - 2ème émission - 2ème série	117	V : CDI + 1,95%	V : CDI + 1,95%	juin 2021	mai 2028	117	105
Promissory notes - 2ème émission - 1ère série	222	V : CDI + 1,47%	V : CDI + 1,47%	août 2021	août 2024	222	198
Promissory notes - 2ème émission -	222	V : CDI + 1,53%	V : CDI + 1,53%	août 2021	août 2025	222	198
2ème série Debentures - 3ème émission - 1ère	174	V : IPCA +	V : IPCA +	octobre 2021	octobre 2028	174	156
série - CRI Debentures - 3ème émission - 2ème	92	5,15% V : IPCA +	5,15% V : IPCA +	octobre 2021	octobre 2031	92	82
série - CRI Debentures - 4ème émission - CRI	355	5,27% V : CDI + 1,75%	5,27% V : CDI + 1,75%	Janvier 2022	Novembre	355	
Commercial Paper Notes - 1ère série	133	V : CDI + 1,70%	V : CDI + 1,70%	Février 2022	2027 Février 2025	133	
		-	-			44	
Debentures - 5ème émission - CRI Debentures - 6ème émission - 1ère	44	V : CDI + 0,75%	V : CDI + 0,75%	Avril 2022 Septembre	Mars 2025 Septembre		-
série - CRI Debentures - 6ème émission - 2ème	13	V : CDI + 0,60%	V : CDI + 0,60%	2022 Septembre	2026 Septembre	13	-
série - CRI	10	V : CDI + 0,70%	V : CDI + 0,70%	2022	2027	10	-
Debentures - 6ème émission - 3ème série - CRI	84	V : IPCA + 6,70%	V : IPCA + 6,70%	Septembre 2022	Septembre 2029	84	-
Commercial Depart Notes 25ms série	71	V : CDI + 0,93%	V : CDI + 0,93%	Décembre	Décembre	71	-
Commercial Paper Notes - 2ème série	• •			2022	2025		

⁽i) Correspond au montant nominal des emprunts obligataires en cours au 31 décembre 2022
(ii) F (taux fixe) – V (taux variable) – CDI (Certificado de depósito interbancário) – IPCA (Extended National Consumer Price Index). Les taux d'intérêts effectifs liés aux emprunts CGP ne reflètent pas les éventuels effets des composantes de réévaluation de dettes liées à des couvertures
(iii) Les montants ci-dessus incluent le cas échéant la composante de réévaluation liée aux couvertures de juste valeur ; les montants sont présentés hors intérêts courus

⁽iv) Sur l'exercice 2022, le Groupe a procédé à des rachats partiels anticipés des souches obligataires non sécurisées à échéances 2023 et 2024 pour des montants respectifs de 184 et 49 millions d'euros et de l'obligation High Yield sécurisée à échéance janvier 2024 pour 147 millions d'euros (note 11.5.4)

11.2.4 Détail des autres emprunts et dettes financières

En millions d'euros	Montant nominal (i)	Nature du taux	Date émission	Date échéance	2022	2021
France						
Term Loan B	1 425	Variable (ii)	avril 2021 novembre 2021	août 2025	1 418	1 416
Titres négociables à court terme "NEU CP" (Casino Guichard Perrachon)	59	Fixe	(iii)	(iii)	59	308
Prêt garanti par l'Etat (Cdiscount)	60	Variable	août 2020	août 2026 (iv)	60	120
RCF Casino Finance	50	Variable	Novembre 2019	octobre 2023 à juillet 2026 (v)	50	-
Lignes confirmées Monoprix	170	Variable	juillet 2021	janvier 2024 à janvier 2026 ^(vi)	170	170
Autres (vii)					153	99
International						
GPA	522	Variable (viii)	novembre 2014 à décembre 2022	mai 2023 à novembre 2026	518	491
Sendas	836	Variable (viii)	janvier 2015 à décembre 2022	avril 2022 à mai 2027	835	240
Éxito	149	Variable / Fixe (viii)	mars 2020 à mars 2021	mars 2025 à mars 2030	149	193
Segisor	-		-	-	-	149
Autres					-	-
Concours bancaires courants (ix)					239	59
Intérêts courus (x)					321	164
Total autres emprunts					3 972	3 409
Dont variable					3 139	2 828

- (i) Correspond au montant nominal au 31 décembre 2022
- (ii) Cet emprunt est rémunéré sur la base du taux Euribor assorti d'un taux plancher nul augmenté d'une marge abaissée à 4% après l'opération de refinancement du 1er semestre 2021
- (iii) Ces titres négociables à court terme « NEU CP » sont des financements à court terme qui ont une durée inférieure à 12 mois
- (iv) Prêt arrivant à échéance initialement en août 2021 et pour lequel Cdiscount a exercé l'option d'extension pour 5 ans portant la maturité à août 2026 avec des échéances intermédiaires. Ce prêt est présenté en dette financière non courante et dette financière courante au 31 décembre 2022 pour respectivement 30 et 30 millions d'euros
- (v) Dont 10 millions d'euros à échéance octobre 2023 et 40 millions d'euros à échéance juillet 2026 (mai 2025 si le Term Loan B à échéance août 2025 n'est pas refinancé à cette date)
- (vi) Dont 130 millions d'euros à échéance janvier 2026. Én février 2022, l'échéance de la ligne confirmée de 40 millions d'euros a été étendue de janvier 2023 à janvier 2024 (juillet 2023 si l'emprunt High Yield de Quatrim à échéance janvier 2024 n'est pas refinancée à cette date)
- (vii) Dont 128 millions d'euros de financements ponctuels d'actifs (2021 : 90 millions d'euros relatifs à GreenYellow et 13 millions d'euros relatifs à Cdiscount)
- (viii) Les emprunts à taux variable au Brésil (GPA et Sendas) et en Colombie sont respectivement rémunérés sur la base du CDI et IBR. Concernant la Colombie, comprend des dettes financières émises en pesos pour un montant de 355 milliards de pesos (69 millions d'euros) (2021 : 303 milliards de pesos soit 66 millions d'euros) qui ont été swappées à taux fixe
- (ix) Les concours bancaires courants sont essentiellement localisés en France
- (x) Les intérêts courus portent sur la totalité des dettes financières y compris les emprunts obligataires. Ces intérêts courus concernent principalement Casino, GPA et Sendas pour respectivement 82, 74 et 159 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : Casino, GPA et Sendas pour respectivement 90, 35 et 39 millions d'euros)

DETAIL DES LIGNES BANCAIRES CONFIRMEES 2022 ET 2021

2022 - En millions d'euros	Taux	Echéa	ance	Autorisées	Utilisées
2022 - Eli illillions d'euros	Taux	< à 1 an	> à 1 an	Autorisees	Ullisees
Lignes syndiquées – Casino, Guichard-Perrachon, Casino Finance (1)	Variable (i)	252	1 799	2 051	50
Autres lignes bancaires confirmées (ii)	Variable (iii)	19	364	383	183
Total		271	2 163	2 435	233

2021 - En millions d'euros	Taux	Echéa	ance	Autorisées	Utilisées
2021 - Eli illillions a euros	Taux	< à 1 an	> à 1 an		Ullisees
Lignes syndiquées – Casino, Guichard-Perrachon, Casino Finance (i)	Variable (i)	-	2 051	2 051	-
Autres lignes bancaires confirmées (ii)	Variable (iii)	160	192	352	187
Total		160	2 243	2 403	187

- (i) En 2022 et 2021, les lignes syndiquées comprennent un RCF d'un montant total de 2 051 millions d'euros dont (a) une tranche de 1 799 millions d'euros à échéance juillet 2026 (mai 2025 si le prêt à terme *Term Loan B* à échéance août 2025 n'est pas remboursé ou refinancé à cette date) rémunéré sur la base du taux Euribor (avec un minimum à 0%), augmenté d'une marge variant selon le niveau du ratio « emprunts et dettes financières »/EBITDA des segments France Retail (hors GreenYellow) et E-commerce ainsi que de la holding Segisor (avec un maximum de 3%) et (b) une tranche de 252 millions d'euros à échéance octobre 2023 rémunéré sur la base du taux Euribor (avec un minimum à 0%), augmenté d'une marge variant selon le niveau du ratio « emprunts et dettes financières »/EBITDA des segments France Retail et E-commerce ainsi que de la holding Segisor (avec un maximum de 3,50%).
- (ii) En 2022, les autres lignes bancaires confirmées concernent Monoprix, Exito et Distribution Casino France à hauteur respectivement de 170 (dont 130 millions d'euros de ligne syndiquée note 2), 193 millions d'euros (1 000 milliards de pesos colombiens) et 20 millions d'euros dont 170 et 13 millions d'euros de lignes tirées respectivement chez Monoprix et Distribution Casino France. En février 2022, l'échéance de la ligne confirmée de 40 millions d'euros chez Monoprix a été étendue de janvier 2023 à janvier 2024 (juillet 2023 si l'emprunt High Yield de Quatrim à échéance janvier 2024 n'est pas refinancé à cette date).
 En 2021, les autres lignes bancaires confirmées concernaient Monoprix, GreenYellow et Exito à hauteur respectivement de 170 (dont 130 millions d'euros de ligne syndiquée note 2), 30 et 152 millions d'euros (700 milliards de pesos colombiens) dont 170 millions d'euros de lignes tirées chez Monoprix.
- (iii) Les autres lignes sont rémunérées selon le taux de référence (dépendant de la devise de la ligne) + une marge. En ce qui concerne Monoprix, la marge de la ligne de 130 millions d'euros varie selon l'atteinte ou non d'objectifs relatifs à la performance sociétale et environnementale et le montant du tirage.

11.3 Résultat financier

Principe comptable

Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières pendant la période, notamment les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, la charge d'intérêts attachée aux emprunts et dettes financières, les résultats de couverture économique de taux (y compris la part inefficace, le risque de crédit des contreparties et le risque de défaut propre du Groupe) et les effets de change y afférents ainsi que les coûts liés aux dettes fournisseurs conventionnés.

Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées (dont frais relatifs aux paiements CB4X chez Cdiscount), les commissions de non-utilisation des lignes de crédit (y compris frais d'émission), les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite), les intérêts financiers sur les passifs de loyers, les variations de juste valeur des dérivés actions et les pertes de valeur et résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie et équivalents de trésorerie. Cette rubrique comprend également les effets de change hors ceux portant sur les éléments constitutifs de trésorerie et équivalents de trésorerie et des emprunts et dettes financières qui sont présentés en coût de l'endettement financier net ainsi que ceux liés à la part efficace des couvertures comptables d'opérations d'exploitation qui sont présentés en résultat opérationnel.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

11.3.1 Coût de l'endettement financier net

en millions d'euros	2022	2021
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	-	-
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	61	27
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	61	27
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(642)	(449)
Coût de l'endettement financier brut	(642)	(449)
Total du coût de l'endettement financier net	(581)	(422)
Dont France Retail (i)	(213)	(267)
Dont Latam Retail	(350)	(144)
Dont E-commerce	(18)	(11)

⁽i) Dont une incidence de +51 millions d'euros en 2022 relative à l'évaluation du risque de DVA attachés aux instruments dérivés passifs (note 11.4). En 2021, comprend une incidence de -38 millions d'euros reconnue en lien avec la décomptabilisation de l'ancien Term I oan B

11.3.2 Autres produits et charges financiers

en millions d'euros	2022	2021
Total des Autres Produits Financiers	300	116
Total des Autres Charges Financières	(658)	(507)
	(358)	(391)
Gains / (Pertes) nets de change (hors opérations de financement) (i)		(11)
Variation de juste valeur des dérivés hors couverture comptable	13	11
Variation de juste valeur des actifs financiers	(11)	(6)
Intérêts financiers sur les passifs de loyers (note 7.1.2)	(343)	(313)
Coûts de non tirage, coûts de mobilisation de créances sans recours et opérations assimilées	(108)	(88)
Produits / (Charges) nets liées à l'hyperinflation en Argentine	(23)	(10)
Autres (ii)	115	28
Total autres produits et charges financiers nets	(391)	

⁽i) Dont 76 millions d'euros de gains de change et 76 millions d'euros de pertes de change en 2022 (2021 : respectivement 29 et 40 millions d'euros de gains et pertes de change)

⁽ii) En 2022, correspond principalement à l'actualisation monétaire relative à l'exclusion de l'ICMS de la base du PIS COFINS chez GPA et Sendas. En 2021 comprenait un montant de 41 millions de réais (soit 6 millions d'euros) reconnu par Sendas au titre de l'exclusion de l'ICMS de l'assiette imposable au PIS COFINS et 109 millions de réais (soit 17 millions d'euros) reconnus chez GPA (note 5.1)

11.4 Juste valeur des instruments financiers

Principe comptable

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture en utilisant généralement des techniques d'évaluation usuelles soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. Cette juste valeur intègre notamment le risque de non-exécution du Groupe ou des contreparties.

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1);
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2);
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan (par exemple les emprunts obligataires). Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

En particulier l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers dérivés intègre une composante « risque de contrepartie – Credit Value Adjustment (CVA) » pour les instruments dérivés actifs et une composante « risque de crédit propre – Debit Value Adjustment (DVA) » pour les instruments dérivés passifs.

Le risque de crédit des contreparties et le risque de défaut propre du Groupe retenus dans le calcul de la CVA et de la DVA sont déterminés sur la base des spreads de crédit des titres de dettes sur le marché secondaire ainsi que de l'évolution des Credit Default Swap(CDS). Une probabilité de perte en cas de défaut est appliquée, déterminée suivant le standard de marché.

Le groupe n'a pas retenu l'exemption prévue par IFRS 13.48 qui prévoit la possibilité pour une entité d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur la base du prix qui serait reçu pour la vente d'une position nette longue ou le transfert d'une position nette courte, dans le cas où l'entité gère ce groupe d'actifs et de passifs financiers sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou au risque de crédit.

11.4.1 Ventilation des actifs et passifs financiers par catégorie d'instrument

ACTIFS FINANCIERS

Les tableaux ci-dessous présentent le classement des actifs financiers selon les catégories de la norme IFRS 9.

		Ventilation par catégorie d'instruments					
en millions d'euros	Valeur des actifs financiers	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs financiers à la juste valeur par OCI	économique	Actifs financiers au coût amorti		
Au 31 décembre 2022							
Autres actifs non courants (i)	479	13	42	85	339		
Créances clients	854	-	95	-	759		
Autres actifs courants (i)	987	12	-	8	967		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 504	-	-	-	2 504		

		Ventilation par catégorie d'instruments					
en millions d'euros	Valeur des actifs financiers	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat Actifs financiers à la par OCI		Instruments de couverture économique et comptable	Actifs financiers au coût amorti		
Au 31 décembre 2021							
Autres actifs non courants (i)	534	33	44	29	428		
Créances clients	772	=	41	-	731		
Autres actifs courants (i)	1 381	5	-	15	1 361		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 283	-	-	-	2 283		

⁽i) Actifs non financiers exclus

PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les passifs financiers par catégorie.

	Valeur des	Ventilation par catégorie d'instruments				
En millions d'euros		Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs liés aux "PUTs" minoritaires	Instruments dérivés		
Au 31 décembre 2022						
Emprunts obligataires	5 050	5 050	-	-		
Autres emprunts et dettes financières	4 154	3 972	-	182		
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	161	-	161	-		
Passifs de loyers	5 190	5 190	-	-		
Dettes fournisseurs	6 522	6 522	-	-		
Autres dettes (i)	2 072	2 069	-	4		

	Valeur des	Ventilation par catégorie d'instruments					
En millions d'euros	passifs financiers	Passifs comptabilisés au coût amorti	Passifs liés aux "PUTs" minoritaires	Instruments dérivés			
Au 31 décembre 2021							
Emprunts obligataires	5 410	5 410	-	-			
Autres emprunts et dettes financières	3 419	3 409	-	11			
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	195	-	195	-			
Passifs de loyers	4 891	4 891	-	-			
Dettes fournisseurs	6 097	6 097	-	-			
Autres dettes (i)	2 080	2 056	-	24			

⁽i) Passifs non financiers exclus

11.4.2 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs

Les tableaux ci-dessous présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des actifs et des passifs consolidés, autres que ceux dont les valeurs comptables correspondent à des approximations raisonnables des justes valeurs tels que les créances clients, les dettes fournisseurs, les actifs et passifs sur contrat, et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

	Hiérarchie des justes valeurs						
Au 31 décembre 2022 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Prix du marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3		
Actifs	255	255	4	231	20		
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat	20	20	-	-	20		
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI	136	136	4	133	-		
Dérivés actifs de couverture économique et de juste valeur (i)	91	91	-	91	-		
Dérivés actifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net (i)	3	3	-	3	-		
Autres dérivés actifs	5	5	-	5	-		
Passifs	14 558	13 659	1 926	11 572	161		
Emprunts obligataires	5 050	4 190	1 926	2 265	-		
Autres emprunts (ii)	3 972	3 933	-	3 933	-		
Passifs de loyers	5 190	5 190	-	5 190	-		
Dérivés passifs de couverture économique et de juste valeur ⁽ⁱ⁾	182	182	-	182	-		
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net (i)	2	2	-	2	-		
Autres dérivés passifs	1	1	-	1	-		
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle (iii)	161	161	-	-	161		

	Hiérarchie des justes valeurs						
Au 31 décembre 2021 (en millions d'euros)	Valeur comptable	Juste valeur	Prix du marché = niveau 1	Modèles avec paramètres observables = niveau 2	Modèles avec paramètres non observables = niveau 3		
Actifs	166	166	5	128	33		
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat	33	33	-	-	33		
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par OCI	85	85	5	80	-		
Dérivés actifs de couverture économique et de juste valeur (i)	35	35	-	35	-		
Dérivés actifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net ⁽ⁱ⁾	8	8	-	8	-		
Autres dérivés actifs	5	5	-	5			
Passifs	13 940	13 949	3 663	10 088	197		
Emprunts obligataires	5 410	5 382	3 663	1 719	-		
Autres emprunts (ii)	3 409	3 446	-	3 443	3		
Passifs de loyers	4 891	4 891	-	4 891	-		
Dérivés passifs de couverture économique et de juste valeur (1)	11	11	-	11	-		
Dérivés passifs de couverture des flux de trésorerie et de couverture d'investissement net ⁽ⁱ⁾	24	24	-	24	-		
Autres dérivés passifs	-	=	=	-	-		
Dettes liées aux engagements de rachat sur intérêts ne donnant pas le contrôle (iii)	195	195	-	-	195		

⁽i) Les dérivés de couverture de juste valeur sont quasi intégralement adossés à des emprunts financiers

⁽ii) La juste valeur des autres emprunts a été déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés en tenant compte du risque de crédit propre du Groupe et des conditions de taux d'intérêt à la date de clôture

⁽iii) La juste valeur relative aux engagements de rachat des intérêts ne donnant pas le contrôle est déterminée en appliquant les formules de calcul du contrat et est, le cas échéant, actualisée ; ces formules sont considérées comme représentatives de la juste valeur et utilisent notamment des multiples de résultat net (note 3.4.1)

11.5 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de marché (risque de change, risque de taux d'intérêt et risque sur action), de contrepartie et de liquidité.

Le suivi et la gestion des risques financiers sont assurés par la Direction du Corporate Finance, rattachée à la Direction financière Groupe. Cette équipe gère l'ensemble des expositions financières, en coordination avec les Directions financières des principales filiales du Groupe. Elle est responsable du reporting à l'attention de la Direction Générale.

Le contrôle des politiques de financement, d'investissement de la trésorerie et de gestion des risques financiers est réalisé par la Direction du Corporate Finance Groupe en coordination avec les Directions financières des filiales, en s'appuyant sur des principes de prudence et d'anticipation, particulièrement en matière de gestion des contreparties et du risque de liquidité. Le suivi des opérations significatives est individualisé.

Un guide, établi par la Direction du Corporate Finance Groupe, spécifiant les bonnes pratiques de financement, de placement de la trésorerie et de couverture des risques financiers est diffusé aux Directions financières des filiales. Ce guide précise à la fois les principes à appliquer pour la mise en place de financement au sein des filiales, les critères de sélection des partenaires bancaires, les instruments de couverture appropriés ainsi que les niveaux d'autorisations nécessaires.

La situation des entités françaises du Groupe fait l'objet d'un suivi continu et d'un reporting hebdomadaire des positions de trésorerie réelles et prévisionnelles. Les autres risques financiers auxquels le Groupe est exposé, notamment le risque de taux, le risque de change associé aux opérations financières ou le risque de contrepartie bancaire, sont quantifiés et analysés dans le cadre d'un reporting mensuel transmis à la Direction générale, incluant également des plans d'action lorsque des risques importants sont identifiés.

Pour gérer son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change, le Groupe utilise des instruments financiers standards tels que des swaps de taux, des options de taux (caps, floors, swaptions), des swaps de devises, des opérations de change à terme et des options de change. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang. La majorité de ces opérations ou instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture.

Afin de mettre en œuvre une gestion plus dynamique et plus flexible de ses expositions de taux ou de change, le Groupe a la possibilité d'avoir une part, minoritaire et strictement encadrée, d'instruments non éligibles à la comptabilité de couverture, en ligne avec la politique en la matière d'un grand nombre de corporates.

11.5.1 Synthèse des instruments dérivés

Le tableau ci-dessous récapitule les instruments dérivés par nature du risque couvert et classification comptable :

en millions d'euros	Notes	2022	Risque de taux d'intérêt	Risque de change	Autres risques de marché	2021
Dérivés actif						
Dérivés actif - à la juste valeur par le résultat	6.8.1 - 6.9	5	-	5	-	5
Dérivés actif - couverture de flux de trésorerie	6.8.1	3	3	-	-	8
Dérivés actif - couverture économique et de juste valeur	6.8.1 - 6.9 - 11.2.1	91	91	-	-	35
Total dérivés actif		99	93	5		48
dont non courant		85	85	-	-	29
dont courant		13	8	5	-	19
Dérivés passif						
Dérivés passif - à la juste valeur par le résultat	6.10	1	-	1	-	-
Dérivés passif - couverture de flux de trésorerie	6.10	2	-	2	-	24
Dérivés passif - couverture économique et de juste valeur	11.2.1	182	165	17	-	11
Total dérivés passif		186	165	20		35
dont non courant		167	163	4	-	33
dont courant		19	3	16	-	2

Au 31 décembre 2022, les dérivés de couverture économique (non qualifiés de couverture comptable) et de juste valeur présentent un solde net de -92 millions d'euros (montant notionnel de 3 997 millions d'euros). Ils se décomposent principalement en des dérivés « risque de taux » et « risque de change » en France pour -107 millions d'euros et au Brésil pour 16 millions d'euros, pour des montants notionnels de respectivement 3 506 et 492 millions d'euros. L'intégralité de ces dérivés de taux et de change est adossée à des emprunts bancaires ou obligataires libellés soit dans la même devise soit dans une devise différente de celle de l'entité qui emprunte. L'inefficacité mesurée sur les couvertures de juste valeur n'est pas significative.

Au 31 décembre 2022, la réserve de couverture de flux de trésorerie futurs incluse dans les capitaux propres représente un solde débiteur de 7 millions d'euros net d'impôt (2021 : solde débiteur de 14 millions d'euros net d'impôt). Ces dérivés sont

liés au périmètre France et sont en relation avec des achats de marchandises dans des devises autres que l'euro (principalement le dollar), représentant une couverture d'achats futurs pour un montant notionnel de 207 millions de dollars US (194 millions d'euros – note 11.5.2). Par ailleurs, pour la Colombie, la comptabilité de couverture de flux de trésorerie, en termes de couverture de taux, est appliquée pour des emprunts à taux variables pour un montant notionnel 69 millions d'euros au 31 décembre 2022. L'inefficacité mesurée sur les couvertures de flux futurs n'est pas significative.

La juste valeur des instruments dérivés non qualifiés de couverture comptable au sens d'IFRS 9 s'élève à 5 millions d'euros au 31 décembre 2022 (2021 : 5 millions d'euros).

L'évaluation des dérivés au 31 décembre 2022 a été effectuée en prenant en compte l'ajustement de crédit de valeur (CVA) et l'ajustement de débit de valeur (DVA) conformément à IFRS 13. Un produit de 51 millions d'euros a été reconnu en 2022 à ce titre (note 11.3.1).

11.5.2 Gestion du risque de marché

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'objectif du Groupe est de gérer son exposition au risque de variation de taux d'intérêt et d'optimiser son coût de financement. La stratégie du Groupe repose donc sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à surveiller et à ajuster si nécessaire son ratio de couverture en fonction des prévisions d'évolution de taux.

Dans le cadre de sa gestion de taux, le Groupe utilise différents instruments standards. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux et des options de taux (caps, floors, swaptions). Bien qu'ils puissent ne pas être systématiquement comptabilisés en couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci-dessus.

Notamment, la dette brute de Casino, Guichard-Perrachon est principalement composée d'émissions obligataires émises à taux fixe et du Term Loan B émis à taux variable (2 940 millions d'euros et 1 425 millions d'euros de montant nominal à fin décembre 2022 respectivement - note 11.2.3). Ces émissions obligataires ont pu faire l'objet de couvertures de juste valeur à travers des swaps de taux qui les variabilisent, mis en place le plus souvent à la date d'émission.

Au 31 décembre 2022, Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un portefeuille résiduel de 40 swaps de taux contractés avec une dizaine de contreparties bancaires. La maturité de ces instruments s'échelonne entre 2023 et 2027.

Ainsi au 31 décembre 2022, le risque de taux lié à la dette obligataire de Casino, Guichard-Perrachon et au Term Loan B se décompose comme suit : 25% à taux fixe (1 089 millions d'euros), 33% à taux variable capé ou flooré (1 425 millions d'euros) et 42% à taux variable (1 852 millions d'euros).

ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le calcul de sensibilité à l'évolution des taux est présenté dans le tableau ci-dessous :

en millions d'euros	Notes	2022	2021		
Dettes obligataires à taux variable Casino Guichard Perrachon (i)		1 852	1 788		
Term Loan B Casino Guichard Perrachon (1)		1 425	1 425		
Dettes obligataires à taux variable du Brésil (ii)	11.2.3	2 261	1 712		
Autres emprunts et dettes financières à taux variable (iii) (iv) (v)	11.2.4	1 720	1 393		
Total emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières à taux variable 7 258					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.1	(2 504)	(2 283)		
Position nette à taux variable 4					
Variation de 100 points de base		48	32		
Coût de l'endettement financier net	11.3.1	581	422		
Impact variation coût de l'endettement net 8,2%					

- (i) Correspond aux dettes obligataires à taux fixe et au Term Loan B pour un montant nominal de 4 365 millions d'euros (2021 : 5 059 millions d'euros) (note 11.2.3) pour lesquelles un montant nominal de 1 852 millions d'euros (2021 : 1 788 millions d'euros) fait l'objet, après swap, d'une exposition à taux variable et 1 425 millions d'euros de Term Loan B à taux variable flooré (2021 : 1 425 millions d'euros)
- (ii) Montant nominal
- (iii) Hors intérêts courus
- (iv) Concernant le Brésil, comprend des dettes financières à taux variable pour un montant de 7 625 millions de réais (1 352 millions d'euros) (2021 : 4 645 millions de réais soit 736 millions d'euros)
- (v) Concernant la Colombie, comprend des dettes financières à taux variable pour un montant de 417 milliards de pesos (81 millions d'euros) (2021 : 589 milliards de pesos soit 128 millions d'euros)

À structure d'endettement financier net et politique de gestion constante, une hausse annuelle uniforme des taux de 100 points de base aurait conduit à une augmentation de 8,2% du coût de l'endettement (soit une hausse de 48 millions d'euros). Une baisse des taux de 100 points de base aurait conduit à une diminution de -8,2% du coût de l'endettement (soit une

baisse de 48 millions d'euros). Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

EXPOSITION AUX RISQUES DE CHANGE

Par la diversification géographique de ses activités, le Groupe est exposé au risque de conversion des bilans et comptes de résultat de ses filiales hors zone euro ainsi qu'au risque de transaction pour les opérations qui ne sont pas réalisées en euros.

Le risque de conversion (ou risque de change bilanciel) est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer le bilan, le compte de résultat et par conséquent les ratios de structure financière du Groupe, lors de la conversion en euros dans les comptes consolidés du Groupe des comptes des filiales étrangères hors zone euro. Le risque de change transactionnel est le risque par lequel une évolution défavorable des cours de change pourrait détériorer un flux de trésorerie libellés en devises.

En matière de risque de change transactionnel, la politique du Groupe vise à couvrir les expositions budgétaires hautement probables, liées principalement aux flux monétaires résultant d'achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle, notamment pour les achats de marchandises effectués en dollars US couverts par des achats à terme de devises. Il s'agit d'instruments de gré à gré négociés avec des contreparties bancaires de premier rang. La majorité de ces opérations ou instruments dérivés est éligible à la comptabilité de couverture.

Généralement, le Groupe effectue ces couvertures avec des instruments ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

En matière de risque de change financier, l'exposition de change issue des dettes financières libellées dans une autre devise que celle de l'entité emprunteuse est par ailleurs intégralement couverte, à moins que les dettes ne soient elles-mêmes documentées en comptabilité de couverture d'investissement net.

L'exposition nette du Groupe, basée sur les montants notionnels après prise en compte des couvertures, se concentre sur le dollar US (hors devises fonctionnelles des entités) :

en millions d'euros	Total exposé 2022	Dont USD	Total exposé 2021
Créances commerciales exposées	(16)	(14)	(6)
Autres actifs financiers exposés	(56)	(19)	(67)
Dérivés à la juste valeur par le résultat exposés	-	-	-
Dettes fournisseurs exposées	208	186	179
Dettes financières exposées	157	142	237
Autres passifs financiers exposés	74	74	53
Exposition brute dette / (créance)	367	370	395
Autres actifs financiers couverts	-	-	-
Dettes fournisseurs couvertes	165	151	141
Dettes financières couvertes	140	140	235
Autres passifs financiers couverts	66	66	49
Exposition nette dette / (créance)	(4)	13	(30)
Couverture d'achats futurs	194	194	190
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle exposées (i)	127	127	113

⁽i) Les variations de juste valeur (y compris les incidences liées aux variations de change) des dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle n'ont pas d'impact sur le résultat. En effet, ces transactions étant traitées comme des transactions entre actionnaires, les variations sont enregistrées en capitaux propres (note 3.4.1).

ANALYSE DE SENSIBILITE DE L'EXPOSITION NETTE APRES COUVERTURE AU RISQUE DE CHANGE

Une appréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2022 et 2021 par rapport aux devises auxquelles le Groupe est exposé, aurait des conséquences sur le résultat financier à hauteur des montants indiqués ci-dessous.

Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, sont supposées rester constantes.

en millions d'euros	2022	2021
Dollar américain	1	1
Autres devises	(2)	(4)
Impact sur le résultat financier	-	(3)

Une dépréciation de 10% de l'euro au 31 décembre 2022 et 2021 par rapport à ces devises, conduirait à des incidences de sens contraire

ANALYSE DE SENSIBILITE AU RISQUE DE CONVERSION DES COMPTES

En cas d'appréciation de 10% de l'euro par rapport aux principales devises, les incidences sur la conversion des éléments du compte de résultat et des capitaux propres des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro seraient les suivantes :

an milliona diama	20	022	2021 retraité		
en millions d'euros	Real brésilien	Peso colombien	Real brésilien	Peso colombien	
Revenus totaux	(1 222)	(312)	(985)	(268)	
ROC	(44)	(14)	(41)	(15)	
Résultat net	(9)	(3)	(7)	(8)	
Capitaux propres	(325)	(104)	(242)	(123)	

Une dépréciation de 10% de l'euro aurait eu les mêmes incidences, mais de sens contraire. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables sont supposées rester constantes.

ANALYSE DE LA TRESORERIE BRUTE PAR DEVISES

en millions d'euros	2022	%	2021	%
Euro	411	16%	523	23%
Dollar américain	37	1%	39	2%
Real brésilien	1 730	69%	1 167	51%
Peso colombien	263	11%	473	21%
Peso uruguayen	46	2%	41	2%
Autres devises	18	1%	40	2%
Trésorerie brute	2 504	100%	2 283	100%

COURS DE CONVERSION POUR UN EURO

Caura an daviaga naur un aura	2022		2021		
Cours en devises pour un euro	Clôture	Moyen	Clôture	Moyen	
Real brésilien (BRL)	5,6386	5,43763	6,3101	6,3797	
Peso colombien (COP)	5 173,70	4 471,77	4 611,32	4 426,54	
Peso argentin (ARS) (i)	190,4643	190,4643	116,7629	116,7629	
Peso uruguayen (UYP)	42,49402	43,37884	50,5625	51,5217	
Dollar américain (USD)	1,0666	1,0534	1,1326	1,1829	
Zloty polonais (PLN)	4,6808	4,6856	4,5969	4,5655	

⁽i) En application de la norme IAS 29, les états financiers de Libertad ont été convertis au taux de clôture

GESTION DU RISQUE ACTION

Au 31 décembre 2022, le Groupe ne détient pas d'investissements financiers significatifs dans des sociétés cotées autres que ses filiales ou de titres auto-détenus.

Par ailleurs, le Groupe ne détient pas d'options ou de dérivés adossés à ses propres actions. Enfin, il ne souscrit, dans le cadre de sa gestion courante de sa trésorerie, que des instruments monétaires qui ne sont pas soumis au risque action.

11.5.3 Risque de contrepartie

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie sur différents aspects : par ses activités opérationnelles, ses activités de placement de trésorerie et ses produits dérivés de couverture de taux et de change. Le Groupe surveille de façon régulière le risque de ses contreparties à l'aide de plusieurs indicateurs objectifs et assure une diversification de son exposition en privilégiant les contreparties les moins risquées (en se fondant notamment sur la notation des établissements et les engagements réciproques des contreparties avec le Groupe).

LIE AUX CREANCES CLIENTS

Risque de crédit commercial :

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

L'exposition au risque de crédit ainsi que le risque de perte de valeur estimée des créances commerciales se présentent comme suit :

	Montant -	Montant Créances clients échues à la date de clôture					
en millions d'euros	non échu	Retard n'excédant pas 1 mois	Retard compris entre 1 et 6 mois	Retard supérieur à 6 mois	Total des créances échues	Total	
Au 31 Décembre 2022							
Créances clients	641	75	84	164	324	965	
Provision / Perte attendue jusqu'à échéance	(6)	(4)	(26)	(76)	(105)	(111)	
Total valeurs nettes (note 6.7.1)	636	71	58	88	218	854	
Au 31 Décembre 2021							
Créances clients	503	135	93	150	378	882	
Provision / Perte attendue jusqu'à échéance	(5)	(10)	(8)	(88)	(105)	(110)	
Total valeurs nettes (note 6.7.1)	499	125	86	62	273	772	

LIE AUX AUTRES ACTIFS

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, notamment la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les instruments de capitaux propres, les prêts, les dépôts judiciaires versés par GPA et Sendas et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments. Le Groupe a une politique de gestion de la trésorerie qui encadre les placements de trésorerie et d'équivalents de trésorerie auprès de différentes contreparties disposant d'une notation de premier rang et dans des instruments disposant également d'une notation de premier rang.

11.5.4 Risque de liquidité

L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions de marché normales ou dans un environnement dégradé.

Cette analyse de liquidité est réalisée à la fois au niveau du périmètre France Retail (en prenant en compte la mutualisation de la trésorerie, via des accords de cash pooling, de la majorité des entités françaises contrôlées) et pour chacune des filiales internationales du Groupe.

Toutes les filiales du périmètre de la holding Casino, Guichard-Perrachon font parvenir au Groupe un reporting hebdomadaire de trésorerie et la mise en place de nouvelles sources de financement fait l'objet d'une validation de la Direction Corporate Finance.

Au 31 décembre 2022, la situation de liquidité du Groupe s'appuie sur :

- des lignes de crédit confirmées non tirées pour un montant total de 2 202 millions d'euros (dont 1 766 millions d'euros au niveau du périmètre France à plus d'un an);
- une trésorerie brute de 2 504 millions d'euros (dont 434 millions d'euros disponibles en France) ;
- un solde de 36 millions d'euros sur des comptes séquestre en France utilisable à tout moment pour le remboursement de dettes financières.

Casino Guichard-Perrachon bénéficie des financements suivants au 31 décembre 2022 (France Retail) :

- des emprunts obligataires non sécurisés pour un montant de 2 287 millions d'euros dont 400 millions d'euros d'obligations High Yield à échéance janvier 2026 et 525 millions d'euros d'obligations High Yield de maturité avril 2027;
- des obligations High Yield sécurisées de 653 millions d'euros, de maturité janvier 2024;
- un Term Loan B de 1 425 millions d'euros, de maturité août 2025.

Casino, Guichard-Perrachon peut également se financer via des titres négociables à court terme « NEU CP » ; leurs encours au 31 décembre 2022 s'élèvent à 59 millions d'euros (France Retail) ; ces financements sont réalisés dans le cadre d'un programme dont le plafond s'élève à 2 000 millions d'euros et dont la disponibilité varie en fonction des conditions de marchés et de l'appétit des investisseurs. Ce financement n'est soumis à aucun covenant financier.

Les principales actions entreprises dans la gestion du risque de liquidité sont :

- diversification des sources de financement : marchés de capitaux publics et privés, banques (ressources confirmées et non confirmées), titres négociables à court terme « NEU CP », escompte ;
- diversification des devises de financement : euro, devises fonctionnelles du Groupe, dollar US;
- maintien d'un montant de ressources confirmées excédant les engagements du Groupe à tout moment ;
- limitation des échéances de remboursement annuelles et gestion proactive de l'échéancier de remboursement;
- réalisation de cessions d'actifs, notamment sur le segment Latam Retail;
- gestion de la maturité moyenne des financements, avec, si pertinent, un refinancement anticipé de certaines ressources.

Gestion de la dette court terme

L'accès au marché des titres négociables à court terme « NEU CP » demeure soumis aux conditions de marchés et à l'appétit des investisseurs pour le crédit Casino. L'encours s'élève à 59 millions d'euros au 31 décembre 2022 (vs 308 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Par ailleurs, le Groupe effectue des cessions de créances sans recours et sans implication continue au sens IFRS 7 et effectue également des opérations de financement des fournisseurs.

Les dettes fournisseurs au 31 décembre 2022 incluent un montant de 1 217 millions d'euros (dont 520, 664 et 33 millions d'euros respectivement liés aux segments France Retail, Latam Retail et E-commerce) ayant fait l'objet d'un programme de « reverse factoring » vs 1 158 millions d'euros au 31 décembre 2021 (dont 509, 604 et 45 millions d'euros respectivement liés aux segments France Retail, Latam Retail et E-commerce).

Gestion de la dette moyen et long terme

Le Groupe continue de poursuivre une gestion proactive de ses échéances de dette en effectuant des rachats ou remboursements anticipés et en accédant au marché pour de nouvelles émissions de prêts ou obligations. La forme, la disponibilité et le calendrier de ces opérations sont dépendantes des conditions de marché.

En novembre 2022, le Groupe a procédé à une offre publique de rachat de sa souche obligataire non sécurisée à échéance janvier 2023 pour un montant nominal de 154 millions d'euros.

Enfin, le Groupe a également procédé à des rachats de ses souches obligataires au travers de rachats effectués sur les marchés financiers tout au long de l'année 2022. La totalité de ces rachats ont porté sur un montant de 226 millions d'euros de nominal dont (i) 147 millions d'euros pour l'obligation High Yield sécurisée à échéance janvier 2024, (ii) 49 millions d'euros pour l'obligation non sécurisée à échéance mars 2024 et (iii) 30 millions d'euros pour l'obligation non sécurisée à échéance janvier 2023.

Le tableau ci-dessous détaille la notation de Fitch Ratings, Moody's, de Scope Ratings et de Standard & Poor's des instruments financiers :

Notation des instruments financiers	Fitch Ratings (nouvelle notation)	Moody's	Scope Ratings	Standard & Poor's
Casino, Guichard-Perrachon	B- avec une perspective positive depuis le 25 novembre 2022	B3 avec une perspective négative depuis le 8 septembre 2022 (auparavant B3 avec une perspective stable)	B+ avec une perspective négative depuis le 27 janvier 2023 (auparavant BB- avec une perspective stable)	CCC+ avec une perspective en développement depuis le 7 octobre 2022 (auparavant B avec une perspective négative)
Emprunts obligataires sécurisés	BB- depuis le 25 novembre 2022	B2, perspective stable (le 6 août 2020)	BB- depuis le 27 janvier 2023 (auparavant BB)	B- depuis le 7 octobre 2022 (auparavant B+)
Term Loan B	BB- depuis le 25 novembre 2022	B2, perspective stable (le 6 août 2020)	BB- depuis le 27 janvier 2023 (auparavant BB)	B- depuis le 7 octobre 2022 (auparavant B+)
Emprunts obligataires non sécurisés	CCC+ depuis le 25 novembre 2022	Caa1, perspective stable (le 6 août 2020)	B depuis le 27 janvier 2023 (auparavant B+)	CCC+ depuis le 7 octobre 2022 (auparavant B)

L'émission obligataire High-Yield, émise par Quatrim, est sécurisée par les titres de L'Immobilière Groupe Casino, filiale à 100% de Quatrim, qui détient des actifs immobiliers (hors actifs immobiliers de Monoprix, de Franprix - Leader Price et certains actifs dont la cession était en cours).

Le RCF de 2 051 millions d'euros et le Term Loan B de 1 425 millions d'euros bénéficient de sûretés sur les titres, les principaux comptes bancaires et créances intra-groupes des principales filiales opérationnelles et holdings françaises du Groupe détenant les participations du Groupe en Amérique latine.

Enfin, diverses dettes pour un montant de 17 millions d'euros bénéficient de sûretés (principalement des prêts octroyés à des sociétés-magasins).

Hormis ces financements, les dettes de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales principales (GPA, Sendas, Exito et Monoprix) ne font l'objet d'aucun collatéral ni d'actifs nantis.

Financements corporate soumis à covenants

Suite à la signature de l'avenant au « RCF » de juillet 2021 et applicable dès le 30 juin 2021 en ce qui concerne les covenants (voir ci-dessus), Casino, Guichard-Perrachon est soumis sur le périmètre France Retail (hors GreenYellow) et E-Commerce aux covenants suivants sur une fréquence trimestrielle (sur la base d'agrégats 12 mois glissants) :

Nature du covenant à respecter (France et E-commerce)	Nature des financements soumis à covenants	Fréquence des tests	Résultat du covenant au 31 décembre 2022
Dette brute sécurisée (1) / EBITDA(2) <= 3,5	■ RCF de 2 051		3,1
EBITDA ⁽²⁾ / coût de l'endettement financier net ⁽³⁾ >= 2,5	millions d'euros	Trimestrielle	3,0

- (1) La dette brute sécurisée telle que définie dans la documentation bancaire ne concerne que les dettes financières bénéficiant de suretés, des segments France Retail et E-commerce tels que présentés en note 11.2.1 et de certaines holdings de GPA et Sendas présentées dans le secteur Latam Retail (notamment Segisor). Les dettes concernées au 31 décembre 2022 sont principalement (i) le Term Loan B d'un montant de 1 425 millions d'euros, (ii) les obligations High Yield pour 653 millions d'euros, et (iii) de la part tirée de la ligne « RCF » soit 50 millions d'euros au 31 décembre 2022
- (2) L'EBITDA tel que défini dans les contrats bancaires correspond au Résultat Opérationnel Courant France Retail et E-commerce, retraité (i) des dotations nettes aux amortissements et provisions, (ii) des remboursements de passifs de loyers et (iii) des intérêts financiers versés liés aux passifs de loyers calculés au périmètre France Retail et E-commerce
- (3) Le coût de l'endettement financier net tel que défini dans le contrat bancaire correspond à celui du périmètre France Retail et Ecommerce

Autres clauses et restrictions

Les documentations du RCF, du Term Loan B et des obligations High Yield, mises en place depuis 2019, incorporent des restrictions usuelles pour les emprunts de catégorie High Yield sur l'ensemble du Groupe (hors Latam et sociétés détenues à moins de 50% mais incluant certaines holdings présentées dans le secteur Latam (notamment Segisor)), portant notamment sur le versement de dividendes par Casino, Guichard-Perrachon, les ventes d'actifs tels que définis dans la documentation, l'endettement additionnel, les sûretés additionnelles ou encore les garanties émises.

Le Term Loan B et les High Yield Bonds incluent également des covenants dits « incurrence covenants » qui ne seront testés que lors de la survenance d'événements particuliers ou afin de permettre certaines transactions, notamment :

- Un « incurrence covenant » testé en cas de paiement de dividendes exceptionnels, au-delà d'un dividende ordinaire¹ comme suit : dette brute /EBITDA (France Retail + E-commerce) <3,5x
- Des covenants de levier, de levier de dette sécurisée ou de « Fixed Charge Coverage Ratio » (« FCCR »), tels que définis dans les documentations, peuvent être testés de manière indépendante ou complémentaire en fonction des différentes transactions envisagées :
 - « FCCR » : EBITDA ² / « Fixed charges » ² > 2
 - Levier de dette sécurisée : « Consolidated Leverage ²» / EBITDA ² < 2

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent généralement des clauses d'engagement et de défaut usuelles pour ce type de contrats notamment : maintien de l'emprunt à son rang (« pari passu »), limitation des suretés attribuées aux autres prêteurs (« negative pledge ») et défaut croisé (« cross default »).

L'ensemble de la documentation de financement obligataire de Casino émise jusqu'en 2018 contient des clauses de changement de contrôle, à l'exception de la documentation relative aux 600 millions d'euros de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSSDI) émis en 2005. La notion de changement de contrôle est définie par deux éléments cumulatifs :

- L'acquisition par un tiers, autre que Rallye et ses affiliés, agissant seul ou de concert, d'actions leur conférant plus de 50% des droits de vote de Casino; et
- Ce changement de contrôle provoque directement une dégradation de la notation de crédit long-terme de Casino (d'au moins un cran dans le cas où Casino n'est pas investment grade).

Les conséquences sur les financements obligataires seraient les suivantes :

- Pour les obligations issues du programme EMTN représentant un nominal cumulé au 31 décembre 2022 de 1 362 millions d'euros, chaque investisseur obligataire aurait la faculté de demander individuellement à Casino le remboursement anticipé au pair de la totalité des obligations qu'il détient;
- Pour les TSSDI émis en 2013, représentant un nominal de 750 millions d'euros, le coupon serait augmenté d'une marge supplémentaire de 5% par an et Casino aurait par ailleurs la faculté de racheter la totalité de ces titres au pair.

¹ 50% du Résultat Net Part du Groupe (RNPG) avec minimum de 100 millions d'euros par an dès 2021 et 100 millions d'euros supplémentaires utilisables en une ou plusieurs fois pendant la durée de vie des instruments

² tels que définis dans les contrats bancaires

Dans le cadre des opérations de refinancement menées depuis 2019, les différentes documentations incluent également des clauses de changement de contrôle portant sur trois entités :

- Casino Guichard Perrachon (RCF/Term Loan B/ Emprunt High Yield de Quatrim, Emprunt obligataire High Yield 2026 et 2027) : une entité autre que Rallye ou affiliée à Rallye détient plus de 50% du capital de Casino ou en cas de cessions/transferts de la quasi-totalité des actifs du Groupe ;
- Casino Finance (RCF): un tiers (autre que Rallye et ses affiliés) prend le contrôle de Casino Finance;
- Monoprix (RCF): Monoprix cesse d'être contrôlée par Casino et/ou ses Filiales ou si le pourcentage de détention ou des droits de votes (détenu par Casino et/ou ses Filiales) est inférieur à 40%.

La réalisation d'un cas de changement de contrôle offrirait la possibilité aux prêteurs d'annuler individuellement leurs engagements (limité à un tiers du nominal du RCF dans le cas d'un changement de contrôle de Monoprix). Dans le cadre de la dette obligataire High Yield, Quatrim (émetteur de l'instrument, filiale détenue à 100% par Casino, Guichard -Perrachon), devrait lancer une offre de rachat (à un prix prédéfini) à laquelle les investisseurs auront la possibilité de participer.

Financements des filiales soumis à covenants

La majorité des autres contrats de financement du Groupe contiennent des clauses imposant le respect de ratios financiers et sont principalement localisés dans les filiales Monoprix, GPA et Sendas (voir tableau ci-dessous).

Nature des financements **Filiale** Nature du covenant à respecter Fréquence des tests soumis à covenants Monoprix • Ligne de crédit syndiquée de Dette financière brute / EBITDA < 2.0 (i) Annuelle Exploitation 130 millions d'euros Dette financière nette (iii) ne doit pas être Tous les financements GPA (ii) supérieure aux capitaux propres (iv) Trimestrielle obligataires et une partie des Dette nette consolidée / EBITDA < 3,25 financements bancaires Tous les financements Dette financière nette / capitaux propres < 3,0 Sendas (ii) Trimestrielle obligataires et une partie des Dette financière nette / EBITDA < 3,0 financements bancaires

- Le covenant de Monoprix Exploitation est déterminé sur la base des comptes annuels de cette société
- L'ensemble des covenants de GPA et de Sendas s'entend sur les données consolidées
- Dette minorée de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des clients
- Capitaux propres consolidés (part du Groupe et intérêts ne donnant pas le contrôle)

Au 31 décembre 2022, ces ratios sont respectés.

EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

Ce tableau représente l'échéancier de remboursement des passifs financiers constatés au 31 décembre 2022, pour leur montant nominal y compris les intérêts et sans tenir compte de l'actualisation. Pour la partie des instruments financiers dérivés, le tableau a été élaboré sur la base des flux contractuels à payer ou à recevoir nets ou bruts selon la modalité de règlement des instruments. Lorsque le montant à payer ou à recevoir n'est pas fixe pour les instruments de taux, le montant présenté a été déterminé par référence à la courbe de taux d'intérêt prévalant à la date de clôture.

Échéance des contrats							
31 décembre 2022	Montant dû	Montant	Montant	Montant	Montant	Total des flux	Montant
	à moins	dû entre	dû entre	dû entre	dû dans 5	de trésorerie	comptabilisé
En millions d'euros	d'un an	1 et 2 ans	2 et 3 ans	3 et 5 ans	ans et plus	contractuels	au bilan
Instruments financiers passifs non dérivés :							
Emprunts obligataires et autres emprunts	1 630	2 562	3 498	2 620	723	11 032	9 022
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	129	-	12	73	-	215	161
Passifs de loyers	1 025	971	907	1 555	4 058	8 516	5 190
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	8 416	142	9	11	13	8 590	8 590
Total	11 199	3 675	4 426	4 259	4 794	28 353	22 963
Instruments financiers dérivés actifs / (passifs) :							
Dérivés de taux			4.0	_			
Contrats dérivés – reçus	26	25	12	7	-	69	
Contrats dérivés – payés	(79)	(75)	(42)	(36)	-	(232)	
Contrats dérivés - réglés en net	(27)	(15)	(11)	(13)	192	126	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés – reçus	285	13	-	-	-	298	
Contrats dérivés – payés	(283)	(14)	-	-	-	(297)	
Contrats dérivés - réglés en net	(21)	(5)	-	-	-	(26)	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés – reçus	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés – payés	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés - réglés en net	-	-	-	-	-	-	
Total	(100)	(71)	(41)	(41)	192	(62)	(87)

24 décembre 2024		Échéar	ice des co	ntrats			
31 décembre 2021 En millions d'euros	Montant dû à moins d'un an	Montant dû entre 1 et 2 ans	Montant dû entre 2 et 3 ans	Montant dû entre 3 et 5 ans	Montant dû dans 5 ans et plus	Total des flux de trésorerie contractuels	Montant comptabilisé au bilan
Instruments financiers passifs non dérivés :							
Emprunts obligataires et autres emprunts	1 668	1 410	2 137	4 396	1 153	10 765	8 819
Dettes liées aux engagements de rachat d'intérêts ne donnant pas le contrôle	133	52	-	5	12	202	195
Passifs de loyers	996	964	902	1 372	2 875	7 110	4 891
Dettes fournisseurs et autres passifs financiers	8 044	20	15	17	56	8 153	8 153
Total	10 841	2 446	3 055	5 790	4 097	26 229	22 057
Instruments financiers dérivés actifs / (passifs) :							
Dérivés de taux							
Contrats dérivés – reçus	16	9	4	3	-	33	
Contrats dérivés – payés	(11)	(8)	(5)	(4)	-	(29)	
Contrats dérivés - réglés en net	15	12	13	28	(46)	22	
Dérivés sur devise							
Contrats dérivés – reçus	374	19	-	-	-	393	
Contrats dérivés – payés	(364)	(19)	-	-	-	(383)	
Contrats dérivés - réglés en net	(11)	(16)	(3)	-	-	(29)	
Autres instruments dérivés							
Contrats dérivés – reçus	2	-	-	-	-	2	
Contrats dérivés – payés	-	-	-	-	-	-	
Contrats dérivés - réglés en net	-	-	-	-	-	-	
Total	21	(3)	9	27	(46)	8	13

Note 12 Capitaux propres et résultat par action

Principe comptable

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (intérêts ne donnant pas le contrôle des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts ne donnant pas le contrôle »).

Les transactions réalisées avec les intérêts ne donnant pas le contrôle induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts ne donnant pas le contrôle en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la justevaleur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissement.

Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et
- dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Le Groupe examine également les modalités particulières des contrats afin de s'assurer de l'absence d'obligation indirecte de rachat des instruments de capitaux propres en trésorerie, par la remise d'un autre actif financier ou encore par la remise d'actions d'une valeur sensiblement supérieure au montant de trésorerie ou de l'autre actif financier à remettre.

En particulier, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

Dès lors qu'il existe une composante « dette », cette dernière est évaluée de manière séparée et classée en « dette financière ».

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes, lorsqu'éligibles, directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle de ces actions est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice

Options sur actions propres

Les options sur actions propres sont traitées selon leurs caractéristiques comme des instruments dérivés, des instruments de capitaux propres ou des passifs financiers.

Les options qualifiées de dérivés sont enregistrées à la juste valeur par le compte de résultat. Les options qualifiées d'instruments de capitaux propres sont enregistrées en capitaux propres pour leur montant initial ; les variations de valeur ne sont pas comptabilisées. Le traitement comptable des passifs financiers est décrit dans la note 11.

12.1 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché tout en assurant la flexibilité financière nécessaire à la poursuite du développement futur de l'activité. Le Groupe cherche à optimiser de manière continue sa structure financière par un équilibre optimal entre son endettement financier net, son EBITDA et ses capitaux propres. Ainsi, il peut adapter le montant des dividendes versés aux actionnaires (en respectant les restrictions selon les documentations du RCF, du Term Loan B et des obligations High Yield – note 11.5.4), rembourser une partie du capital, procéder au rachat d'actions propres ou émettre de nouvelles actions. En ce qui concerne le rachat de ses propres actions, le Groupe procède à des achats ponctuels sur le marché. Ces actions sont acquises essentiellement en vue d'assurer le contrat de liquidité et d'animer le marché des titres, de les conserver, de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions, tout plan d'épargne ou toute attribution gratuite d'actions au profit des membres du personnel salarié du Groupe ou tout autre dispositif de rémunération en actions.

Les objectifs politiques et procédures de gestion sont demeurés identiques depuis plusieurs exercices.

En dehors des exigences légales, le Groupe n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum.

12.2 Eléments sur capital social

Au 31 décembre 2022, le capital social s'élève à 165 892 132 euros et est composé de 108 426 230 actions émises et entièrement libérées tout comme au 31 décembre 2021. Les actions ont une valeur nominale de 1,53 euro.

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement et/ou à terme, ne doit pas excéder une valeur nominale de 59 millions d'euros.

12.3 Titres donnant accès à des nouvelles actions

Le Groupe est engagé dans des plans d'attribution d'actions (note 8.3). Le Conseil d'administration a décidé de remettre aux bénéficiaires de plans d'attribution gratuite d'actions, lors de l'attribution définitive, des actions existantes de la Société.

12.4 Actions propres et d'autocontrôle

Dans le cadre des autorisations conférées par les assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe. Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 68 420, représentant 2 millions d'euros (409 967 actions représentant 14 millions d'euros au 31 décembre 2021). Elles ont été acquises principalement dans le cadre de la couverture des plans d'attribution d'actions gratuites.

Le Groupe possède un contrat de liquidité avec Rothschild Martin Maurel en conformité à la decision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 d'une enveloppe de 15 millions d'euros. Au 31 décembre 2022 et 2021, aucune action propre n'est détenue dans le cadre de ce contrat.

12.5 **TSSDI**

En début d'année 2005, le Groupe a émis 600 000 titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI) représentant une valeur de 600 millions d'euros. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois. Ces titres portent intérêt au taux de *Constant Maturity Swap* à 10 ans + 100 bp (le taux ne peut pas excéder 9%). En 2022, le coupon moyen s'est établi à 2,69% (contre 1% en 2021).

Le Groupe a procédé le 18 octobre 2013 à la mise sur le marché d'une émission obligataire hybride perpétuelle de 750 millions d'euros portant sur 7 500 titres. Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe avec une première option non exercée, le 31 janvier 2019, la suivante intervenant le 31 janvier 2024. Le coupon initial de ces titres était de 4,87% jusqu'au 31 janvier 2019. Depuis cette date, et en application du prospectus, le coupon a été revu à 3,992%. Ce taux sera revu tous les cinq ans.

En raison de leurs caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, ces instruments sont classés en capitaux propres pour un montant de 1 350 millions d'euros. Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

12.6 Composition des autres réserves

En millions d'euros	Couverture de flux de trésorerie	Couverture d'investissement net	Ecarts de conversion	Ecarts actuariels	Instruments de capitaux propres ⁽ⁱ⁾	Instruments de dette ⁽ⁱ⁾	Total autres réserves
Au 1 ^{er} janvier 2021	(43)	(1)	(2 933)	(105)	(3)	(1)	(3 087)
Variations	29	-	(30)	2	-	-	1
Au 31 décembre 2021	(14)	(1)	(2 963)	(103)	(4)	(1)	(3 086)
Variations	7	-	121	34	(30)	-	132
Au 31 décembre 2022	(7)	(1)	(2 842)	(70)	(33)	(1)	(2 955)

⁽i) Instruments évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global (OCI)

12.7 Autres informations sur les réserves consolidées

12.7.1 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion, positifs ou négatifs, sont liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

VENTILATION DES ECARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2022

	Pa	rt du Groupe		Intérêts ne	Total		
en millions d'euros	Ouverture 2022	Variation 2022	Clôture 2022	Ouverture 2022	Variation 2022	Clôture 2022	Clôture 2022
Brésil	(2 265)	147	(2 118)	(3 498)	178	(3 320)	(5 438)
Argentine	(239)	(35)	(273)	(82)	(45)	(127)	(400)
Colombie	(371)	(13)	(385)	(582)	(107)	(689)	(1 074)
Uruguay	(113)	20	(93)	(93)	46	(48)	(140)
Etats-Unis	20	-	20	1	1	2	22
Pologne	6	(2)	4	-	-	-	5
Hong-Kong	1	-	1	-	-	-	1
Autres	(2)	3	-	(1)	-	(1)	(1)
Total écarts de conversion	(2 963)	121	(2 842)	(4 256)	73	(4 183)	(7 025)

VENTILATION DES ECARTS DE CONVERSION PAR PAYS AU 31 DECEMBRE 2021

	Pai	rt du Groupe		Intérêts ne d	donnant pas	le contrôle	Total
en millions d'euros	Ouverture 2021	Variation 2021	Clôture 2021	Ouverture 2021	Variation 2021	Clôture 2021	Clôture 2021
Brésil	(2 277)	12	(2 265)	(3 515)	17	(3 498)	(5 763)
Argentine	(230)	(8)	(239)	(72)	(11)	(82)	(321)
Colombie	(342)	(29)	(371)	(481)	(101)	(582)	(953)
Uruguay	(110)	(2)	(113)	(105)	11	(93)	(206)
Etats-Unis	20	-	20	1	-	1	21
Pologne	7	(1)	6	-	-	-	6
Hong-Kong	-	1	1	-	-	-	1
Autres	(1)	(2)	(2)	(1)	(1)	(1)	(4)
Total écarts de conversion	(2 933)	(30)	(2 963)	(4 173)	(83)	(4 256)	(7 219)

12.7.2 Annexe à l'état du résultat global consolidé

en millions d'euros	2022	2021 retraité
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture (i)	8	28
Variation de juste valeur	-	40
Reclassement en stock	-	-
Recyclage en résultat	9	(2)
(Charge) ou produit d'impôt	(2)	(10)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par OCI	(1)	-
Variation nette de juste valeur	(1)	(1)
Perte de valeur	-	-
Recyclage en résultat	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	-
Ecarts de conversion (note 12.7.1)	194	(108)
Variation des écarts de conversion	173	(108)
Couverture d'investissement net	-	-
Recyclage en résultat	21	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	-
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI	(30)	-
Variation nette de juste valeur (ii)	(30)	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	-
Ecarts actuariels	34	2
Variation des écarts actuariels	46	2
(Charge) ou produit d'impôt	(11)	-
Entités mises en équivalence – quote-part des autres éléments du résultat global	2	(3)
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture – variation nette de juste valeur	2	2
Couverture de flux de trésorerie et réserve de coût de couverture – recyclage en résultat	-	-
Ecarts de conversion – variation nette		(5)
Ecarts de conversion – recyclage en résultat	-	-
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par OCI – variation nette de juste valeur		-
Ecarts actuariels – variation nette	-	-
(Charge) ou produit d'impôt	-	
Total	208	(82)

 ⁽i) La variation de la réserve de coût de couverture sur les exercices 2022 et 2021 n'est pas significative
 (ii) En 2022, correspond à la perte de valeur constatée sur la participation du Groupe dans Gorillas (note 2)

12.8 Principaux intérêts ne donnant pas le contrôle

Le tableau suivant présente le détail des principaux intérêts ne donnant pas le contrôle :

en millions d'euros	GPA ⁽ⁱ⁾	Sendas	Grupo Éxito ⁽ⁱⁱ⁾	Autres	Total
Pays	Brésil	Brésil	Colombie		
1er janvier 2021 publié	1 369		1 412	75	2 856
Incidences décision de l'IFRS IC relative aux coûts SaaS (note 1.3)	(1)		-	(1)	(2)
1 ^{er} janvier 2021 retraité	1 368		1 412	74	2 855
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱⁱ⁾	58,8%		60,2%		
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle ⁽ⁱⁱⁱ⁾	58,8%		60,2%		
Résultat net	(95)	149	87	(9)	132
Autres éléments du résultat global (iv)	14	3	(98)	(1)	(83)
Dividendes versés / à verser	11	(28)	(52)	(1)	(69)
Autres mouvements (v)	(602)	620	28	(1)	46
31 décembre 2021 retraité	697	745	1 377	62	2 880
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle (iii)	59,0%	59,0%	60,4%		
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle (iii)	59,0%	59,0%	60,4%		
Résultat net	(219)	159	45	(15)	(29)
Autres éléments du résultat global (iv)	99	126	(106)	10	129
Dividendes versés / à verser	28	(14)	(65)	(1)	(53)
Autres mouvements	255	(130)	33	(137)	20
31 décembre 2022	860	886	1 284	(82)	2 947
% de détention des intérêts ne donnant pas le contrôle (iii)	59,1%	69,5%	60,5%		
% des droits de vote des intérêts ne donnant pas le contrôle (ⁱⁱⁱ⁾	59,1%	69,5%	60,5%		
% de détention moyen sur 2022 du Groupe	41,0%	39,2%	39,6%		
% de détention du Groupe au 31 décembre 2022	40,9%	30,5%	39,5%		

⁽i) Reflète GPA hors Éxito, l'Uruguay et l'Argentine

⁽ii) Éxito y compris l'Uruguay et l'Argentine

⁽iii) Les pourcentages des intérêts ne donnant pas le contrôle mentionnés dans ce tableau s'entendent aux bornes du groupe Casino et ne comprennent pas les propres intérêts ne donnant pas le contrôle des sous-groupes. Au 31 décembre 2022, Casino détient 40,9% des intérêts et des droits de vote dans GPA et 30,5% dans Sendas qui sont consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe compte tenu d'un contrôle de fait résultant (i) d'une majorité de membres Casino nommés au Conseil d'administration et (ii) d'une dilution et dispersion des autres investisseurs (au 31 décembre 2021 : détention de 41,0% des intérêts et des droits de vote dans GPA et Sendas)

⁽iv) Les autres éléments du résultat global résultent essentiellement des écarts de conversion liés à la conversion des comptes des filiales étrangères

⁽v) En 2021, les autres mouvements chez GPA et Sendas reflètent l'opération de scission

INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES DES PRINCIPALES FILIALES PRESENTANT DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTROLE SIGNIFICATIVES

Les informations présentées dans le tableau ci-dessous sont en conformité avec les normes IFRS, ajustées le cas échéant des réévaluations de juste valeur à la date de prise ou perte de contrôle et des retraitements d'homogénéisation de principes comptables avec ceux du Groupe. Les montants sont présentés avant éliminations des comptes et opérations réciproques.

		2022		2	2021 retraité			
En millions d'euros	GPA (i)	Sendas	Grupo Éxito ⁽ⁱⁱ⁾	GPA (i)	Sendas	Grupo Éxito ⁽ⁱⁱ⁾		
Pays	Bré	SII	Colombie	Brésil	Brésil	Colombie		
Chiffre d'affaires	3 344	10 016	4 424	4 184	6 568	3 695		
Résultat net des activités poursuivies	(381)	247	53	(161)	253	131		
Résultat net des activités abandonnées	11	-	-	-	-	(3)		
Résultat net consolidé	(370)	247	53	(162)	253	129		
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans les activités poursuivies	(225)	159	45	(95)	149	88		
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans les activités abandonnées	6	-	-	-	-	(2)		
Autres éléments du résultat global	125	141	(143)	24	5	(135)		
Résultat global de l'exercice	(245)	388	(90)	(137)	258	(7)		
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	(120)	285	(61)	(82)	152	(11)		
Actifs non courants	3 563	5 227	2 477	3 426	3 001	2 530		
Actifs courants	1 493	2 536	1 165	1 522	1 327	1 272		
Passifs non courants	(2 214)	(3 425)	(489)	(2 318)	(1 743)	(526)		
Passifs courants	(1 187)	(3 062)	(1 439)	(1 254)	(1 317)	(1 421)		
Actif net	1 655	1 276	1 713	1 377	1 269	1 855		
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	860	886	1 284	697	745	1 377		
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	(231)	869	223	144	431	306		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	662	(1 256)	(193)	70	(452)	(104)		
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financements	(620)	992	(231)	(257)	(134)	(178)		
Incidence des variations monétaires sur la trésorerie	96	26	(17)	13	4	(45)		
Variation de trésorerie	(93)	632	(218)	(31)	(150)	(21)		
Dividendes versés au Groupe (ii)	7	13	-	38	10	_		
Dividendes versés aux intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'exercice (iii)	11	18	37	56	14	30		

⁽i) GPA hors Éxito, l'Uruguay et l'Argentine

12.9 Dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 10 mai 2022 a approuvé la décision de ne pas distribuer de dividendes en 2022, au titre de l'exercice 2021.

Les décisions liées aux futures distributions seront prises en fonction de la situation financière du Groupe, dans son intérêt social et dans le respect de la documentation bancaire et obligataire.

Les coupons attribuables aux porteurs de TSSDI se présentent comme suit :

en millions d'euros	2022	2021
Coupons attribuables aux porteurs de TSSDI (Impact capitaux propres)	47	36
Dont montant versé au cours de l'exercice	41	34
Dont montant à verser	7	2
Impact tableau de flux de trésorerie de l'exercice	42	35
Dont coupons attribués et payés sur l'exercice	41	34
Dont coupons attribués sur l'exercice précédent et payés sur l'exercice	2	1

⁽ii) Éxito y compris l'Uruguay et l'Argentine

⁽iii) GPA, Sendas et Éxito ont une obligation de distribuer des dividendes à hauteur de respectivement 25%, 25% et 50% du bénéfice net de l'exercice

12.10 Résultat net par action

Principe comptable

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui

- au numérateur, corrige le résultat du dividende des TSSDI;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options, actions gratuites), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

12.10.1 Nombre d'actions

Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul		2022	2021
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice			
Actions ordinaires totales		108 426 230	108 426 230
Actions ordinaires auto-détenues		(317 857)	(521 070)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution	(1)	108 108 373	107 905 160
Equivalents actions provenant des :			
Plan d'option de souscription		-	-
Instruments non dilutifs (hors marché ou couverts par des calls)		-	-
Nombre moyen pondéré d'instruments dilutifs		-	-
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché		-	-
Effet de dilution des plans d'options de souscription		-	-
Plans d'attribution d'actions gratuites		-	-
Effet de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives		-	-
Total des actions après dilution	(2)	108 108 373	107 905 160

12.10.2 Résultats attribuables aux actions ordinaires et résultat par action

			2022		2021 retraité			
en millions d'euros		Activités poursuivies	Activités abandonnées ⁽ⁱ⁾	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées (i)	Total	
Résultat net, part du Groupe		(279)	(37)	(316)	(280)	(254)	(534)	
Dividendes attribuables aux porteurs de TSSDI		(47)	-	(47)	(36)	-	(36)	
Résultat net, part du Groupe attribuable aux actions ordinaires	(3)	(326)	(37)	(363)	(316)	(254)	(570)	
Effet potentiellement dilutif des plans d'attributions d'actions gratuites		-	-	-	-	-	-	
Résultat net dilué, part du Groupe attribuable aux actions ordinaires	(4)	(326)	(37)	(363)	(316)	(254)	(570)	
Résultat de base par action, part du Groupe (en euros)	(3)/(1)	(3,02)	(0,34)	(3,36)	(2,93)	(2,36)	(5,29)	
Résultat dilué par action, part du Groupe (en euros)	(4)/(1)	(3,02)	(0,34)	(3,36)	(2,93)	(2,36)	(5,29)	

(i) Note 3.5.2

Note 13 Autres provisions

Principe comptable

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. Ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

13.1 Décomposition et variations

en millions d'euros	1 ^{er} janvier 2022	Dotations 2022	Reprises utilisées 2022	Reprises non utilisées 2022	Variation de périmètre	Variation de change	Autres	31 décembre 2022
Litiges	381	271	(90)	(61)	(1)	37	-	537
Divers risques et charges	100	34	(14)	(18)	(1)	-	2	103
Restructurations	112	48	(43)	(9)	-	-	(3)	104
Total autres provisions	592	354	(147)	(88)	(2)	37	(1)	744
dont non courant	376	235	(75)	(54)	-	37	(3)	515
dont courant	216	119	(72)	(33)	(2)	(1)	2	229

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...) ou de fiscalité indirecte.

De manière plus spécifique, les provisions pour litiges qui s'élèvent à 537 millions d'euros comprennent 485 millions d'euros de provisions relatives au Brésil (note 13.2) dont les dotations, reprises utilisées et reprises non utilisées afférentes s'élèvent respectivement à 227, 74 et 52 millions d'euros.

13.2 Détail des provisions pour litiges du Brésil

en millions d'euros	Litiges PIS / Cofins / CPMF ⁽ⁱ⁾	Autres litiges fiscaux (ii)	Litiges salariaux	Litiges civils	Total
31 décembre 2022	58	253	134	40	485
Dont GPA	53	248	118	36	456
Dont Sendas	5	5	15	4	29
31 décembre 2021	45	197	66	37	345
Dont GPA	33	192	55	33	313
Dont Sendas	12	5	11	4	32

⁽i) TVA et taxes assimilées

Dans le cadre des litiges présentés ci-dessus et ci-après en note 13.3, GPA et Sendas contestent le paiement de certains impôts, cotisations et obligations salariales. Dans l'attente des décisions définitives des tribunaux administratifs, ces diverses contestations ont donné lieu à des versements au titre de dépôts judiciaires présentés en « autres actifs non courants » (note 6.9.1). À ces versements, s'ajoutent les garanties données par GPA et Sendas, présentées en engagements hors bilan (note 6.11.1).

⁽ii) Taxes indirectes (ICMS principalement)

	31 décembre 2022								
en millions d'euros	Dépôts judiciair	res versés ⁽ⁱ⁾	Actifs immobilis en garan		Garanties bancaires				
	GPA	Sendas	GPA	Sendas	GPA	Sendas			
Litiges fiscaux	86	2	101	-	1 718	124			
Litiges salariaux	37	6	-	-	177	16			
Litiges civils et autres	12	2	2	-	73	90			
Total	135	10	103	-	1 968	230			

			31 décemb	re 2021			
en millions d'euros	Dépôts judiciair	es versés ⁽ⁱ⁾	Actifs immobilis		Garanties bancaires		
	GPA	Sendas	GPA	Sendas	GPA	Sendas	
Litiges fiscaux	79	10	115	-	1 573	100	
Litiges salariaux	33	8	-	-	183	16	
Litiges civils et autres	4	1	1	-	78	35	
Total	116	19	116	-	1 834	151	

⁽i) Voir note 6.9.1

13.3 Passifs et actifs éventuels

Le Groupe est engagé dans le cours normal de ses activités dans un certain nombre de litiges et arbitrages avec des tiers, des organismes sociaux ou l'administration fiscale de certains pays (dont principalement le Brésil – voir ci-dessous - et à hauteur de 41 millions d'euros au titre de contentieux avec les douanes et l'URSSAF du périmètre France Retail).

Comme indiqué en note 3.3.5, il n'existe pas de passifs éventuels significatifs dans les entreprises associées et les coentreprises.

Assignations par la DGCCRF d'AMC et d'INCAA et enquêtes des autorités de la concurrence française et européenne

En février 2017, le ministre de l'Économie, représenté par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a assigné AMC et les enseignes du groupe Casino devant le Tribunal de commerce de Paris en remboursement à 41 fournisseurs d'une somme globale de 22 millions d'euros portant sur une série d'avoirs émis en 2013 et 2014, assorti d'une amende civile de 2 millions d'euros.

Par jugement rendu le 27 avril 2020, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la DGCCRF pour la majorité de ses demandes, a jugé que les manquements allégués concernant 34 fournisseurs n'étaient pas démontrés et n'a fait droit que partiellement aux demandes de la DGCCRF concernant les 7 autres fournisseurs. Au final, AMC a été condamnée au remboursement d'avoirs émis en 2013 et 2014 par 7 fournisseurs portant sur un montant de 2 millions d'euros, ainsi qu'au versement d'une amende civile d'1 million d'euros.

Cependant, la DGCCRF a interjeté appel de ce jugement en janvier 2021. L'exécution provisoire n'a pas été demandée et l'appel est donc suspensif.

La procédure judiciaire est toujours en cours et le groupe Casino maintient sa position quant au respect de la réglementation en vigueur dans le cadre de ses négociations avec les fournisseurs concernés. Sur cette base appuyée par l'avis de son conseiller juridique, le Groupe considère que le risque sur les comptes est limité.

De plus, la centrale de négociation commune d'Intermarché et Casino, la société INCA Achats et chacune de ses mères respectives ont été assignées le 11 avril 2017 pour déséquilibre dans la relation économique et pratiques commerciales abusives en 2015 à l'encontre de 13 multinationales du secteur de l'hygiène-parfumerie, assortie d'une demande d'amende civile de 2 millions d'euros.

Le Tribunal de Commerce de Paris a rendu son jugement le 31 mai 2021 et a condamné Casino à une amende civile de 2 millions d'euros. Le Groupe a interjeté appel le 12 juillet 2021 devant la cour d'appel de Paris et maintient sa position quant au respect de la réglementation en vigueur dans le cadre de ses négociations avec les fournisseurs concernés. Néanmoins, l'exécution provisoire ayant été accordée, l'amende a dû être soldée en décembre 2021.

Enfin, en février 2017, la Commission européenne a conduit des opérations de visite et saisies dans les locaux des sociétés Casino, Guichard-Perrachon Achats Marchandises Casino – A.M.C. (anciennement E.M.C. Distribution) et Intermarché-Casino Achats (INCA-A) concernant les marchés de l'approvisionnement en biens de consommation courante, de la vente de services aux fabricants de produits de marque et de vente aux consommateurs de biens de consommation courante. En outre, en mai 2019, la Commission européenne a procédé à de nouvelles opérations de visite et saisies dans les locaux des mêmes sociétés (sauf INCA-A, qui a depuis cessé son activité et est en cours de liquidation).

Le 5 octobre 2020, le Tribunal de l'Union européenne a rendu un arrêt annulant partiellement les opérations de visite et saisies intervenues en février 2017. Cet arrêt fait actuellement l'objet d'un pourvoi des sociétés plaignantes devant la Cour

Aucune communication de griefs n'a été adressée par la Commission européenne.

⁽ii) Voir note 6.11.1

de Justice de l'Union européenne visant à obtenir l'annulation totale des opérations de 2017 et des recours contre les opérations de visite et saisies de mai 2019 sont actuellement pendants devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 14 juillet 2022, l'avocat général a rendu ses conclusions recommandant à la Cour d'annuler catégoriquement l'enquête de la Commission diligentée en 2017 et, par transitivité, celle de 2019. La procédure demeure pendante jusqu'au rendu de l'arrêt de la Cour de Justice dans les prochaines semaines.

Arbitrage entre GPA et Peninsula

Le 12 septembre 2017, GPA a reçu une demande d'arbitrage de la part de Fundo de Investimento Imobiliário Peninsula ("Península") afin de discuter du mode de calcul des charges de location et d'autres sujets opérationnels liés à des contrats de location portant sur des magasins détenus par Peninsula et exploités par GPA. Les contrats concernés ont une durée de 20 ans depuis 2005 et sont renouvelables pour une nouvelle période de 20 ans à la seule discrétion de GPA; ces contrats définissent le calcul des loyers.

Le 7 juillet 2021, GPA a annoncé avoir conclu un accord amiable avec Fundo de Investimento Imobiliário Peninsula ("Península") permettant de solder les différents entre les parties tout en maintenant la pérennité des baux et en modifiant les modalités des contrats dorénavant plus adaptées aux conditions actuelles du marché. Cet accord s'est traduit comptablement par une réévaluation du droit d'utilisation au titre de ces contrats de location et du passif de loyer.

Litige entre Cnova et Via Varejo

Le 31 octobre 2016, en amont de l'annonce de décision de GPA d'engager le processus de cession de sa participation dans Via Varejo, Via Varejo a concrétisé son rapprochement avec Cnova Brésil qui représentait l'activité e-commerce au Brésil à l'issue duquel Via Varejo a acquis 100 % de Cnova Brésil auprès de Cnova N.V (« Cnova »). Cet accord contenait, entre autres, des clauses habituelles d'indemnisation au titre de garantie de passif.

En septembre 2019, Via Varejo a notifié à Cnova un appel en garantie pour un montant non documenté d'environ 65 millions de réais (11 millions d'euros), concernant des litiges sociaux et clients. Suite à cette notification, Cnova et Via Varejo ont échangé des informations dans le but d'analyser l'existence et, le cas échéant, l'étendue de la demande d'indemnisation. Compte tenu de la longue analyse en cours et des discussions potentielles qui vont en découler, Cnova n'était pas en mesure de déterminer l'étendue de son exposition à ce risque. Le 20 juillet 2020, Cnova a reçu une notification indiquant que Via Varejo avait débuté la procédure d'arbitrage. Le 22 janvier 2021, Via Varejo a soumis sa déclaration dans le cadre de cette procédure mais aucune nouvelle preuve n'a été apportée au dossier. Début mars 2022, Cnova a reçu un rapport de l'expert nommé par le tribunal ; ce rapport indique (i) qu'un nombre important de demandes ne répondent pas aux critères d'éligibilité tels que décrits dans l'accord et (ii) que le montant de 65 millions de réais doit être diminué de la contribution de Via Varejo de 22% et d'environ 25 millions de réais de franchise. Par ordonnance rendue en juillet 2022, le tribunal a chargé l'expert d'effectuer des examens complémentaires sur 19 700 demandes de tiers. La décision finale du tribunal doit être rendue courant 2023. La direction de Cnova ainsi que leurs conseils ont analysé le rapport de l'expert et ont estimé le risque résiduel comme non matériel.

Passifs fiscaux, sociaux et civils éventuels au Brésil

en millions d'euros	2022	Dont GPA	Dont Sendas	2021	Dont GPA	Dont Sendas
INSS (cotisations sociales patronales liées au régime de protection sociale)	113	109	4	100	91	9
IRPJ - IRRF et CSLL (impôts sur les bénéfices)	253	145	109	195	119	76
PIS, COFINS et CPMF (TVA et taxes assimilées) ISS, IPTU et ITBI (impôt sur les services,	936	820	115	835	739	97
impôt sur la propriété immobilière urbaine et impôt sur les opérations immobilières)	26	23	3	25	22	2
ICMS (TVA)	1 143	951	192	974	795	179
Litiges civils	71	63	8	59	52	7
Total	2 542	2 111	431	2 188	1 819	369

GPA et Sendas ont recours à des sociétés de conseils dans le cadre de litiges fiscaux, dont les honoraires dépendent de la résolution des litiges en faveur de la société. Au 31 décembre 2022, le montant estimé s'élève à 25 et 2 millions d'euros respectivement pour GPA et Sendas, soit un montant total de 28 millions d'euros (31 décembre 2021 : 25 et 2 millions d'euros respectivement, soit un montant total de 27 millions d'euros).

Par ailleurs, Casino a accordé à GPA une garantie spécifique qui porte sur des notifications reçues de l'administration pour un montant cumulé au 31 décembre 2022 de 1 922 millions de réais, soit 341 millions d'euros (31 décembre 2021 : 1 467 millions de réais), intérêts et pénalités compris et sur lesquelles Casino s'engage à indemniser sa filiale à hauteur de 50% du préjudice que cette dernière subirait pour autant que ce préjudice soit définitif. Sur la base de l'engagement donné par Casino à sa filiale, l'exposition ressort à 961 millions de réais, soit 170 millions d'euros (31 décembre 2021 : 734 millions de réais, soit 116 millions d'euros). Les risques sous-jacents sont considérés possibles ; à ce titre, aucune provision n'est constatée dans les comptes.

Actifs éventuels du Brésil

Exclusion de l'ICMS du calcul des taxes PIS et COFINS

Depuis l'adoption du régime non-cumulatif des crédits de taxes PIS et COFINS, GPA et Sendas défendent le droit de déduire la taxe ICMS de la base de calcul de ces deux taxes. Le 15 mars 2017, la Cour suprême fédérale brésilienne (STF) a statué sur le fait que l'ICMS devait être exclu de la base de calcul des taxes PIS et COFINS, donnant ainsi droit à la thèse défendue par GPA et Sendas.

GPA a obtenu le 29 octobre 2020 la décision définitive et positive de son action principale initiée en 2003. Sur la base de cette décision de justice, GPA a considéré que l'incertitude qui la conduisait à considérer, jusqu'alors, cet actif comme « éventuel » selon les principes d'IAS 37, s'est éteinte et a reconnu dans les comptes 2020 un crédit de taxes, net de provisions, de 1 608 millions de réais (soit un produit de 273 millions d'euros) dont 995 millions de réais (soit 169 millions d'euros) reconnus en chiffre d'affaires et 613 millions de réais (soit 104 millions d'euros) en « Autres produits financiers ». Sur l'année 2021, GPA a réévalué le montant des crédits fiscaux reconnus en 2020 et a, à ce titre, repris la provision qui avait été constituée en 2020 pour un montant de 280 millions de réais (soit 44 millions d'euros) (notes 5.1 et 11.3.2). Le 16 juillet 2021, Sendas a obtenu la décision favorable à son jugement individuel. Dans le cadre de cet événement, associé à la décision du tribunal suprême fédéral brésilien (STF) de mai 2021 décrit dans la note 5.1, Sendas a considéré que l'incertitude qui la conduisait à considérer, jusqu'alors, cet actif comme « éventuel » selon les principes d'IAS 37, s'est éteinte et a reconnu en 2021 un crédit de taxes de 216 millions de réais (soit 34 millions d'euros), dont 175 millions de réais (soit 28 millions d'euros) en chiffre d'affaires et 41 millions de réais (soit 6 millions d'euros) en autres produits financiers.

Par ailleurs, et conformément aux accords d'actionnaires entre GPA et la famille Klein suite à la création de Via Varejo, toujours en vigueur au 31 décembre 2022, GPA a légalement le droit d'obtenir de Via Varejo le remboursement des mêmes crédits fiscaux que ceux mentionnés ci-dessus, au titre de son ancienne filiale Globex, pour la période allant de 2003 à 2010. Via Varejo ayant obtenu un jugement en dernière instance de son procès vis-à-vis de l'administration fiscale en mai 2020, GPA a en conséquence un droit inconditionnel envers Via Varejo pour le remboursement de ces crédits fiscaux. GPA avait reconnu en 2020 à ce titre un montant brut de 231 millions de réais en résultat (soit 39 millions d'euros). Suite à la justification complète par Via Varejo, GPA ne considère plus ces crédits fiscaux comme un actif éventuel, et a en conséquence reconnu un montant complémentaire de 278 millions de réais (soit 51 millions d'euros) au 31 décembre 2022 présenté en résultat des activités abandonnées.

Note 14 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères (principalement Rallye, Foncière Euris, Finatis, Euris et Euris Holding)
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales (note 17)
- les entreprises associées (note 3.3)
- les coentreprises (note 3.3)
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction (note 8.4)

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. La Société et ses filiales bénéficient de l'assistance en matière stratégique de la société Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle des conventions de conseil et d'assistance en matière stratégique ont été conclues. Elles bénéficient également d'autres prestations courantes de la part d'Euris et de Foncière Euris (mise à disposition de personnel et de locaux). Le montant enregistré en charge sur l'exercice relatif à ces conventions envers Casino et ses filiales s'élève à 4,3 millions d'euros dont 4 millions d'euros au titre de l'assistance en matière stratégique et 0,3 million d'euros au titre de la mise à disposition de personnel et de locaux.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif.

Note 15 Evénements postérieurs à la clôture

Etude d'un projet de cession d'une partie de la participation dans Assaí

Afin d'accélérer son désendettement, le groupe Casino a annoncé le 7 mars 2023 avoir engagé l'étude d'un nouveau projet de cession d'une partie de sa participation dans Assaí pour un montant d'environ 600 millions de dollars qui pourrait, le cas échéant, être augmenté en fonction des conditions de marché.

Aucune décision définitive n'a été prise sur ce projet d'opération qui prendrait la forme d'un placement secondaire.

Signature d'un accord d'exclusivité entre TERACT et le groupe Casino en vue de créer le leader français de la distribution responsable et durable

Le 9 mars 2023, le groupe Casino et TERACT ont annoncé entrer en exclusivité en vue de conclure un accord engageant afin de créer le leader français de la distribution responsable et durable. Les discussions exclusives portent sur la création de deux entités distinctes :

- Une entité, contrôlée par Casino, qui regrouperait les activités de distribution en France. Le groupe Casino apporterait ainsi au nouvel ensemble plus de 9 100 magasins, son leadership incontesté dans la proximité, la force de ses enseignes, son offre digitale et ses bonnes pratiques RSE. TERACT apporterait son savoir-faire et son expertise dans l'exploitation des jardineries-animaleries et l'alimentaire ;
- Une entité nouvelle, nommée TERACT Ferme France, contrôlée par InVivo, en charge de l'approvisionnement en produits agricoles, locaux et en circuit court permettant la promotion des territoires et une meilleure valorisation des productions agricoles. TERACT Ferme France bénéficiera d'une proximité forte avec le monde agricole au travers du groupe InVivo, son actionnaire majoritaire.

L'opération valoriserait les activités mises en commun par le groupe Casino et TERACT à un poids relatif respectivement de 85% et 15% en valeur d'entreprise, avant prise en compte de la structure de bilan du nouvel ensemble.

Afin de pouvoir mettre en oeuvre un plan de croissance ambitieux, le nouvel ensemble se doterait d'un niveau de fonds propres supplémentaires de l'ordre de 500 millions d'euros. A ce titre, dans une démarche conjointe, Casino et les actionnaires de référence de TERACT ont d'ores et déjà engagé des discussions avec un certain nombre d'investisseurs désireux de rejoindre le nouveau tour de table actionnarial.

La composition des organes de gouvernance et de direction des deux entités associerait étroitement les actionnaires de référence du groupe Casino et de TERACT, ainsi que leurs équipes.

Ce projet reste conditionné à la conclusion d'un accord engageant entre le groupe Casino et TERACT, qui pourrait être atteinte avant la fin du second trimestre 2023. Ce projet serait soumis à la consultation des instances représentatives du personnel des deux groupes ainsi qu'aux gouvernances respectives du groupe Casino, de TERACT et d'InVivo. L'accord engageant ferait l'objet à sa signature d'une nouvelle communication au marché et serait soumis à l'approbation des autorités de concurrence et des actionnaires et créanciers des deux parties.

Note 16 Honoraires des Commissaires aux comptes

Honoraires des Commissaires aux comptes de l'exercice 2022 (en milliers d'euros)	KPMG	Deloitte
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	3 901	5 190
Services autres que la certification des comptes	1 235	1 657
TOTAL	5 136	6 847

Les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes à Casino, Guichard-Perrachon, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'émission d'attestations et de rapports de procédures convenues portant sur des données issues de la comptabilité ou portant sur le contrôle interne.

Note 17 Principales sociétés consolidées

Au 31 décembre 2022, le groupe Casino comprend 1 287 sociétés consolidées. Les principales sont les suivantes :

	2022		2021			
Sociétés	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Casino, Guichard-Perrachon SA			Société mère			Société mère
France - Distribution						
Achats Marchandises Casino (« AMC »)	100	100	IG	100	100	IG
Casino Carburants	100	100	IG	100	100	IG
Casino Services	100	100	IG	100	100	IG
Casino International	100	100	IG	100	100	IG
Distribution Casino France (« DCF »)	100	100	IG	100	100	IG
Distridyn	49,99	49,99	MEE	49,99	49,99	MEE
Easydis	100	100	IG	100	100	IG
Floréal	100	100	IG	100	100	IG
Geimex	100	100	IG	100	100	IG
AUXO Achats Alimentaires	30	30	MEE	30	30	MEE
AUXO Achats Non-Alimentaires	70	70	MEE	70	70	MEE
Groupe Monoprix						
Les Galeries de la Croisette	100	100	IG	100	100	IG
Monoprix	100	100	IG	100	100	IG
Monoprix Exploitation	100	100	IG	100	100	IG
Monoprix On Line (ex Sarenza)	-	-	.0	100	100	IG
Monop'	100	100	IG	100	100	IG
Naturalia France	100	100	IG	100	100	IG
Société Auxiliaire de Manutention Accélérée						
de Denrées Alimentaires "S.A.M.A.D.A."	100	100	IG	100	100	IG
Société L.R.M.D.	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Franprix – Leader Price						
Cofilead	100	100	IG	100	100	IG
Distribution Franprix	100	100	IG	100	100	IG
Distribution Leader Price	100	100	IG	100	100	IG
Franprix Holding	100	100	IG	100	100	IG
Franprix – Leader Price Holding	100	100	IG	100	100	IG
Franprix – Leader Price Finance	100	100	IG	100	100	IG
Holding Ile-de-France 2	100	100	IG	100	100	IG
Holdi Mag	100	100	IG	100	100	IG
Pro Distribution	72,5	72,5	IG	70	70	IG
Sarjel	100	100	IG	100	100	IG
Sédifrais	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Codim						
Codim 2	100	100	IG	100	100	IG
Hyper Rocade 2	100	100	IG	100	100	IG
Pacam 2	100	100	IG	100	100	IG
Poretta 2	100	100	IG	100	100	IG
Prodis 2	100	100	IG	100	100	IG
Immobilier et Energie						
GreenYellow	-	_	-	72,36	72,36	IG
GreenYellow Holding	11,81	11,81	MEE	•	-	-
L'Immobilière Groupe Casino	100	100	IG	100	100	IG
Sudéco	100	100	IG	100	100	IG
Uranie	100	100	IG	100	100	IG

			2022			2021	
Sociétés		% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Groupe Mercialys							
Mercialys (société cotée)		-	-	-	16,86	16,86	MEE
Autres activités							
Floa Bank		-	-	-	50	50	MEE
Casino Finance		100	100	IG	100	100	IG
ExtenC		100	100	IG	100	100	IG
Perspecteev		49	49	MEE	49	49	MEE
RelevanC		100	100	IG	100	100	IG
Inlead		100	91,31	IG	100	91,31	IG
Infinity Advertising		50	50	MEE	50	50	MEE
IRTS		100	100	IG	100	100	IG
Global Retail Services		50	50	MEE	50	50	MEE
E-commerce							
Groupe Cnova N.V. (société cotée)		99,48	78,83	IG	99,48	78,87	IG
Cdiscount		100	78,89	IG	100	78,94	IG
C-Logistics		100	82,21	IG	100	82,24	IG
Cnova Pay		100	78,83	IG	100	78,87	IG
International – Pologne							
Mayland Real Estate		100	100	IG	100	100	IG
International – Brésil							
Wilkes		100	100	IG	100	100	IG
Groupe GPA (société cotée)	(iii)	40,92	40,92	IG	41,04	41,04	IG
Financeira Itaú CBD S.A. – Crédito, Financiamento e Investimento ("FIC")	(i) (ii)	25	17,88	MEE	25	17,88	MEE
GPA Malls & Properties Gestão de Ativos e Serviços. Imobiliários Ltda. ("GPA M&P")	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Novasoc Comercial Ltda. ("Novasoc")	(i)	100	100	IG	100	100	IG
Sendas Distribuidora S.A. ("Sendas") (société cotée)	(iii)	30,51	30,51	IG	41,02	41,02	IG
Financeira Itaú CBD S.A. – Crédito, Financiamento e Investimento ("FIC")	(i) (ii)	25	17,88	MEE	25	17,88	MEE
International – Colombie, Uruguay et Argentine							
Groupe Éxito (société cotée)	(vii)	96,52	39,50	IG	96,57	39,64	IG
Éxito Industrias S.A.S.	(iv)	97,95	97,95	IG	97,95	97,95	IG
Trust Viva Malls	(iv) (vi)	51	51	IG	51		IG
Trust Viva Villavincencio	(iv)	51	26,01	IG	51	26,01	IG
Trust Barranquilla	(iv)	90	45,90	IG	90	45,90	IG
Logistica y transporte de Servicios S.A.S	(iv)	100	100	IG	100	100	IG
Tuya SA	(iv)	50	50	MEE	50	50	MEE
Grupo Disco (Uruguay)	(iv) (v)	75,10	62,49	IG	75,10	62,49	IG
Devoto (Uruguay)	(iv)	100	100	IG	100	100	IG
Libertad (Argentine)	(iv)	100	100	IG	100	100	IG

		2022			2021	
Sociétés	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Holdings – France et International						
Casino Participations France	100	100	IG	100	100	IG
Forézienne de Participations	-	-	-	100	100	IG
Géant Holding BV	100	100	IG	100	100	IG
Géant International BV	100	100	IG	100	100	IG
Gelase	100	39,50	IG	100	39,62	IG
Helicco	100	100	IG	100	100	IG
Intexa (société cotée)	98,91	97,91	IG	98,91	97,91	IG
Quatrim	100	100	IG	100	100	IG
Segisor SA	100	100	IG	100	100	IG
Tevir SA	100	100	IG	100	100	IG
Tonquin BV	100	100	IG	100	100	IG

- Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par GPA et Sendas
- La société FIC finance les achats des clients de GPA et Sendas. Cette entité résulte d'un partenariat entre Banco Itaú Unibanco S.A ("Itaú Unibanco") et GPA et Sendas, et est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, GPA et Sendas n'exerçant qu'une influence notable sur l'orientation des politiques opérationnelles et financières
- 10,44% du capital de Sendas a été cédé le 2 décembre 2022 (notes 2 et 3.1.4)
- Les pourcentages d'intérêts correspondent aux pourcentages détenus par le sous-groupe Éxito
- Éxito a signé le 27 avril 2015 un accord contractuel d'une durée initiale de 2 ans lui octroyant plus de 75% des droits de vote et ainsi le contrôle exclusif sur les décisions stratégiques du Groupe Disco. Cet accord a fait l'objet le 29 décembre 2016 d'une extension jusqu'au 30 juin 2019 qui a été automatiquement renouvelé jusqu'au 30 juin 2021. Un nouvel accord a été signé en août 2021 conférant à Exito 75% des droits de votes et lui octroyant le contrôle (note 3.1)
- L'accord entre les parties précise le fonctionnement de la gouvernance du trust où Éxito est majoritaire et, en particulier, accorde des droits à FIC sur certaines décisions de Viva Malls, comme les acquisitions ou les cessions au-delà d'un certain seuil ou les modalités de fixation des budgets et plans à long terme. L'accord prévoit également qu'Éxito soit le prestataire exclusif de la gestion immobilière, des services administratifs et de commercialisation de Viva Malls dans des conditions de marché. L'analyse de la substance des droits accordés a permis de confirmer que ces derniers relèvent de la protection de l'investissement effectué par FIC et consécutivement qu'Éxito contrôle l'entité Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe en Amérique Latine réalisée fin 2019, GPA détient 96,52% d'Exito

Note 18 Normes et interprétations publiées mais non encore entrées en vigueur

Textes adoptés par l'Union européenne à la date de clôture mais non encore entrés en vigueur

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants, adoptés par l'Union européenne mais non entrés en vigueur au 1er janvier 2022.

Norme	Description de la norme
(date d'application pour le Groupe)	
Amendement à IAS1 et au guide d'application pratique de la matérialité Information à fournir sur les principes et méthodes comptables (1er janvier 2023)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils ont pour objectif d'aider les entreprises à identifier les informations utiles à fournir aux utilisateurs des états financiers sur les méthodes comptables.
Amendement à IAS 8 Définition d'une estimation comptable (1er janvier 2023)	Ces amendements sont d'application prospective. Ils visent à faciliter la distinction entre les méthodes comptables et les estimations comptables. Dans sa nouvelle définition, les estimations comptables sont des montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à des incertitudes en ce qui concerne leur évaluation.
Amendement à IAS 12 Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (1er janvier 2023)	Ces amendements sont d'application rétrospective limitée à la première période comparative présentée. Ils précisent la manière dont les entités doivent comptabiliser les impôts différés sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement. Ils précisent notamment que l'exemption de comptabilisation d'un impôt différé lors de la comptabilisation initiale d'un actif et d'un passif ne s'applique pas à ces transactions.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Textes non adoptés par l'Union européenne à la date de clôture

L'IASB a publié les normes, amendements de normes et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et qui sont applicables au Groupe :

Norme	Description de la norme
(date d'application pour le Groupe sous réserve de l'adoption par l'UE)	
Amendements à IAS 1 classement des passifs en tant que passifs courants et non courants	Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils visent à clarifier la façon de classer les dettes et les autres passifs comme courants ou non courants.
(1er janvier 2024)	
Amendements à IAS 1 Passifs non courants assortis de clauses restrictives (covenants) (1er janvier 2024)	Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils précisent que les clauses restrictives à respecter après la date de clôture ne doivent pas affecter la classification de la dette en courant ou non courant à la date de clôture. En revanche, une information sur les dettes à long terme assorties de clauses restrictives est à fournir dans les notes aux états financiers.
Amendements IFRS16 Obligation locative découlant d'une cession-bail (1er janvier 2024)	Ces amendements sont d'application rétrospective. Ils apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure de la dette de location résultant de transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. En particulier le vendeur preneur doit déterminer les paiements de loyers de façon à ne comptabiliser aucun gain ou perte lié au droit d'utilisation conservé.

Ces interprétations et amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Casino Guichard-Perrachon	
Société Anonyme	
1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT-ETIENNE	
Rapport des Commissaires aux comptes s	ur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2022	

DELOITTE & ASSOCIES

Tour Majunga
6, place de la Pyramide
92908 Paris - La Défense cedex
S.A.S. au capital de € 2 188 160
572 028 041 R.C.S. Nanterre

commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

KPMG S.A.

Tour Eqho 2, Avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris la Défense Cedex S.A. au capital de € 5 497 100 775 726 417 R.C.S. Nanterre

commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre

Casino Guichard-Perrachon

Société Anonyme 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT-ETIENNE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée générale de la société Casino, Guichard-Perrachon,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque identifié

Notre réponse

Se référer aux notes 3 « Périmètre de consolidation », 10.1 « Goodwill » et 10.5 « Dépréciation des actifs non courants » de l'annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2022, les valeurs nettes comptables des goodwill inscrites dans l'état de la situation financière consolidée s'élèvent à 6 933 millions d'euros, soit environ 21,9% du total des actifs consolidés.

Dans le cadre de l'évaluation de ces actifs, le Groupe réalise des tests de dépréciation sur les goodwill au moins une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié selon les modalités décrites dans les notes 10.1 et 10.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré que l'évaluation des valeurs d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill constitue un point clé de l'audit en raison :

- Du caractère significatif des goodwill dans les comptes consolidés;
- De l'importance des estimations sur lesquelles repose la détermination de leur valeur d'utilité, incluant les prévisions de chiffres d'affaires et d'EBITDA, les taux d'actualisation et les taux de croissance à l'infini utilisés pour la détermination de la valeur terminale :
- De la sensibilité de l'évaluation de ces valeurs d'utilité à certaines hypothèses.

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie mise en œuvre par le Groupe avec les normes comptables en vigueur.

Nous avons également apprécié les principales estimations qui sous-tendent l'évaluation de la valeur d'utilité, lorsqu'elle est déterminée sur la base de flux de trésorerie futurs actualisés, en particulier :

- La concordance des projections de flux de trésorerie avec les budgets et plans moyen terme établis sous la responsabilité du Conseil d'administration, ainsi que la cohérence des prévisions de chiffres d'affaires et d'EBITDA avec les performances historiques du Groupe, dans le contexte économique dans lequel le Groupe inscrit ses activités;
- Les modalités et les paramètres retenus pour la détermination des taux d'actualisation et des taux de croissance à l'infini appliqués aux flux de trésorerie estimés. Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons recalculé les taux d'actualisation à partir des dernières données de marché disponibles et comparé les résultats obtenus avec (i) les taux retenus par le Groupe et (ii) les taux observés sur plusieurs acteurs évoluant dans le même secteur d'activité que le Groupe;
- Les scénarios de sensibilité retenus par le Groupe dont nous avons vérifié l'exactitude arithmétique.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et notamment celles relatives aux analyses de sensibilité.

Respect des ratios bancaires relatifs au crédit syndiqué corporate « RCF »

Risque identifié

Notre réponse

Se référer aux notes 2 « Faits marquants » et 11.5 « Objectifs et politiques de gestion des risques financiers » de l'annexe aux comptes consolidés

Certains financements obligataires et bancaires prévoient l'obligation pour la Société et certaines de ses filiales françaises, de respecter des ratios au titre des « covenants bancaires », comme mentionné dans la note 11.5.4. « Risque de liquidité » de l'annexe aux comptes consolidés.

Le non-respect des covenants bancaires est susceptible d'entraîner l'exigibilité immédiate de tout ou partie des financements concernés, certains de ces financements étant par ailleurs soumis à des clauses de défaut croisé.

Nous avons considéré que le respect des ratios bancaires au titre du crédit syndiqué corporate « RCF » constitue un point clé de l'audit au regard du montant de la ligne de crédit autorisée qui s'élève à 2 051 millions d'euros. Leur non-respect serait susceptible d'avoir des incidences sur la disponibilité de cette ligne de crédit et par conséquent, du fait de l'existence de clauses de défaut croisé telles que mentionnées dans l'annexe aux comptes consolidés, sur la présentation en courant/non courant des dettes financières dans les comptes consolidés, sur la situation de liquidité du Groupe et, le cas échéant, sur la continuité d'exploitation.

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- Pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au suivi de la liquidité et de la dette financière nette du Groupe dont notamment les processus (i) d'établissement des prévisions de trésorerie, (ii) de suivi de la dette financière nette et (iii) de calcul des ratios et de suivi du respect des covenants bancaires;
- Analysé la documentation contractuelle bancaire relative au crédit syndiqué corporate « RCF »;
- Corroboré avec leur définition contractuelle les modalités de détermination des agrégats utilisés pour les besoins du suivi des covenants du crédit syndiqué corporate « RCF » telles que mises en œuvre par le Groupe : « dette brute sécurisée », « EBITDA » et « coût de l'endettement financier net » ;
- Apprécié les hypothèses retenues par la Société pour l'établissement des projections de calcul des ratios financiers pour les prochains points de passage trimestriels sur les 12 mois à venir,
- Apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des avantages commerciaux à percevoir des fournisseurs en fin d'exercice

Risque identifié

Se référer aux notes 6.2 « Coût d'achat complet des marchandises vendues » et 6.8 « Autres actifs courants » de l'annexe aux comptes consolidés

Notre réponse

Dans le cadre de ses activités de distribution, le Groupe perçoit de ses fournisseurs des avantages commerciaux sous la forme de ristournes et de coopérations commerciales.

Ces avantages, dont les montants sont généralement déterminés sur la base d'un pourcentage défini contractuellement en fonction du volume d'achats et appliqué aux achats effectués auprès des fournisseurs, sont comptabilisés en minoration du coût d'achat complet des marchandises vendues.

Compte tenu de l'impact significatif de ces avantages, de la multiplicité des contrats concernés et de la nécessité pour le Groupe d'évaluer pour chacun des fournisseurs le montant des avantages, nous avons estimé que l'évaluation des avantages commerciaux à percevoir des fournisseurs en fin d'exercice constitue un point clé de l'audit pour les enseignes Distribution Casino France, Monoprix, Franprix, C Discount et Exito

Dans le cadre de notre audit, nous avons :

- Pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de suivi de ces avantages commerciaux dans les enseignes Distribution Casino France, Monoprix, Franprix, C Discount et Exito;
- Evalué les contrôles clés mis en place par le Groupe relatifs à la détermination des volumes d'achats concernés par les avantages commerciaux, et à l'application des conditions commerciales contractuelles: nous avons apprécié leur conception et testé leur efficacité opérationnelle sur la base d'échantillons;
- Pour un échantillon de contrats, rapproché les taux utilisés pour évaluer les avantages commerciaux avec les conditions commerciales indiquées dans les contrats signés avec les fournisseurs;
- Apprécié, pour un échantillon de contrats et par comparaison avec les montants d'achats annuels confirmés par les fournisseurs et ceux comptabilisés dans les systèmes d'information, les volumes d'achats retenus en fin d'année par le Groupe pour évaluer le montant des avantages commerciaux à percevoir par famille de produits pour chacun des fournisseurs;
- Apprécié le débouclement des factures à établir provisionnées au 31 décembre 2021 par rapport aux encaissements reçus sur l'exercice 2022; et
- Apprécié les premiers éléments disponibles relatifs au débouclement des factures à établir provisionnées au 31 décembre 2022 par rapport aux encaissements reçus sur le début de l'année 2023.

Evaluation des crédits de taxes (ICMS et PIS/COFINS) et des passifs fiscaux éventuels chez GPA et Sendas

Risque identifié

Notre réponse

Se référer aux notes 5.1 « Indicateurs clés par secteur opérationnel », 6.8 « Autres actifs courants », 6.9.1 « Composition des autres actifs non courants » et 13.3 "Passifs et actifs éventuels" de l'annexe aux comptes consolidés

Dans le cadre de ses activités de distribution chez GPA et Sendas, le Groupe comptabilise des crédits de taxes ICMS et PIS/COFINS. Au 31 décembre 2022, les crédits ICMS comptabilisés s'élèvent à 366 millions d'euros et les crédits PIS/COFINS à 504 millions d'euros.

Ces crédits ont été reconnus dans la mesure où leur recouvrement est considéré comme probable par GPA et Sendas.

Au Brésil, GPA et Sendas sont également engagés dans diverses procédures administratives et judiciaires découlant notamment de réclamations fiscales effectuées par l'administration brésilienne. Une partie de ces risques fiscaux, évalués à 2 471 millions d'euros ont été qualifiés de passifs éventuels et n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une provision au 31 décembre 2022, comme indiqué dans la note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons pris connaissance des procédures mises en place par le Groupe pour recenser et évaluer les crédits de taxes et les risques fiscaux dans les filiales brésiliennes (recensement des crédits et des risques, plan de recouvrement des crédits, documentation de l'évaluation du risque, recours à des experts externes). Dans le cadre de cette prise de connaissance nous avons également mené des entretiens avec différentes personnes exerçant des responsabilités dans les organisations de GPA et Sendas pour identifier et obtenir une compréhension des crédits de taxes et des litiges existants, ainsi que des éléments de jugement s'y rapportant.

Concernant les crédits de taxes ICMS et PIS/COFINS, avec l'aide de nos spécialistes en taxes indirectes brésiliennes :

- Nous avons analysé le dispositif de contrôle interne relatif au processus mis en place pour assurer leur suivi et leur recouvrement. Nous avons évalué la conception des contrôles clés associés et testé leur efficacité opérationnelle, notamment les contrôles sur les projections préparées par la direction, sur lesquelles reposent l'évaluation de la recouvrabilité des crédits de taxes;
- Nous avons testé les hypothèses importantes utilisées par la Direction dans son évaluation de la recouvrabilité de ces crédits de taxes et testé l'exactitude des données sous-jacentes;
- Nous avons apprécié l'application des lois fiscales et des régimes fiscaux spéciaux utilisés dans l'évaluation de la recouvrabilité des crédits;
- Nous avons testé les données utilisées par la direction pour déterminer les montants de crédits d'impôts comptabilisés;
- Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 5.1, 6.8, 6.9.1 et 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des crédits de taxes (ICMS et PIS/COFINS) et des passifs fiscaux éventuels chez GPA et Sendas (suite)

Notre réponse

Risque identifié

Se référer aux notes 5.1 « Indicateurs clés par secteur opérationnel », 6.8 « Autres actifs courants », 6.9.1 « Composition des autres actifs non courants » et 13.3 « Passifs et actifs éventuels » de l'annexe aux comptes consolidés (suite)

Nous avons estimé que le recouvrement des crédits de taxes, d'une part, et l'évaluation des passifs fiscaux éventuels au Brésil, d'autre part, constituent des points clés de l'audit en raison (i) de l'importance dans les comptes au 31 décembre 2022 du montant des crédits de taxes à recevoir et des passifs fiscaux éventuels, (ii) de la complexité de la législation fiscale brésilienne en matière d'impôts et de de taxes et (iii) de l'utilisation de jugements et d'estimations dans le cadre de l'évaluation des crédits de taxes et des passifs fiscaux éventuels.

Concernant les passifs éventuels, nous avons, avec l'aide de nos spécialistes en fiscalité brésilienne :

- Pris connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus d'identification, de suivi et d'estimation du niveau de risque associé aux différents litiges, évalué la conception des contrôles clés associés et testé leur efficacité opérationnelle, notamment les contrôles relatifs aux hypothèses et fondements techniques des positions fiscales utilisées dans l'évaluation des probabilités de pertes, ainsi que ceux relatifs à l'évaluation et la présentation des montants liés aux passifs fiscaux éventuels.
- Apprécié l'évaluation réalisée par les Directions de GPA et Sendas de la probabilité et de l'estimation de pertes pour un échantillon de passifs fiscaux éventuels significatifs :
 - Compréhension des jugements exercés par les directions de GPA et Sendas, des fondements techniques et de la documentation utilisée par la direction pour évaluer les risques, y compris l'analyse des opinions fiscales ou d'autres conseils fiscaux obtenus auprès des conseillers juridiques et fiscaux externes de GPA et Sendas;
 - Inspection et évaluation des réponses aux confirmations externes envoyées aux principaux conseillers juridiques et fiscaux de GPA et Sendas;
 - Revue des estimations de la Direction en s'appuyant sur la connaissance et l'expérience de nos experts en fiscalité au Brésil, quant à l'application des lois fiscales et l'évolution des environnements réglementaires et fiscaux.
- Analysé les hypothèses et données sous-jacentes ainsi que l'exactitude du calcul des montants liés aux passifs éventuels fiscaux présentés; et
- Apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 13.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre Société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon par les assemblées générales du 29 avril 2010 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2022, le cabinet Deloitte & Associés était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la première année.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre, le Commissaire aux comptes :

- Identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne :
- Prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;

- Apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- Apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La	Défense,	le 20	mars	2023

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

KPMG S.A.

Stéphane Rimbeuf Patrice Choquet Eric Ropert Rémi Vinit-Dunand